

Bilan d'activités 2023

Animation Territoriale et Actions *Aires d'Alimentation des Captages du Thouarsais (Pas-de-Jeu - Ligaine - Lutineaux) et des sources de Seneuil*



Charlotte JOUOT / Clovis MOUCHEL
Animateurs du programme « Re-Sources »

Syndicat d'Eau du Val du Thouet (SEVT)

PAE Talencia - 2 Rue Marcel Morin,
79 101 Thouars Cedex.
Tél. : 05.49.66.01.06 - Fax : 05.49.66.29.81

Partenaires financiers :



SOMMAIRE

Introduction	1
Contexte	2
I.Présentation du Syndicat d'Eau du Val du Thouet	2
II. Les Aires d’Alimentation des Captages du Thouarsais et des sources de Seneuil sur le territoire du SEVT	4
Suivi de la qualité de l’eau	14
I.Suivi du paramètre « Nitrates »	14
I.1. AAC des sources de Seneuil	14
I.2. AAC de Pas-de-Jeu	15
I.3. AAC de Ligaine	16
I.4. AAC des Lutineaux	17
II.Suivi du paramètre « Pesticides »	19
II.1. AAC des sources de Seneuil	19
II.2. AAC de Pas-de-Jeu	23
II.3. AAC de Ligaine	24
II.4. AAC des Lutineaux	25
III.Suivi du paramètre « Turbidité » - Seneuil	27
IV.Suivi du paramètre « Tétrachloroéthylène » - Thouarsais	28
Animation	29
I.Suivi du programme	29
I.1. Commissions agricoles	29
I.2. Comité de pilotage élargi	29
I.3. Comité de pilotage restreint	29
I.4. Bureau et Comité Syndical du SEVT	29
II.Suivi de projets	30
III.Réseaux « Re-Sources » et groupes de travail	31
III.1. Réseaux « Re-Sources » régionaux	31
III.2 Réseaux « Re-Sources » départementaux	31
III.3. Autres groupes de travail	32
IV.ZPAAC sur l’AAC des Lutineaux	33
Avancées 2023	33

Révisions des DUP des captages	33
V.Formations.....	34
Actions 2023	35
Bilans financiers	62
I.Bilan de l'animation 2023	62
II.Bilan des actions 2023.....	62
Bilan et perspectives.....	65
ANNEXES.....	66

FIGURES

Figure 1 : carte du territoire du SEVT.....	2
Figure 2 : usine de potabilisation « Les coulées de Taizé ».....	3
Figure 3 : station des sources de Seneuil.....	3
Figure 4 : localisation des AAC sur le territoire du SEVT	4
Figure 5 : carte des AAC de Pas de Jeu, Ligaine et des Lutineaux	5
Figure 6 : carte de l'AAC des sources de Seneuil	6
Figure 7 : assolement AAC de Pas de Jeu 2021	7
Figure 8 : assolement AAC de Ligaine 2021	8
Figure 9 : assolement AAC des Lutineaux 2021	9
Figure 10 : évolution assolement AAC Thouarsais 2015-2021.....	10
Figure 11 : assolement AAC des sources de Seneuil 2021	11
Figure 12 : évolution assolements AAC des sources de Seneuil 2015-2021	13
Figure 13 : répartition des financements 2023 portés par le SEVT	64
Figure 14: suivi phytosanitaire aux sources de Seneuil - année 2023.....	76

TABLEAUX

Tableau 1 : données syndicat 2022.....	3
Tableau 2 : molécules détectées aux sources de Seneuil – année 2022	19
Tableau 3 : molécules détectées sur les points de suivi du AAC des sources de Seneuil – 19/01/2022.....	21
Tableau 4 : molécules détectées AAC de Pas de Jeu	23
Tableau 5 : molécules détectées AAC de Ligaine.....	24
Tableau 6 : molécules détectées AAC des Lutineaux.....	25
Tableau 7 : suivi de la turbidité aux sources de Seneuil.....	27
Tableau 8 : suivi des taux de Tétrachloroéthylène (en µg/L) – Forages des Lutineaux	28
Tableau 11 : réseaux « Re-Sources » régionaux 2022	31
Tableau 12 : réseaux « Re-Sources » départementaux	32
Tableau 13 : plan de financement de l'animation « Re-Sources » du SEVT 2022.....	62
Tableau 12 : bilan financier des actions du SEVT 2022.....	63

Introduction

Le Syndicat d'Eau du Val du Thouet, issu de la fusion du SIADE et du SIAEP des sources de Seneuil en 2013, porte depuis de nombreuses années des programmes d'actions pour la protection de ses captages d'eau potable. Ceux-ci ont même été mis en place avant que les captages ne soient classés prioritaires au Grenelle de l'environnement et désignés comme stratégiques pour l'approvisionnement en eau potable des Deux-Sèvres. Les deux anciens syndicats ont ainsi assuré le portage d'un programme multi partenarial pour les captages de Pas de Jeu, de Ligaine (propriétés du SVL) et des Lutineaux depuis l'an 2000 via le Contrat de Nappe (le SIADE), et depuis 2007 pour les sources de Seneuil avec le premier programme « Re-Sources » (le SIAEP des sources de Seneuil).

Au début des années 2010, le SEVT, SIADE à l'époque, décide également d'intégrer les AAC du Thouarsais dans la démarche « Re-Sources ». Aussi, en 2011/2012 un bilan du Contrat de Nappe et un diagnostic de territoire sont menés afin d'élaborer un nouveau programme d'actions « Re-Sources ». Ce même travail a été fait pour le programme « Re-Sources » des sources de Seneuil. Suite aux concertations et aux propositions des bureaux d'études, des programmes « Re-Sources » distincts ont été élaborés pour les deux territoires. Ils étaient cadrés dans des contrats territoriaux de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, signés le 28 mai 2014, pour la période 2014-2018.

L'étude-bilan de ces programmes a été réalisée par le bureau d'études SCE sur la période allant de juin 2018 à avril 2019. Le travail de SCE a permis de mettre en avant les atouts des programmes « Re-Sources », et qu'il paraissait essentiel de les pérenniser. Il a aussi pointé les faiblesses et les éléments ou actions à modifier, faire évoluer, pour garantir une meilleure réussite des programmes. Lors du dernier comité de pilotage de restitution de l'étude, tous les partenaires des programmes ont validé la poursuite de la démarche « Re-Sources » sous la forme d'un seul programme réunissant les deux anciens.

L'année 2019 a ensuite été principalement consacrée à l'élaboration du futur programme « Re-Sources » Thouarsais/Seneuil 2020-2025. Suite aux deux comités de pilotage de juin et novembre 2019, le nouveau programme « Re-Sources » Thouarsais/Seneuil a été validé.

En 2022, un bilan technique et financier de mi-parcours a été réalisé et présenté à l'ensemble des acteurs et partenaires. Suite au bilan, quelques actions n'ont pas été reconduites sur la période 2023-2025 et des ajustements à la marge ont été proposées pour certaines actions. Ce rapport dresse le bilan de la quatrième et avant dernière année, de mise en œuvre du programme.

Contexte

I. Présentation du Syndicat d'Eau du Val du Thouet

Le SEVT, formé en 2013, est un syndicat d'eau ayant la compétence « eau potable ». Il assure aujourd'hui cette compétence pour 26 communes (suite à la création de communes nouvelles, issues du regroupement de plusieurs d'entre elles).



Figure 1 : carte du territoire du SEVT

Le SEVT est doté d'un patrimoine de 20 réservoirs pour une capacité totale de 12 900 m³, de 4 stations de pompage d'une capacité de 1 750 m³, de 14 forages, de 1 060 kilomètres de réseaux et d'une usine de dénitrification et de traitement des micropolluants.



Figure 2 : usine de potabilisation « Les coulées de Taizé »



Figure 3 : station des sources de Seneuil

Chiffres clés :

Tableau 1 : données syndicat 2023

	Thouarsais			Seneuil
	Forages de Pas de Jeu	Forages des Lutineaux	Forages de Ligaine	Sources de Seneuil
	Propriétés du SEVT		Propriété du SVL	Propriété du SEVT
Nombre d'abonnés	20 633			
Population (au 01/01/2023)	24 651		-	10 696
Volume prélevé (m ³)	620 366	1 337 302	962 820	587 508

II. Les Aires d'Alimentation des Captages du Thouarsais et des sources de Seneuil sur le territoire du SEVT

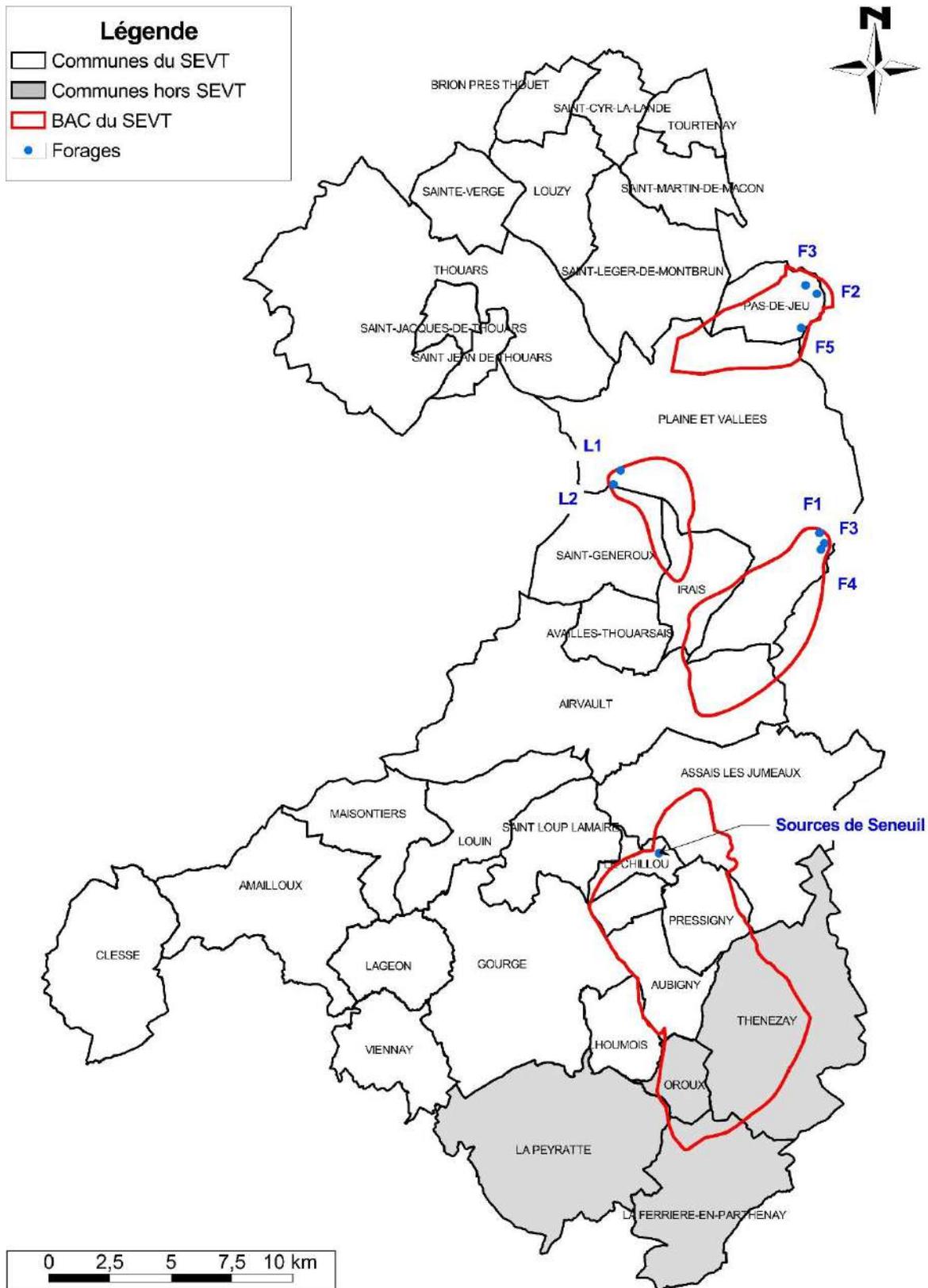


Figure 4 : localisation des AAC sur le territoire du SEVT

On retrouve les 9 captages prioritaires Grenelle concernés sur 4 AAC, comme on peut le voir sur la figure 4. On distingue ainsi du Nord au Sud :

- L'AAC de Pas de Jeu (forages F2, F3 et F5), d'une superficie de 1 602 ha ;
- L'AAC de Ligaine (forages L1 et L2), d'une superficie de 1 008 ha ;
- L'AAC des Lutineaux (forages F1, F3 et F4), d'une superficie de 2 661 ha ;

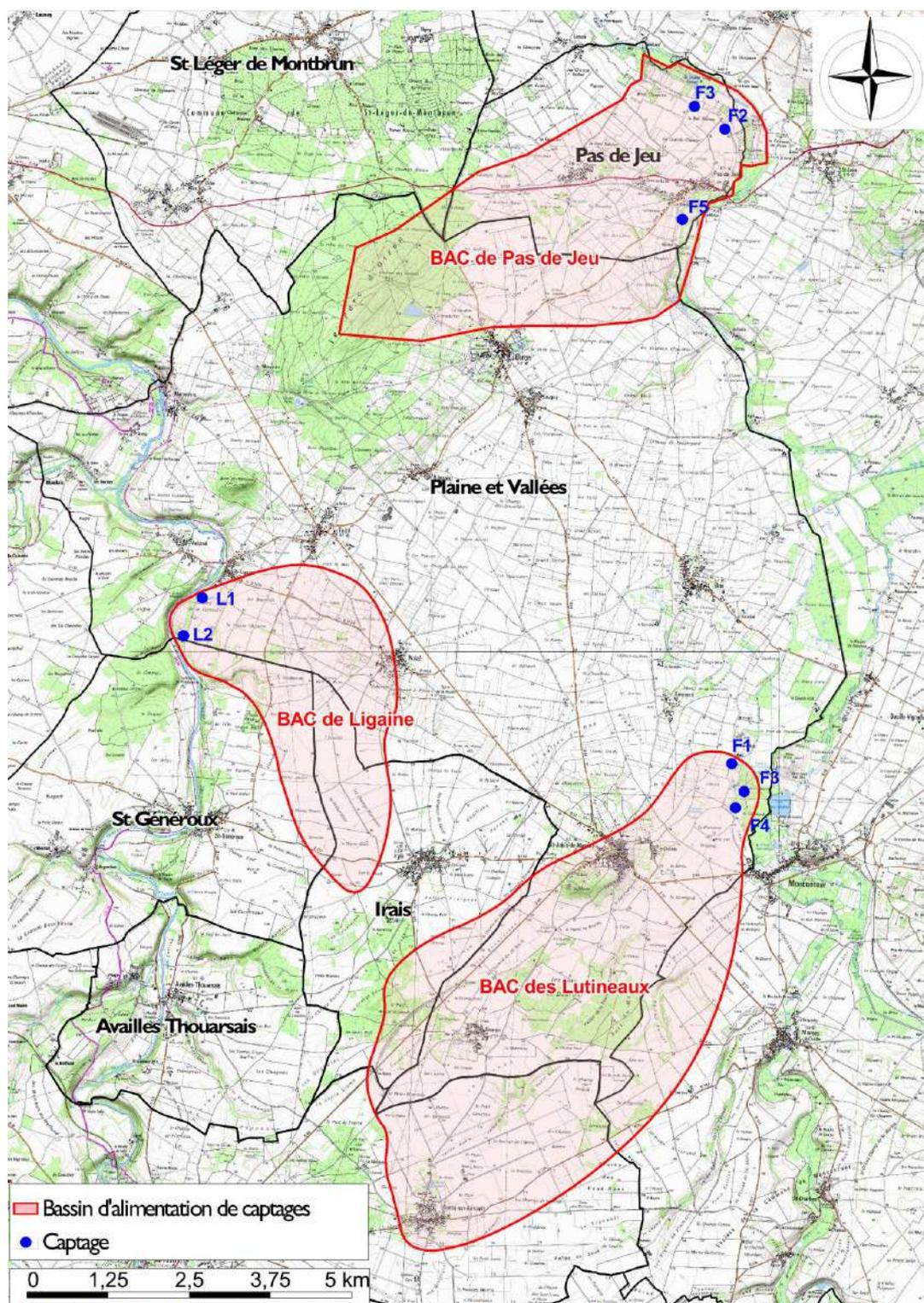


Figure 5 : carte des AAC de Pas de Jeu, Ligaine et des Lutineaux

L'AAC des sources de Seneuil, d'une superficie de 6 942 ha.

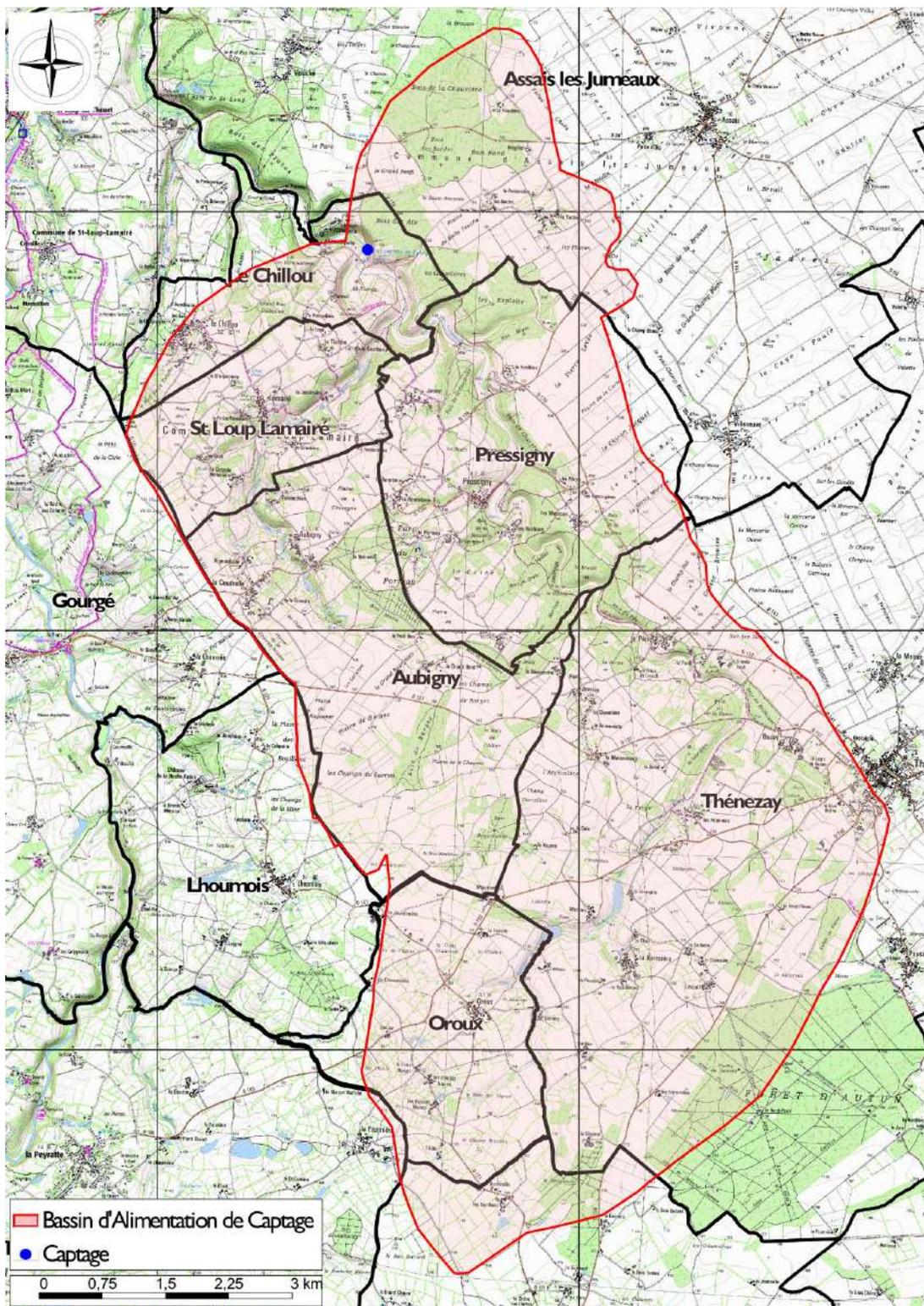


Figure 6 : carte de l'AAC des sources de Seneuil

Les AAC ont une forte vocation agricole. Voici, d'après le RPG 2021, les différents assolements des quatre AAC du SEVT.

Figure 7 : assolement AAC de Pas de Jeu 2021

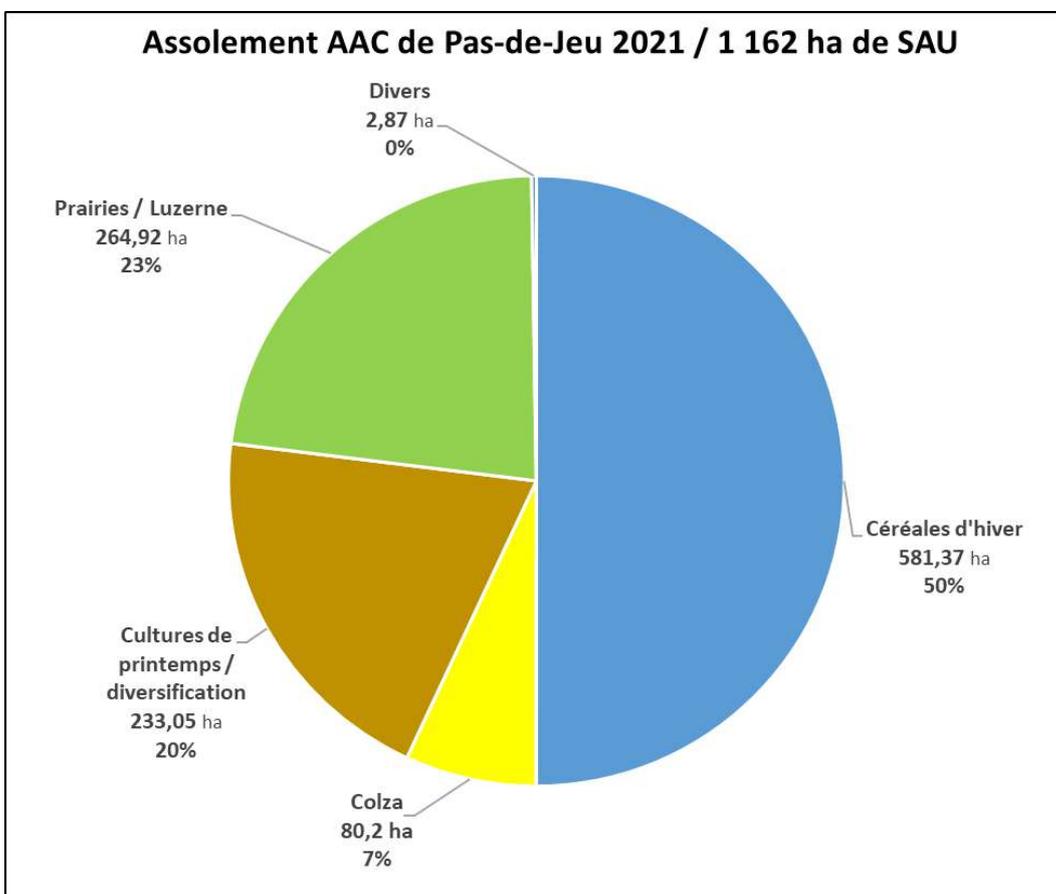
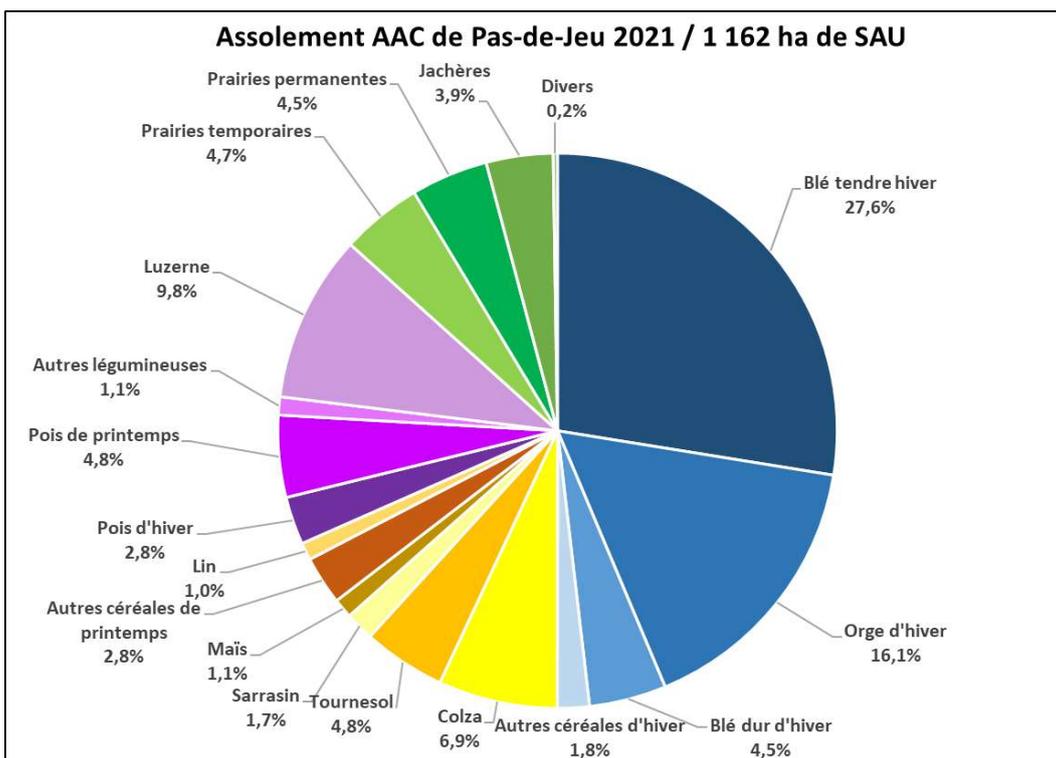


Figure 8 : assolement AAC de Ligaine 2021

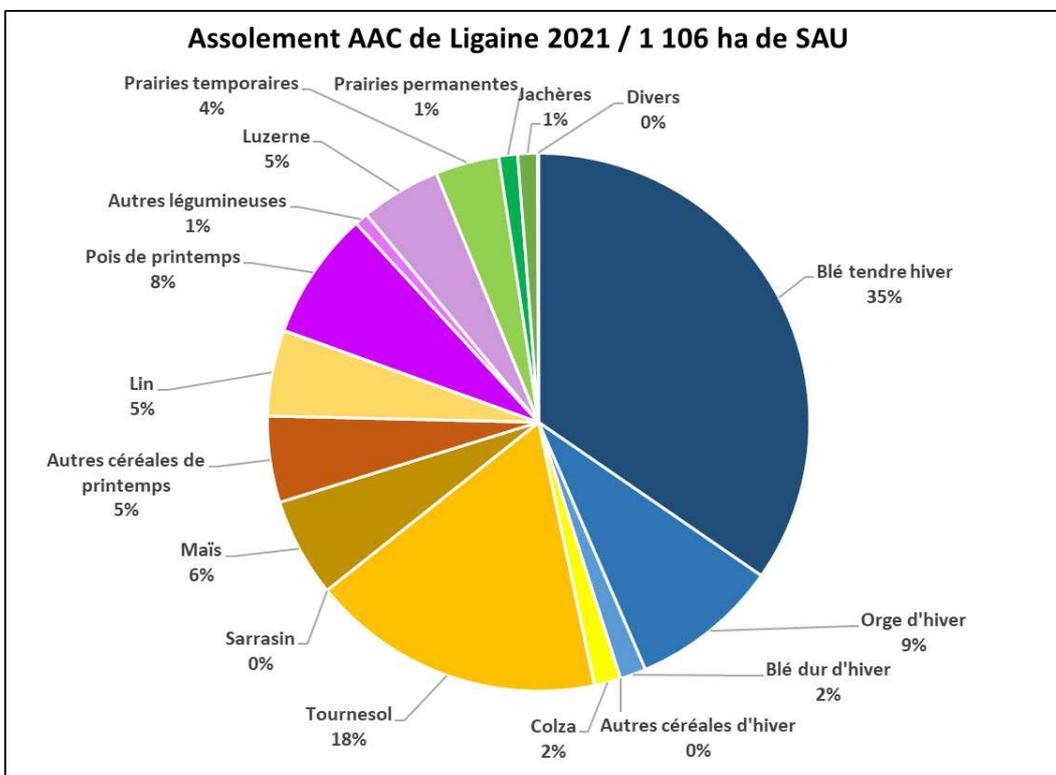
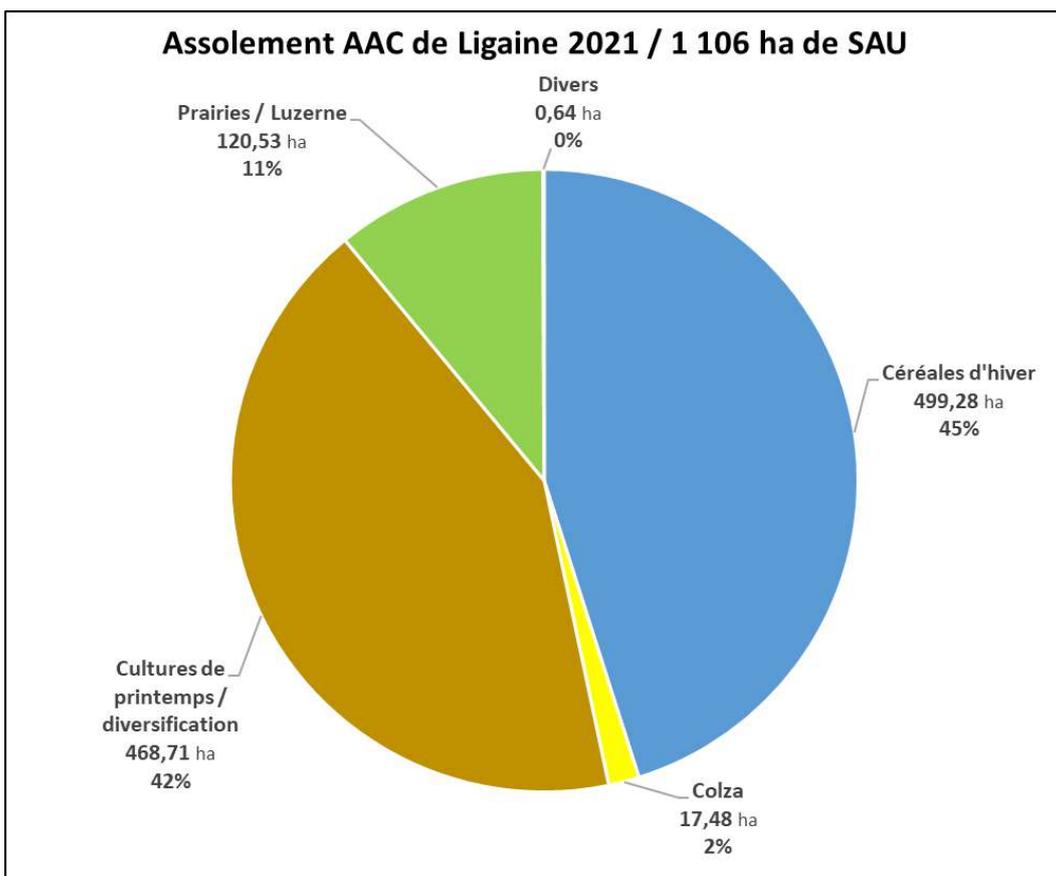
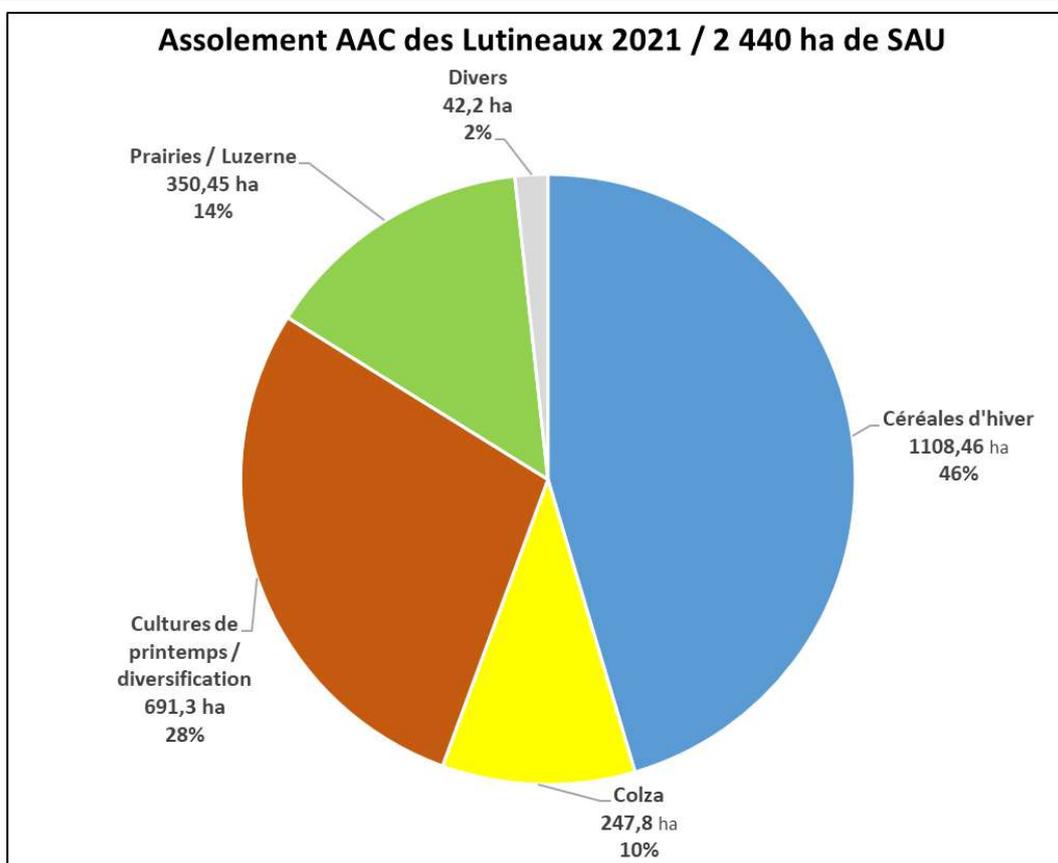
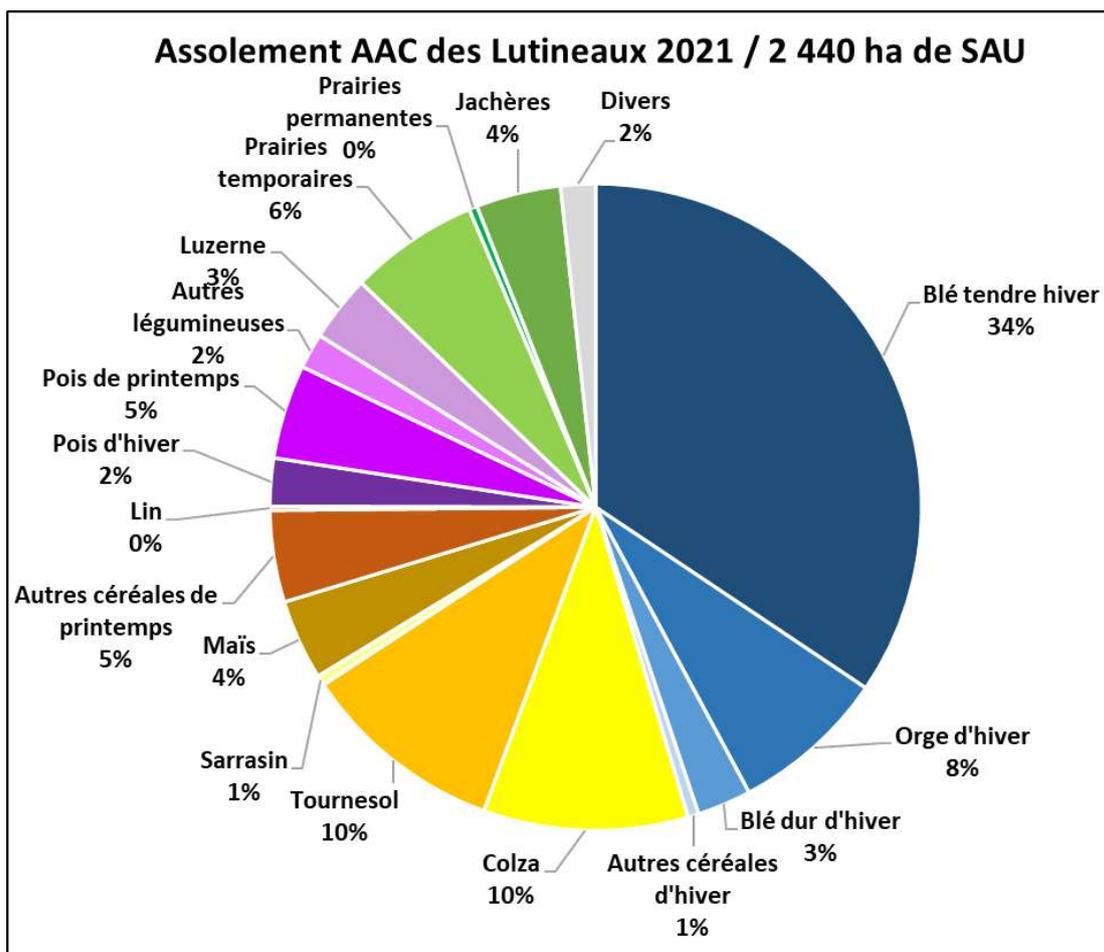
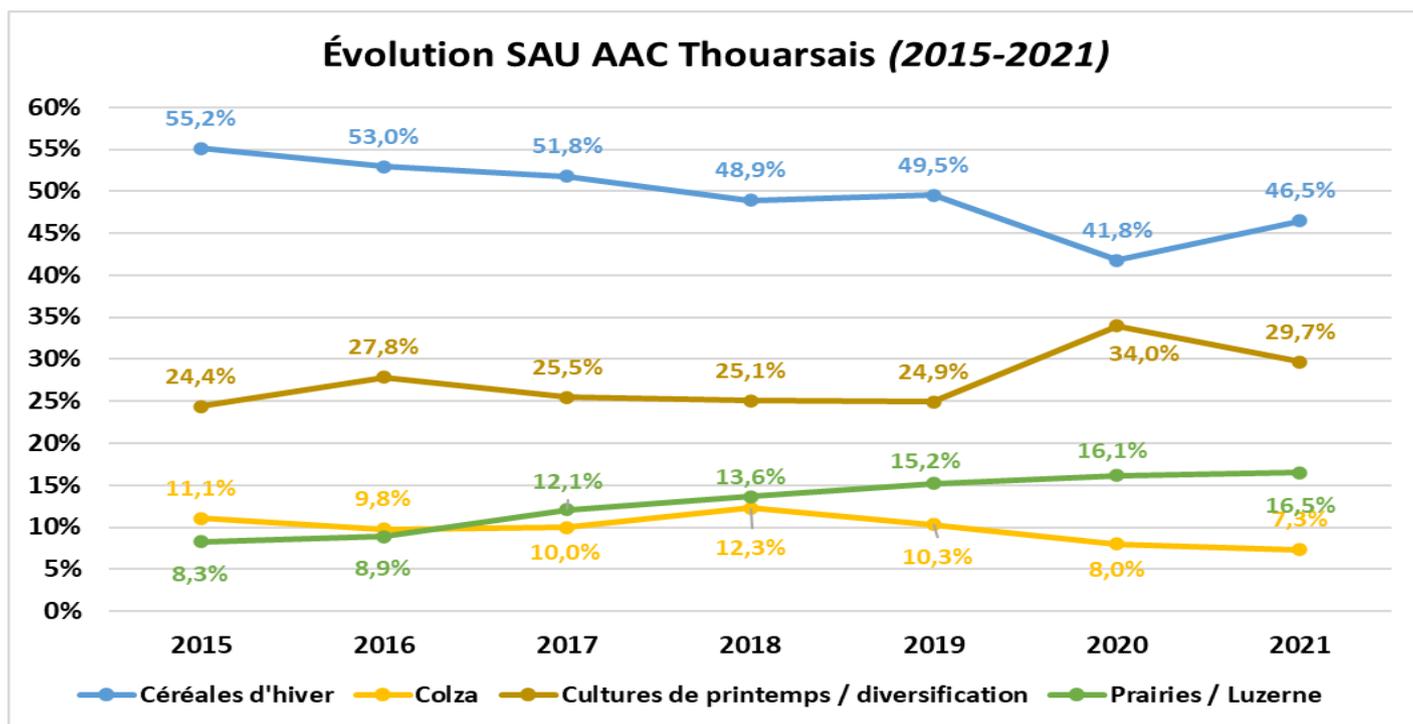
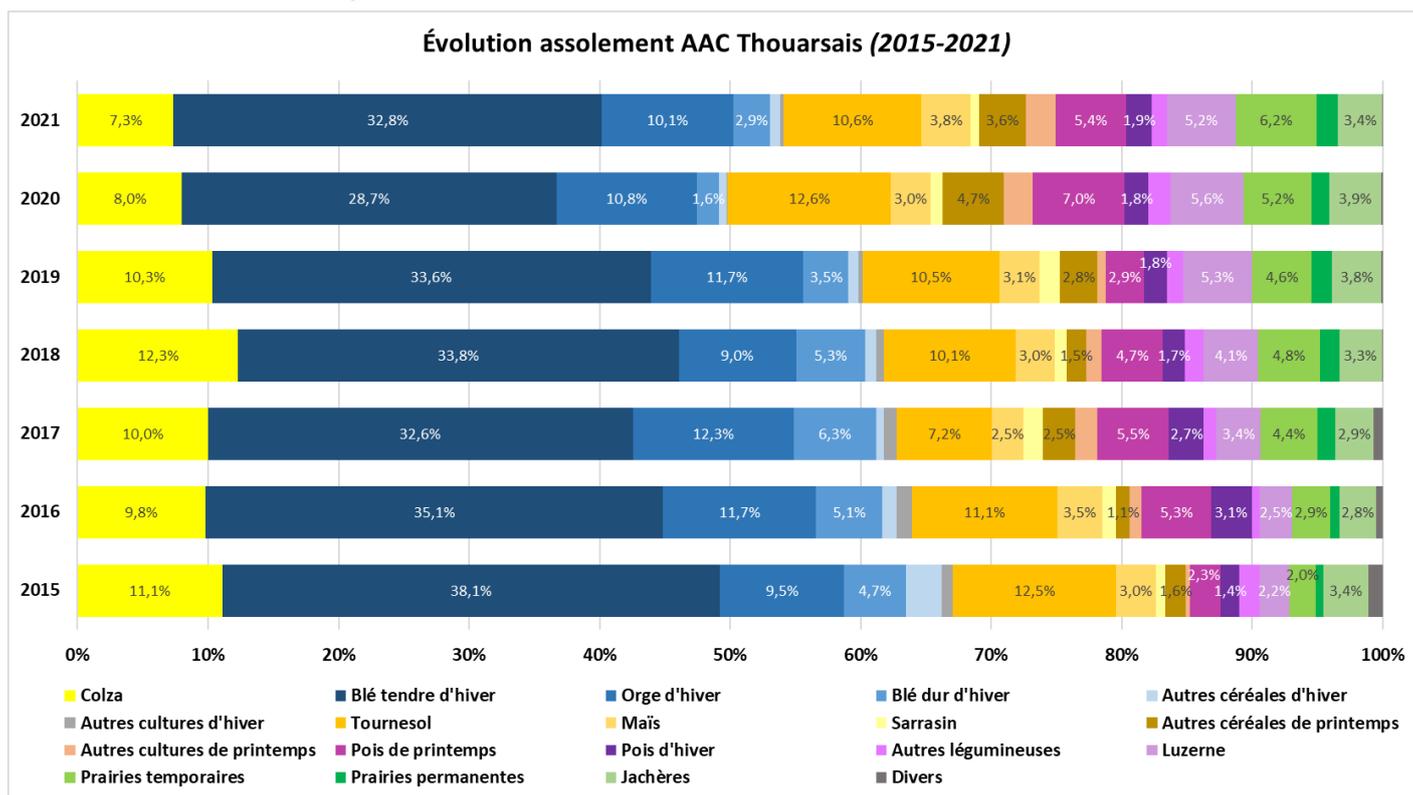


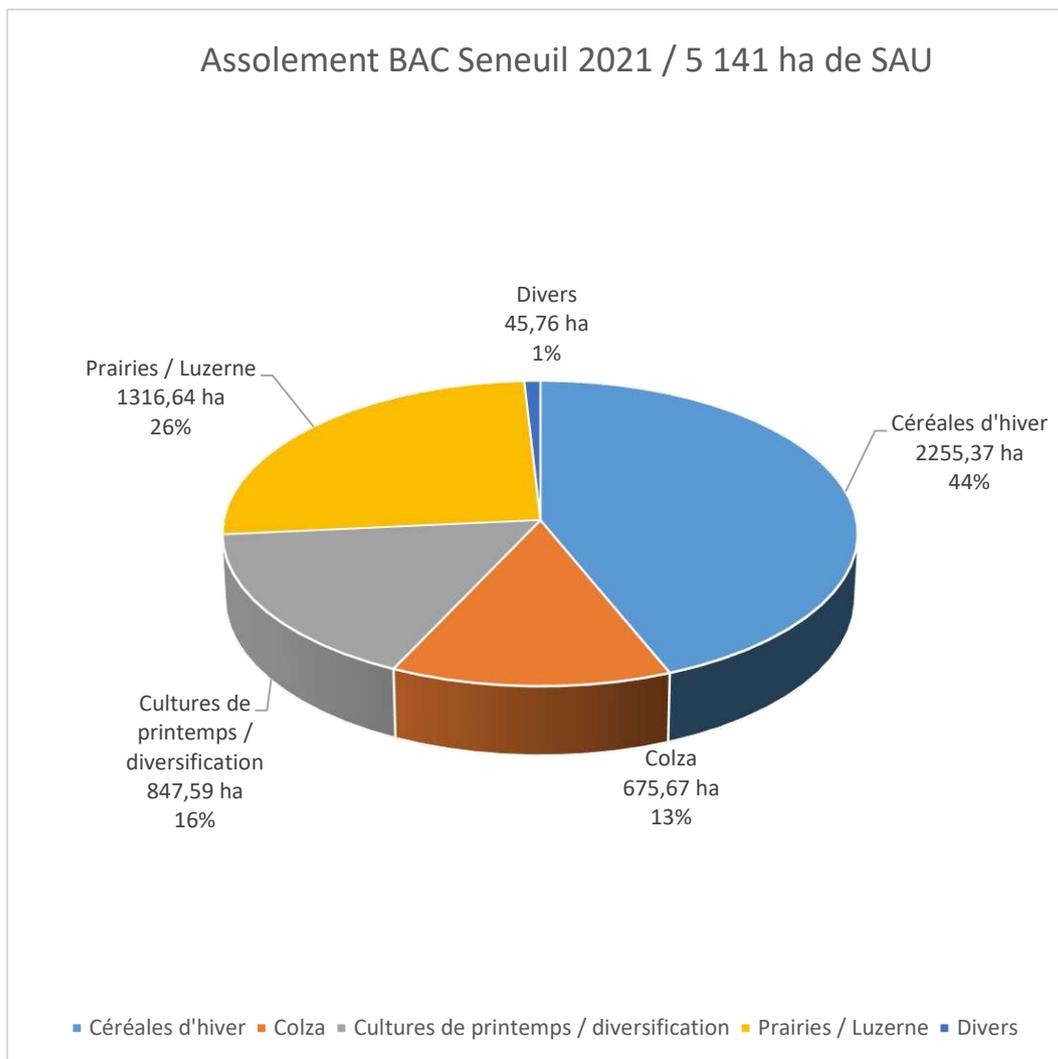
Figure 9 : assolement AAC des Lutineaux 2021



On peut noter la part majoritaire des céréales d'hiver et du colza qui occupent au global plus de 50% de l'assolement des trois AAC. On retrouve ensuite à parts plus ou moins importantes les cultures de printemps/de diversification et les prairies/luzerne. Le changement de l'assolement peut se voir depuis quelques années comme le montrent les deux graphiques ci-dessous, avec une augmentation des surfaces en prairies/luzernes et pois, et une diminution de la surface en blé tendre d'hiver, et colza. Ce changement d'assolement est plutôt positif, et il serait intéressant d'observer s'il se poursuit au cours des prochaines années.

Figure 10 : évolution assolement AAC Thouarsais 2015-2021

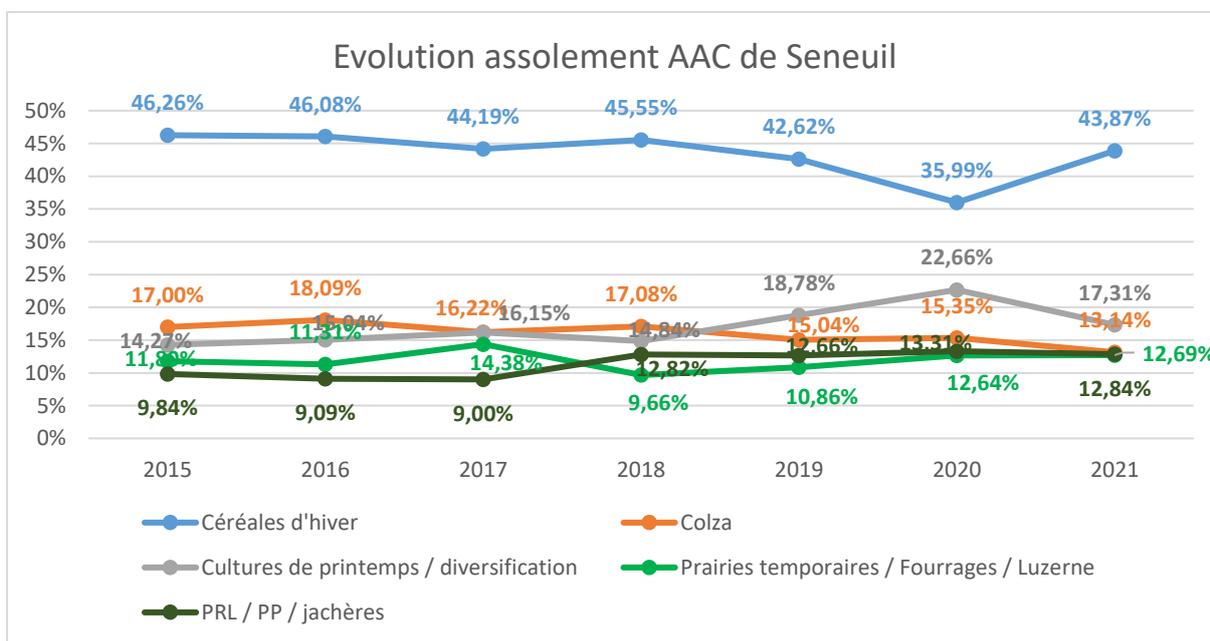
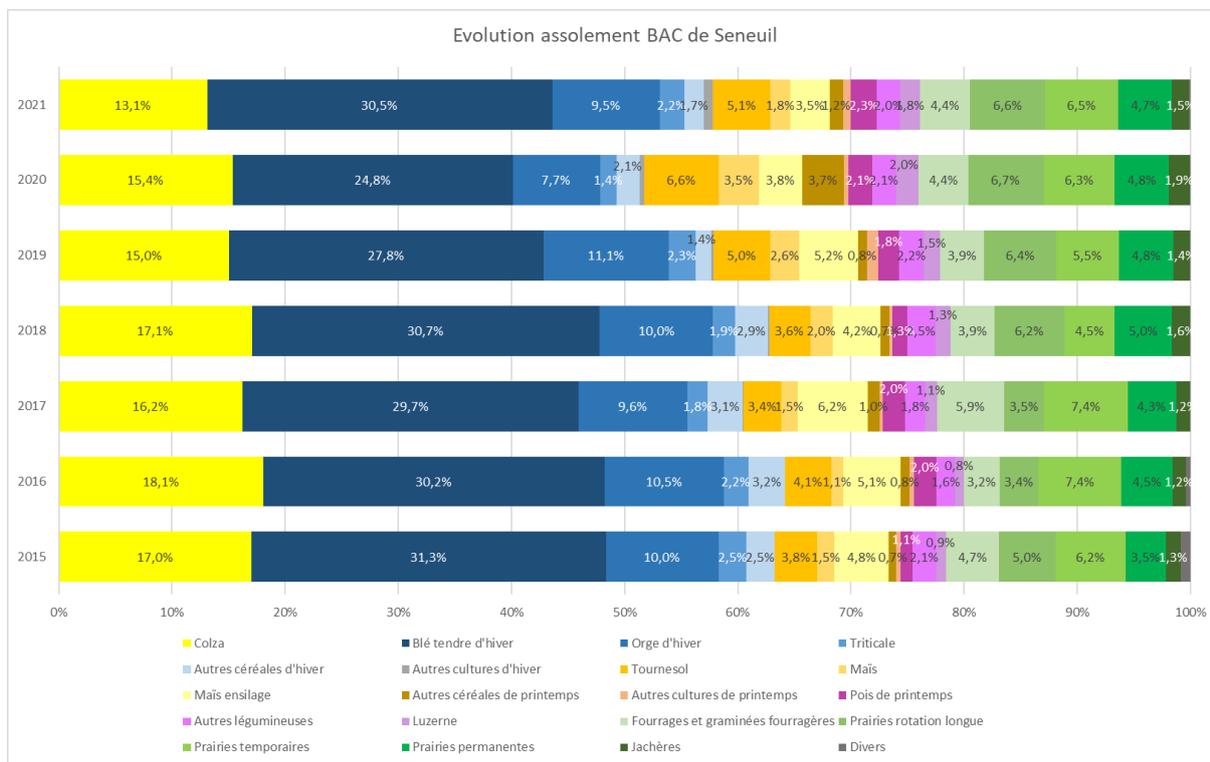




Comme pour les AAC du Thouarsais, les céréales d’hiver et le colza occupent une part majoritaire de la SAU de l’AAC des sources de Seneuil. Les prairies occupent un peu plus du quart de l’assolement de l’AAC en raison de l’élevage présent sur le territoire. Les protéagineux et les légumineuses sont peu développés en culture pure mais ils sont utilisés en mélanges, notamment dans les prairies.

On observe les mêmes tendances que sur le Thouarsais avec une diminution des surfaces en blé tendre, une légère baisse en colza et une augmentation des surfaces en tournesol, luzerne et prairies rotation longue.

Figure 12 : évolution assolements AAC des sources de Seneuil 2015-2021

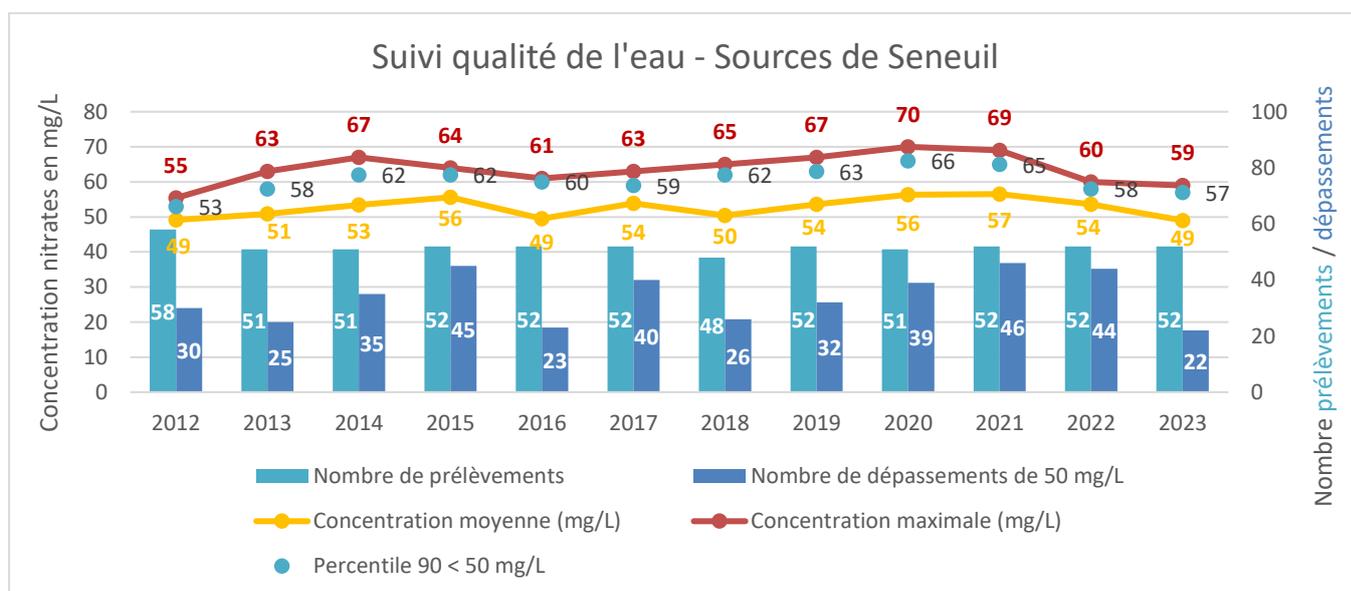


Suivi de la qualité de l'eau

I. Suivi du paramètre « Nitrates »

Les taux de nitrates dans les eaux brutes font l'objet d'un suivi hebdomadaire. Les analyses sont réalisées au laboratoire du SEVT. Les tableaux ci-dessous présentent les résultats obtenus pour les années 2012 à 2023 sur les différents forages concernés. Les courbes des taux de nitrates sont exposées dans l'annexe 1.

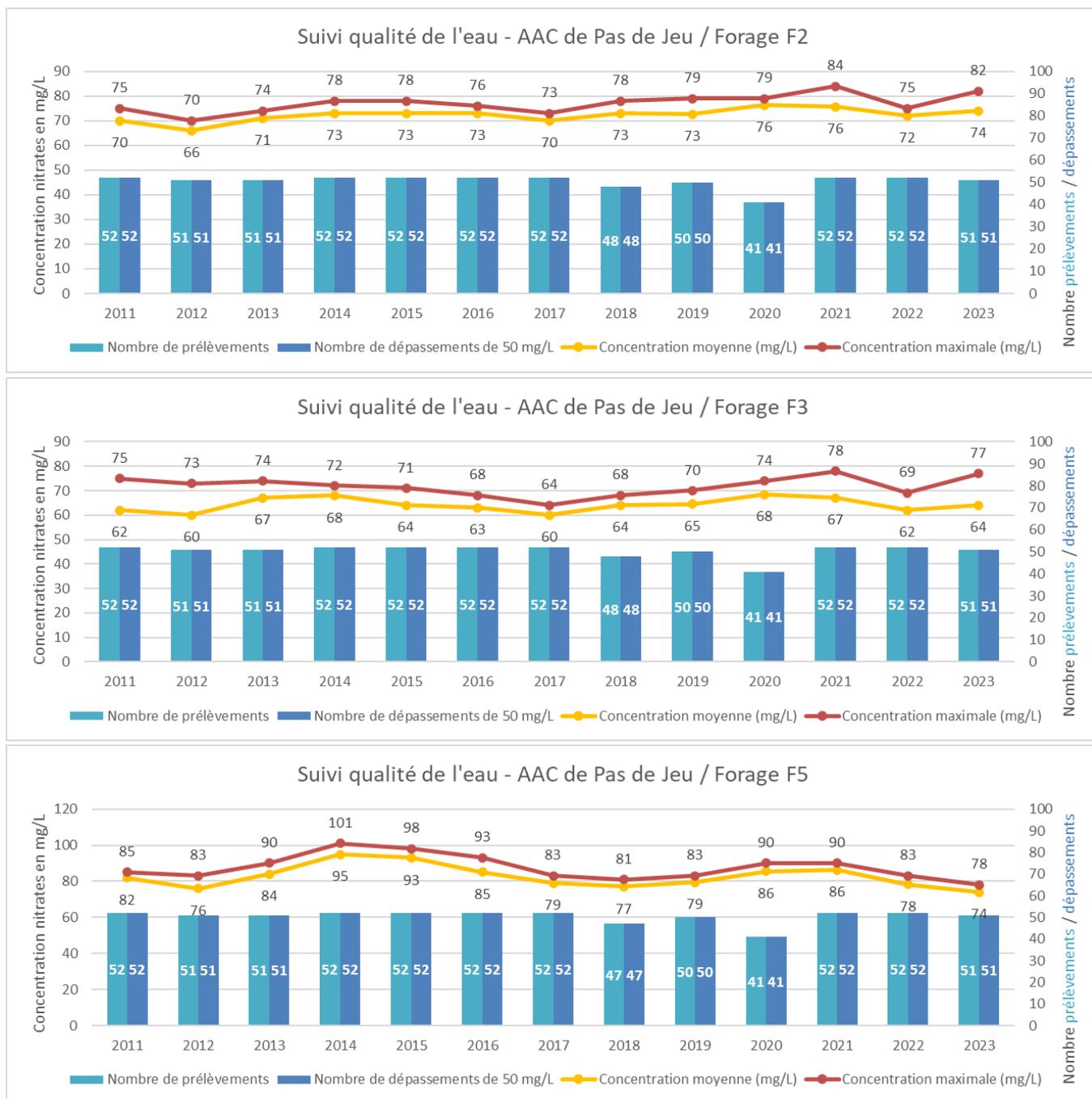
I.1. AAC des sources de Seneuil



Une tendance à la baisse est observée depuis 2021. Toutefois, la concentration moyenne reste la même qu'en 2012 et 2016. La concentration maximale a diminué de 1 à 10 points depuis 2013. Et le nombre de dépassements de 50 mg/L a diminué de moitié par rapport à 2022, ce qui traduit une amélioration de la qualité de la ressource sur le paramètre nitrate qui peut être expliqué par l'importante pluviométrie de 2023 (913 mm cumulés à la station). En effet, les pluies automnales et hivernales interviennent comme dilution et permettent de réduire la concentration en nitrates, ce qui n'a pas été le cas en 2022.

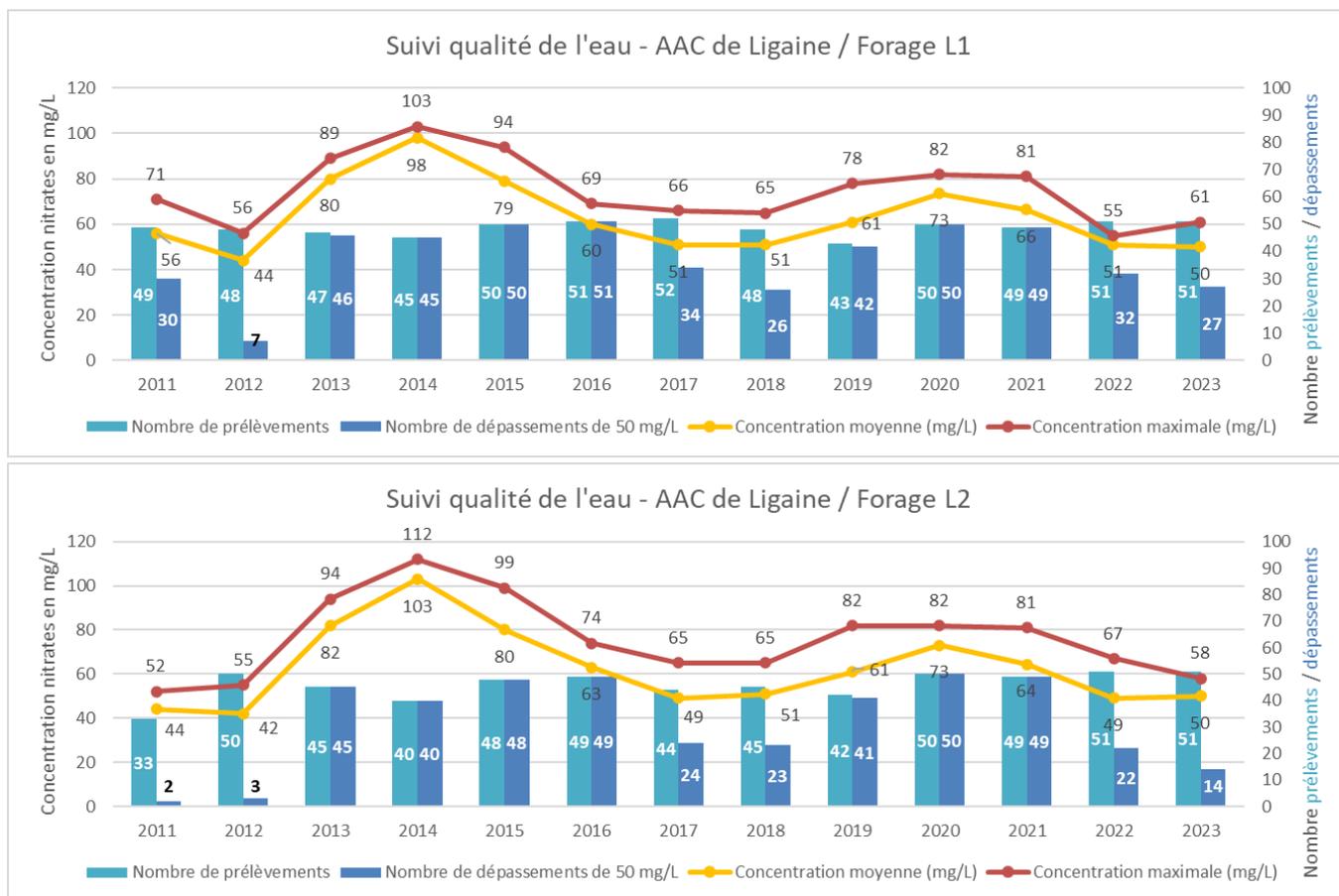
L'objectif du CT Thouarsais/Seneuil fixe un percentile 90 inférieur à 50mg/L à la source de Seneuil : en 2023, le percentile 90 est de 57 mg/L (90% des valeurs mesurées aux sources de Seneuil sont inférieures à 57 mg/L). L'objectif n'est à ce jour pas atteint.

I.2. AAC de Pas-de-Jeu



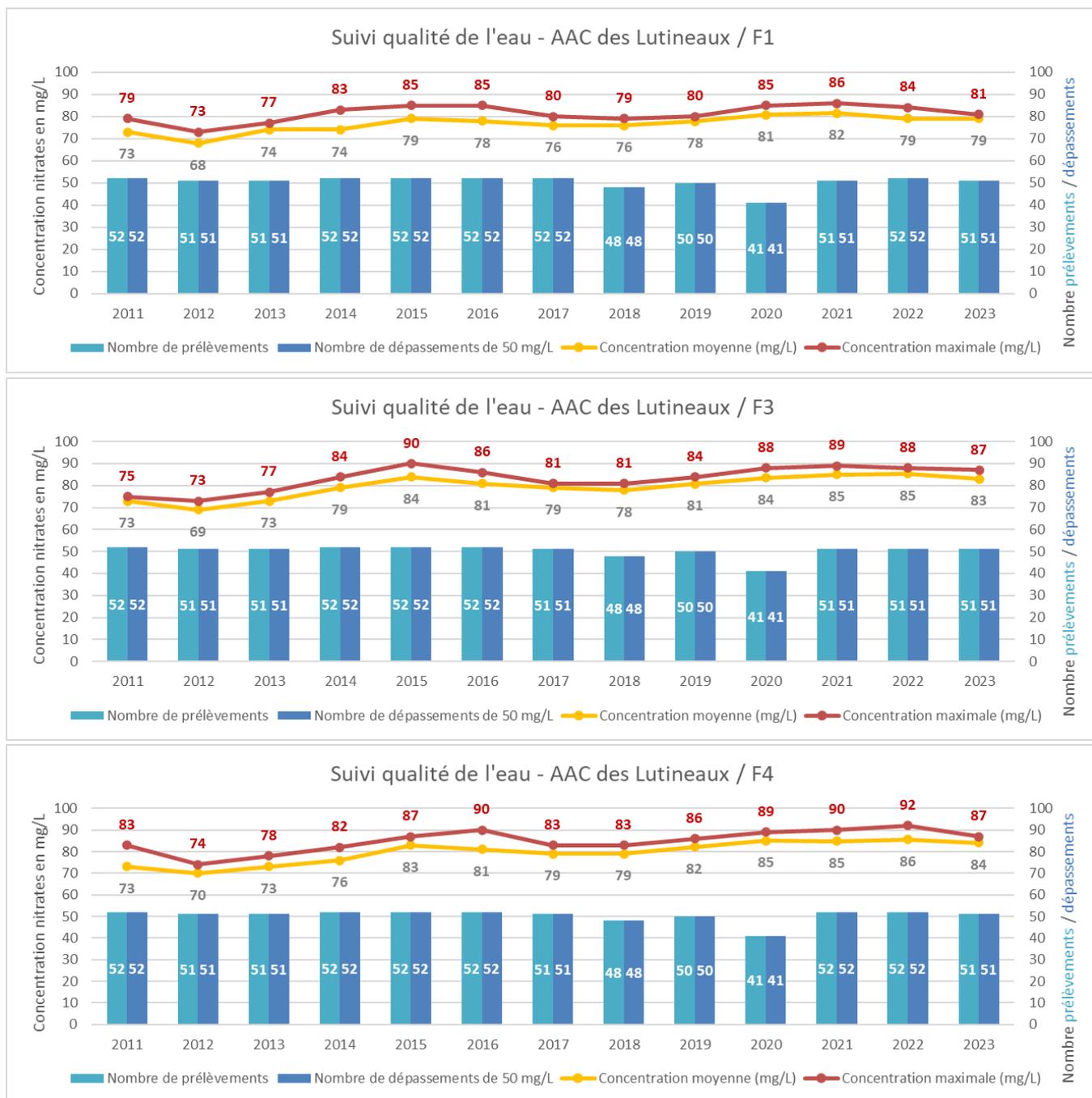
Pour l'année 2023, deux tendances sont à noter concernant les taux de nitrates au sein des 3 forages de l'AAC de Pas-de-Jeu. En effet, tandis que les taux de nitrates des forages F2 et F3 ont augmenté (+2 mg/L en moyenne pour les forages), celui du forage F5 a diminué (-4 mg/L en moyenne). Et les concentrations maximales ont presque rejoint les plus hautes jamais relevées, en 2021, pour les forages F2 et F3 (respectivement 82 mg/l et 77 mg/L), tandis qu'elle a été la plus basse, depuis 2011, pour le forage F5 (74 mg/L).

I.3. AAC de Ligaine



En 2023, deux tendances sont également à observer concernant les taux de nitrates des forages de l’AAC de Ligaine. En effet, le taux moyen de nitrates a augmenté au droit du forage L2 (+ 1 mg/L par rapport à 2022), tandis qu’il a diminué au sein du forage L1 (-1 mg/L par rapport à 2022). Pour les concentrations maximales observées, c’est l’inverse, avec une augmentation pour le forage L1 (+ 6 mg/L par rapport à 2022), et une diminution pour le forage L2 (- 9 mg/L par rapport à 2022). Enfin, les taux, et concentrations maximales, de nitrates observés restent tout de même dans les valeurs les plus basses depuis 2011, avec un nombre de dépassements de 50 mg/L en baisse significative sur L2.

I.4. AAC des Lutineaux



À noter, une stagnation du taux moyen de nitrates au droit du forage F1 par rapport à l'année 2022 (79 mg/L), et une légère diminution des taux moyens de nitrates au droit des forages F3 et F4 (respectivement – 1 mg/L et – 2 mg/L par rapport à 2022). Les concentrations maximales observées suivent la même tendance, avec une baisse allant jusqu'à – 5 mg/L pour le forage F4 par rapport à l'année 2022 (- 3 mg/L et – 1 mg/L pour F1 et F3 par rapport à l'année 2022).

Bilan « Nitrates » :

En 2023, par rapport à l'année 2022, les taux moyens de nitrates ont augmenté sur les forages F2 et F3 de l'AAC de Pas-de-Jeu. Concernant les taux moyens de nitrates de l'AAC de Ligaine, ils semblent avoir stagné (1 mg/L de variation en plus ou en moins). Et concernant les taux moyens de nitrates sur l'AAC des Lutineaux, ils ont stagné (forage F1), voir diminué (forages F3 et F4).

En 2023, une baisse du taux de nitrates peut être souligné à Seneuil en raison, vraisemblablement des fortes précipitations hivernales qui ont pour effet de diluer les concentrations en nitrates à la source. Les efforts restent à poursuivre pour atteindre les objectifs fixés dans le CT.

II. Suivi du paramètre « Pesticides »

Les pesticides sont recherchés dans les eaux brutes des forages, 3 piézomètres (un par AAC dans le Thouarsais) et au niveau de 18 points de contrôle sur l'AAC de Seneuil (notamment les gouffres). Les données sont obtenues soit à partir des contrôles réglementaires, soit de la surveillance sanitaire faite par le SEVT, le SVL ou dans le cadre du programme « Re-Sources ». Ci-dessous, le bilan des différentes données obtenues pour l'année 2023 : les molécules retrouvées, leur concentration et la période de détection. Le suivi pluriannuel est en [annexe 2](#).

II.1. AAC des sources de Seneuil

Tableau 2 : molécules détectées aux sources de Seneuil – année 2023

Point de prélèvement	Molécules retrouvées	Concentration (µg/L)	Date	
Source de Seneuil	Métazachlore ESA	0,169 (moyenne annuelle)	Toute l'année	
	Dimétachlore CGA 369873	0,059 (moyenne annuelle)	Toute l'année	
	Métazachlore OXA	0,082 (moyenne annuelle)	Toute l'année (sauf avril, juillet et septembre)	
	Métolachlore ESA	0,158 (moyenne annuelle)	Toute l'année (sauf août)	
	Métolachlore OXA		0,024	Janvier
			0,066	
			0,026 0,033	Mars
			0,052 0,037	Novembre
		0,044	Décembre	
	Flufénacet ESA	0,058	Janvier	
	Dimétachlore ESA		0,034	Janvier
			0,021	Mai
	Diméthénamide ESA		0,020 0,035	Janvier
			0,024	Mars
			0,048	Mai
			0,087 0,059 0,061	Novembre
0,038			Décembre	
Propyzamide	0,42	Décembre		

Les métabolites (ESA et OXA) du Métazachlore et du Métolachlore (recherchés depuis 2018) sont détectés de manière récurrente au captage et présentent des concentrations exponentielles d'années en années.



En décembre 2023, un pic de propyzamide a été mesuré à 0,42 µg/L cet herbicide est utilisé massivement pour les cultures de colza sur le sud de l'AAC. A cette période, l'eau des sources n'était pas exploitée car la turbidité était supérieure à 2,5 NTU (seuil au-delà duquel les pompes s'arrêtent).

Cette molécule n'a pas été retrouvée depuis décembre 2023.

Tableau 3 : molécules détectées sur les points de suivi du AAC des sources de Seneuil – 27/02/2023

Molécules	Gouffre du Bois de Barges	Fontaine St Martin	Gouffre des Hommes	Trou de Gignoré	Gouffre du Bois de l'Allier	Lavoir de Brangeard	Lavoir de Fondchien	Joblinière	Les Vaux source	Gâteau	Lavoir de Pressigny	Seneuil
2-hydroxyatrazine	<0,02	<0,02	0,014	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
Déséthylatrazine	<0,02	0,013	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
Aclonifen	<0,02	<0,02	0,12	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
Chlortoluron	0,037	<0,02	0,18	0,013	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
Métazachlore	<0,02	<0,02	0,019	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
Métazachlore ESA	<0,02	0,8	0,91	0,85	4,2	0,35	<0,02	0,25	<0,02	0,23	0,64	0,063
Métazachlore OXA	<0,02	0,95	0,79	0,39	1,8	0,26	<0,02	0,2	0,046	0,099	0,36	<0,02
Métolachlore ESA	0,053	0,09	<0,02	0,94	<0,02	0,31	0,061	0,28	0,27	0,22	0,95	0,093
Métolachlore OXA	<0,02	<0,02	0,2	0,13	<0,02	0,18	<0,02	0,14	0,042	0,027	0,13	<0,02
Métolachlore NOA	<0,02	<0,02	0,25	0,072	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
Diflufenicanil	<0,02	<0,02	0,014	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
Diméthachlore ESA	0,049	<0,02	<0,02	<0,02	0,11	0,15	<0,02	0,031	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
Diméthénamide ESA	<0,02	0,22	<0,02	0,23	1,0	0,035	<0,02	0,033	<0,02	0,034	0,17	<0,02
Dimétachlore CGA	<0,02	0,94	0,15	0,11	0,086	0,29	<0,02	0,096	<0,02	0,049	0,054	0,086
Dimétachlore ESA	<0,02	0,093	0,29	0,12	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
Diméthénamide OXA	<0,02	0,03	0,058	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
Flufenacet ESA	0,38	0,03	0,47	0,23	0,039	0,38	<0,02	0,3	0,9	<0,02	0,093	<0,02
Flufenacet	<0,02	<0,02	0,017	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
Flufenacet OXA	0,11	<0,02	0,073	0,026	0,027	0,021	<0,02	0,035	0,11	<0,02	0,022	<0,02
Propyzamide	<0,02	0,015	0,16	0,02	<0,02	<0,02	<0,02	0,011	<0,02	0,25	<0,02	<0,02
Quinmérac	<0,02	<0,02	0,023	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
Glyphosate	<0,02	<0,02	0,15	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
AMPA	<0,02	<0,02	0,033	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
Imazaméthabenz	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	0,03	<0,02	<0,02	<0,02
Alachlore ESA	<0,02	<0,02	0,026	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02

Imazamox	<0,02	<0,02	0,19	<0,02	<0,02	0,13	<0,02	0,037	<0,02	<0,02	0,033	<0,02
Metsulfuron-méthyl	<0,02	<0,02	0,015	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02

Les métabolites du Métazachlore, Métolachlore et du Dimétachlore (herbicides) sont retrouvés au niveau du forage tout au long de l'année. Ils sont également présents au niveau des différents points de contrôle de l'AAC.

II.2. AAC de Pas-de-Jeu

Tableau 4 : molécules détectées - AAC de Pas-de-Jeu

Point de prélèvement	Molécules retrouvées	Concentration (µg/L)	Date
Forage F2	Dimétachlore CGA 369873	0,057	Avril
		0,087	Octobre
Forage F3	Dimétachlore CGA 369873	0,024	Avril
		0,021	Octobre
		0,048	Décembre
	Métolachlore ESA	0,070	Avril
		0,034	Novembre
		0,036	Décembre
Atrazine déséthyl (DEA)	0,013	Novembre	
Forage F5	-		
Piézomètre 1	Bromacile	0,046	Avril
		0,084	Octobre
	Métazachlore ESA	0,063	Avril
		0,110	Octobre
	Dimétachlore CGA 369873	0,210	Avril
		0,430	Octobre

En 2023, le Dimétachlore CGA 369873 a été retrouvé plusieurs fois, tant au droit du piézomètre qu'au droit des forages F2 et F3. Pour l'instant, ce métabolite est classé non pertinent.



2 molécules ont été détectées à des concentrations supérieures à 0,1 voire 0,4 µg/L :

- Le Métazachlore ESA (non pertinent) a été retrouvé uniquement au droit du piézomètre à une concentration de 0,110 µg/L en octobre ;
- Le Dimétachlore CGA 369873 (non pertinent) au droit du piézomètre à des concentrations de l'ordre de 0,210 µg/L en avril, et de 0,43 µg/L en octobre ;

II.3. AAC de Ligaine

Tableau 5 : molécules détectées - AAC de Ligaine

Point de prélèvement	Molécules retrouvées	Concentration (µg/L)	Date	
Forage L1	Métolachlore ESA	De 0,050 à 0,270 (9 valeurs)	Février à décembre	
	Métolachlore OXA	De 0,020 à 0,040 (8 valeurs)	Février à décembre	
	Nicosulfuron ASDM		0,014	Mars
			0,010	Juin
			0,009	Septembre
			0,006	Novembre
	Dimétachlore CGA 369873		0,042	Mars
			0,077	Juin
			0,055	Septembre
			0,085	Novembre
	Métazachlore ESA	De 0,020 à 0,122 (8 valeurs)	Février à décembre	
	Métazachlore OXA	0,049	Novembre	
Forage L2	Métolachlore ESA	0,110	Avril	
		0,060	Octobre	
	Métazachlore ESA	0,053	Avril	
		0,081	Octobre	
	Métolachlore OXA	0,025	Avril	
		0,027	Octobre	
	Dimétachlore CGA 369873	0,065	Avril	
		0,093	Octobre	
Piézomètre 5	Niveaux d'eau insuffisants	X	Avril	
		X	Octobre	

Le Métazachlore ESA a été retrouvé à Ligaine, au forage L2, mais sous la limite de potabilité, et au forage L1, parfois au-dessus de la norme de potabilité (par exemple, 0,122 µg/L en novembre). En 2023, l'eau au droit du piézomètre n'a pas pu être analysée, car les niveaux d'eau étaient par deux fois insuffisants.



- 4 molécules ont été détectées à des concentrations supérieures à 0,1 voire 0,7 µg/L :
- Le Métolachlore ESA (non pertinent) au niveau des forages L1 et L2, parfois au-dessus des normes de potabilité (par exemple, 0,270 µg/L en décembre pour le forage L1).
 - Le Perchlorate retrouvé à 0,65 µg/L en mars, et à 0,72 µg/L en juin ;
 - Le Di(2-ethylhexyl)phtalate retrouvé à 0,54 µg/L en mars ;
 - Le Chlorothalonil R471811 retrouvé à 0,698 µg/L en juin.

II.4. AAC des Lutineaux

Tableau 6 : molécules détectées - AAC des Lutineaux

Point de prélèvement	Molécules retrouvées	Concentration (µg/L)	Date
Forage F1	-		
Forage F3	Déséthylatrazine (DEA)	De 0,013 à 0,028 (8 valeurs)	Mars à Décembre
	Dimétholachlore CGA 369873	De 0,034 à 0,063 (8 valeurs)	Mars à décembre
	Métolachlore ESA	0,020 0,060	Octobre Décembre
Forage F4	-		
Piézomètre 3	Déséthylatrazine (DEA)	0,045 0,043	Avril Octobre
	Déisopropyl déséthylatrazine (DEDIA)	0,028 0,028	Avril Octobre
	Métolachlore ESA	0,050	Octobre
	Dimétachlore CGA 369873	0,088 0,090	Avril Octobre
	Alachlore ESA	0,061 0,068	Avril Octobre

Le Dimétholachlore CGA 369873 est également retrouvé dans les eaux des Lutineaux (forages et piézomètre), et plus fréquemment qu'au sein des autres AAC. La Déséthylatrazine est comme tous les ans retrouvée tout au long de l'année au forage F3, mais à des concentrations relativement faibles.

Bilan « pesticides » :

Sur les trois AAC du Thouarsais, le Dimétachlore CGA 369873 (non pertinent) est retrouvé à des concentrations plus ou moins élevées entre les forages et/ou les piézomètres (par exemple, jusqu'à 0,43 µg/L pour le piézomètre de Pas-de-Jeu). Concernant les AAC de Pas-de-Jeu et de Ligaine, le Métazachlore ESA (non pertinent) est retrouvé dans des concentrations allant de 0,020 à 0,122 µg/L. En outre, le Métolachlore ESA (non pertinent) est maintenant détecté dans les eaux de toutes les AAC.

La problématique est plus sérieuse sur l'AAC de Seneuil en raison de valeurs et de récurrences plus élevées pour ces molécules.

Parmi les molécules dites pertinentes, le Flufénacet ESA n'a pas été retrouvé en 2023 à la source de Seneuil contrairement à 2022.

Un pic de propyzamide en décembre 2023 a contraint l'achat d'eau potable à l'extérieur (usine d'eau potable du Cébron). Les graphiques de suivi sont en [Annexe 2](#).

Les concentrations d'ESA Métolachlore et Métazachlore ont atteint 0,4 µg/L en novembre 2023.

Concernant les analyses sur eaux brutes de surface en amont de la source de Seneuil, la perte des Hommes présente un panel de molécules en nombre important à des concentrations totales de l'ordre de 5,2 µg/L.

III. Suivi du paramètre « Turbidité » - Seneuil

Le contrat territorial Thouarsais/Seneuil vise à limiter les pics hivernaux de turbidité sur le bassin des sources de Seneuil. Ces pics mènent à des arrêts récurrents du prélèvement de la ressource pendant les périodes de fortes précipitations en raison de la formation géologique du sous-sol. Les conduits karstiques du bassin versant sont lessivés durant ces épisodes pluvieux, et ainsi les matières en suspension se retrouvent concentrées au niveau de la source. Le tableau 7 présente l'évolution de la turbidité à la source depuis 2015. Le pompage de l'eau au captage ne peut avoir lieu que si la turbidité est inférieure à 2,5 NTU.

Tableau 7 : suivi de la turbidité aux sources de Seneuil

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre relevés	250	250	249	250	249	251	252	250	249
Valeur moyenne	0,71	1,73	0,65	1,67	1,30	1,44	1,06	0,76	2,24
Valeur max	9,36	47,4	9,28	20,56	28,03	32,1	22,6	23,36	62
Nombre de dépassement des 2 NTU	14	39	14	56	44	25	28	11	51
Fréquence de dépassement 2 NTU	6%	16%	6%	22%	18%	10%	11%	4%	20%
Nombre de dépassement des 1 NTU	40	72	30	114	67	105	58	22	103
Fréquence de dépassement 1 NTU	16%	29%	12%	46%	27%	42%	23%	9%	41%

Une corrélation habituelle est observée entre les pics de pluviométrie et les pics de turbidité mesurés au captage.

Le débouillage des conduits karstiques apportant les matières en suspension au captage est favorisé par un niveau de nappe haut associé aux précipitations sur le bassin.

Au printemps, le niveau de la nappe est d'une part plus bas et d'autre part les hauteurs précipitées sont en grande partie captées par la végétation, ce qui peut expliquer que les pics de précipitations observés au printemps et à l'automne n'ont pas un effet significatif sur la turbidité mesurée au captage.

Plus globalement les pics de turbidité sont fonction de l'intensité de l'épisode pluvieux.

L'ensemble des valeurs sont à retrouver dans le graphique de l'[annexe 3](#).

IV. Suivi du paramètre « Tétrachloroéthylène » - Thouarsais

Le Tétrachloroéthylène est un composé organique volatile utilisé comme solvant. Il peut dissoudre un grand nombre de substances comme les graisses, les huiles, les résines...

Ce composé a fait l'objet d'un suivi uniquement sur l'AAC des Lutineaux via des analyses en auto-surveillance de la part du SEVT, et dans le cadre de l'Action 2.4 « Améliorer la connaissance de sites pollués » du programme « Re-Sources » 2014-2018. En 2023, seul un suivi en auto-surveillance a été réalisé par le SEVT dans les eaux brutes des forages F3 et F4 de l'AAC des Lutineaux (voir tableau ci-dessous).

Tableau 8 : suivi des taux de Tétrachloroéthylène (en µg/L) – Forages F3 et F4 des Lutineaux

Date	F3	F4
25/01/2023	5,7	6,3
22/02/2023	9	6,9
08/03/2023	4,8	9,1
05/04/2023	5,5	7
03/05/2023	8,4	9,6
07/06/2023	8,9	<0,5
05/07/2023	9	9,4
09/08/2023	8	11
06/09/2023	6,8	7,6
04/10/2023	7,6	10
15/11/2023	3,4	6,3
13/12/2023	2,8	5,5

Le graphique du suivi global (période 1996-2023) est présenté en [annexe 4](#).

Animation

I. Suivi du programme

L'année 2023 marque le début de la deuxième période du contrat territorial 2023-2025.

I.1. Commissions agricoles

En 2023, deux commissions agricoles ont eu lieu, une le 17/03/2023, et l'autre le 10/11/2023, pour les territoires du Thouarsais, et de Seneuil.

Ces temps d'échanges ont permis de faire le bilan des actions 2022 et, début 2023, de rappeler, et cadrer, les actions prévues pour fin 2023, et 2024.

En raison du départ de Cyril GRIMAN quelques mois plus tôt, Charlotte JOUOT étant seule à animer la réunion du 17/03/2023, seul le compte rendu de la commission du 10/11/2023 est disponible en [annexe 5](#).

I.2. Comité de pilotage élargi

En 2023, il n'y a pas eu de comité de pilotage élargi, l'absence d'un animateur sur la période janvier à avril 2024 a retardé les actions du programme. N'ayant pas de modifications majeures sur les actions à venir, l'équipe RE-Sources, en accord avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, a préféré se mobiliser sur les actions en retard.

Cette lacune sera rattrapée en 2024.

I.3. Comité de pilotage restreint

Un comité de pilotage restreint réunissant les décisionnaires du contrat territorial s'est tenu le 14/11/2023, afin de présenter les échanges et décisions ayant eu lieu lors des commissions agricoles. Il a aussi permis de faire un point sur les autres dossiers, tels que la ZPAAC des Lutineaux, et la révision des DUP des AAC des Lutineaux et de Pas-de-Jeu.

Le compte rendu est à consulter en [annexe 6](#).

I.4. Bureau et Comité Syndical du SEVT

Au cours de l'année 2023, plusieurs bureaux et comité syndicaux ont eu lieu concernant des prises de décisions en lien avec le programme « Re-Sources ». Le tableau suivant synthétise les différentes décisions qui ont été votées favorablement.

Date	Instance	Référence	Projet
22/02/2023	Comité Syndical	CS-DE-23-011	Signature du CT thouarsais Seneuil 2023-2025
		CS-DE-23-012	Création d'une association des collectivités de production d'eau potable des Deux-Sèvres en vu de porter des contrats de PSE avec les agriculteurs des AAC
02/06/2023	Comité Syndical	CS-DE-23-033	Recours au contrat d'apprentissage – Service Environnement
		CS-DE-23-034	Acquisition de parcelles sur la commune de Pas-de-Jeu (4ha 97a 40ca)
		CS-DE-23-035	Acquisition de parcelles sur la commune du Chillou (3ha 86a 70ca)
25/09/2023	Comité Syndical	CS-DE-23-038	Délégation d'attributions au Président en matière d'acquisition foncière
		CS-DE-23-044	Acquisition foncière des parcelles sur le PPR des captages des Lutineaux (2ha 40a 88ca)
		CS-DE-23-045	Acquisition foncière des parcelles destinées à une mise en réserve foncière sur le périmètre de l'AFAFE des Lutineaux (14ha 23a 32ca)
		CS-DE-23-046	Espace Naturel Sensible : candidature pour le classement du cirque de Seneuil en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels et la commune du Chillou
13/11/2023	Bureau Syndical	BS-DE-23-001	Demande de subventions programme Re-sources 2024 : partie animation
		BS-DE-23-001	Demande de subventions programme Re-sources 2024 : partie actions

II. Suivi de projets

Le SEVT étant l'un des acteurs de l'eau dans le département des Deux-Sèvres et en Nouvelle-Aquitaine, il est associé à différents projets sur son territoire, le département ou la région. Les animateurs ont ainsi été présents aux réunions pour les projets suivants :

-  COTECH et COPIL du SAGE Thouet ;
-  comités technique étude HMUC Thouet ;
-  comités de gestion de l'eau / cellule de vigilance de la Vienne ;
-  comités de gestion de l'eau des Deux-Sèvres ;
-  webinaire PAZV ;
-  webinaire Eau et Environnement ;
-  webinaire « Re-Sources » ;
-  ateliers de concertation du PNR de Gâtine.

III. Réseaux « Re-Sources » et groupes de travail

III.1. Réseaux « Re-Sources » régionaux

Les animateurs participent aux réunions du réseau « Re-Sources » qui rassemblent tous les animateurs de la démarche en Nouvelle-Aquitaine, ainsi que la cellule de coordination régionale. En 2023, les animateurs ont participé aux réseaux suivants :

Tableau 9 : réseaux « Re-Sources » régionaux 2023

Date	Ordre du jour	Lieu
03/02/2023	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la stratégie de l'État vis-à-vis de la protection des captages - Présentation de la nouvelle convention cadre « Re-Sources » 2023-2028 - Stratégie de développement des IAE et déploiement du fond de dotation O'Vignes dans le cadre des contrats « Re-Sources » 	Triac-Lautrait (16)
14/09/2023	<ul style="list-style-type: none"> - AAP Agriculture Biologique 2023 - AAP Plan de Modernisation des élevages (PME) 2023 - Présentation AMI « Parcours néo-coop » - Retours d'expérience AMI « Parcours néo-coop » - Présentation Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) « Bas carbone » - Ateliers - Actions « Bas carbone » et qualité de l'eau – Retours d'expérience 	SERTAD – Sainte-Néomaye (79)
18/12/2023	<ul style="list-style-type: none"> - La place du boisement dans la protection des captages - Agrivoltaïsme : entre opportunités et risques, comment appréhender ces projets ? - Rex ZPAAC 	Bordeaux (33)

III.2 Réseaux « Re-Sources » départementaux

En plus des réseaux régionaux, les animateurs des Deux-Sèvres se réunissent au niveau départemental, pour échanger sur des sujets / actions communes, et/ou concevoir et mettre en place concrètement des actions à l'échelle départementale.

Tableau 10 : réseaux « Re-Sources » départementaux

Date	Ordre du jour	Lieu
16/03/2023	<ul style="list-style-type: none"> - point d'étape CUMA Re-sources départementale suite rencontre G10 - journée INTERBAC AB - animation MAEC - RDV des couverts végétaux : Enterre ton slip ! concours photo CV - projet NACA-Pur : financement plantation de haies - formation QGis - AG APAD - spectacle à la ferme – partenariat festival Ah ? - caravane de l'élevage herbager - fiche suivi qualité 	SMAEP 4B
05/06/2023	<ul style="list-style-type: none"> - suite CUMA départementale Re-Sources - journée INTERBAC AB - caravane de l'élevage herbager - filière miscanthus/sylphie - chlorotalonil R471811 - PVE - Animation MAEC et programme formation MAEC - restitution RDV des CV à Venours 	Le Chillou
25/09/2023	<ul style="list-style-type: none"> - FD CUMA - Avancement journée bio interbac - Retour journée APAD - Retour Salon de l'élevage - Point réseau Re-Sources NA - Point chlorothalonil - Caravane de l'élevage herbager - Fête du chanvre 	SERTAD
05/12/2023	<ul style="list-style-type: none"> - Actions non agricoles des CT : tour de table - Partenariat AgroLeague ? - JPO ferme Thorigné d'Anjou - Sillon Responsable d'OCEALIA - Agrivoltaïsme : position des élus - projection film - fiche qualité AAC harmonisées à l'échelle du 79 - association départementale des syndicats producteurs d'eau potable 	Epannes SEV CAN

III.3. Autres groupes de travail

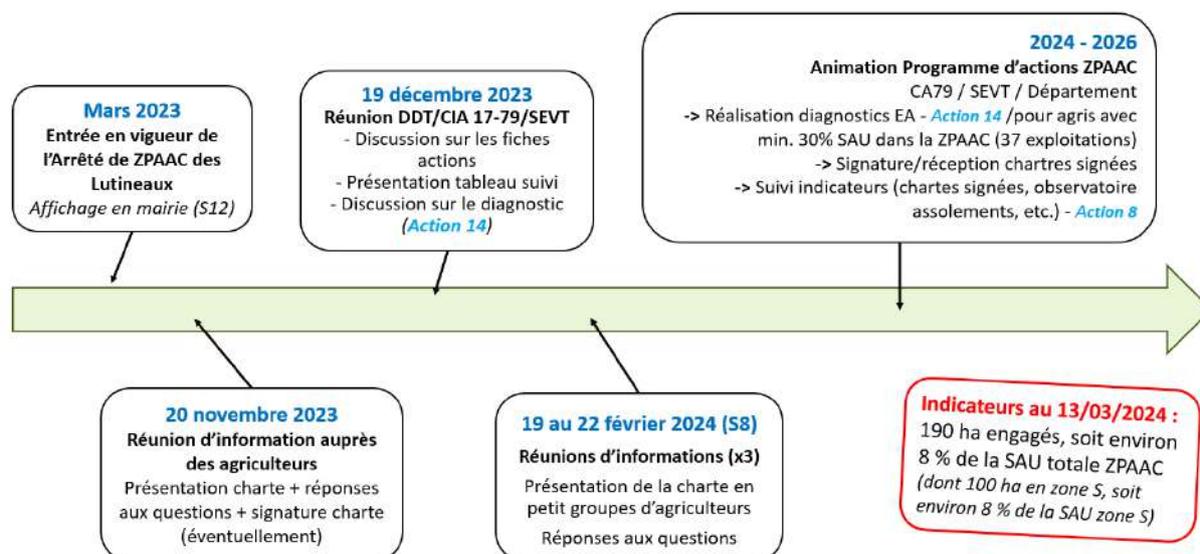
En plus des réseaux « Re-Sources » régionaux et départementaux, les animateurs ont pris part à différentes réunions :

-  réunions spécifique à l'organisation des rdv des couverts végétaux (planification, bilan) ;

- 👉 réunion spécifique à l'organisation des journées techniques élevage ;
- 👉 réunion annuelle avec la FD CUMA ;
- 👉 groupe de travail « Re-Sources » sur les problématiques de recrutement avec la cellule « Re-Sources ».

IV. ZPAAC sur l'AAC des Lutineaux

Avancées 2023



La figure ci-dessus, présente les différentes étapes de l'arrêté interdépartemental « définissant le programme d'actions visant à restaurer la qualité de la ressource en eau de la zone de protection de l'aire d'alimentation des captages (ZPAAC) des Lutineaux » depuis son entrée en vigueur le 13 mars 2023.

Révisions des DUP des captages

Les DUP des captages de Pas-de-Jeu et des Lutineaux datent du début des années 80. Les pratiques actuelles ont évolué et changé par rapport à ce qu'il pouvait se faire il y a quarante ans, et il conviendrait ainsi de mettre à jour les périmètres et les servitudes inscrites dans les DUP pour chaque périmètre. Ce travail permettrait d'être plus en phase avec les enjeux de protection de la qualité de l'eau actuels.

Le SEVT a alors pris une délibération en ce sens pour solliciter l'Agence Régionale de Santé (ARS) afin qu'elle désigne un hydrogéologue agréé pour mener à bien ces révisions.

Ainsi, deux hydrogéologues ont été désignés, un pour chaque territoire. Leur mission s'est déroulée au cours de l'année 2021, et chacun a pu rendre un avis hydrogéologique pour chaque territoire. Des rencontres ont ainsi eu lieu entre le SEVT, l'ARS et les hydrogéologues pour suivre ces procédures et assurer une harmonisation des servitudes entre les trois zones de captages du Thouarsais.

Au cours des années 2022 et 2023, les échanges entre l'ARS et le SEVT ont permis de :

- faire une analyse comparative entre les prescriptions faites sur l'AAC des Lutineaux, de Pas-de-jeu et de Ligaine par les différents hydrogéologues agréés ;

Le dossier de consultation administratif comportant une douzaine de pièces est maintenant en cours de construction en partenariat avec l'ARS, et le SEVT.

V. Formations

Les animateurs du SEVT suivent différentes formations professionnelles. Au cours de l'année 2023, voici les formations réalisées :

Clovis MOUCHEL :

- Journée « Animation territoriale : fondamentaux pour accompagner les changements » le 21/09/2023 ;
- Formation « Animer un atelier de conception de systèmes de culture innovants avec des agriculteurs », le 06/12/2023 et 07/12/2023 ;
- Journée formation couverts végétaux ADOPTAE, le 20/12/2023 ;

Charlotte JOUOT :

- o 12 au 15/06/2023 : « gestion concertée de la ressource en eau : animer les réunions selon une approche participative ». IFREE
- o 03/10/2023 au 04/10/2023 : l'agriculture, levier du développement des territoires. CNFPT.

Actions 2023

AXE 1	Couvrir les sols	
Pollution visée	Nitrates / Pesticides / Turbidité	
Enjeu	Limiter les transferts par lixiviation et lessivage (azote et pesticides) et limiter l'érosion	
Constat	La couverture des sols est un des moyens les plus efficaces pour lutter contre la lixiviation de l'azote lors de la période de drainage. De plus, en maximisant la présence d'un couvert sur une plus grande période de l'année, on favorise via la biomasse produite l'entretien ou la reconstitution du stock de carbone et de matière organique dans le sol. Cette amélioration de la composition du sol va aussi jouer un grand rôle dans la protection de la qualité de l'eau. La couverture du sol en période de forte pluviométrie permet également de limiter l'érosion et donc la turbidité (Seneuil). Les intercultures courtes permettent de piéger l'azote avant l'implantation de céréales à paille (dominantes dans l'assolement des bassins) et de limiter la lixiviation de l'azote en automne sur ces cultures.	
Objectifs de l'action	Améliorer l'efficacité des intercultures longues et augmenter leur durée d'implantation Développer les intercultures courtes Développer la couverture permanente des sols et les couverts relais	
Public & Territoire cible	Agriculteurs, OPA	Seneuil et Thouarsais

Bilan des actions		Réalisé
<p>Action 1 : RDV des couverts végétaux Comme ces dernières années, les animateurs « Re-Sources » des Deux-Sèvres se sont regroupés pour assurer une communication commune sur cette thématique. En plus des animations, les syndicats d'eau ont aussi proposé</p> <ul style="list-style-type: none"> - un concours photos des couverts végétaux afin de valoriser les agriculteurs qui développent cette pratique sur les AAC. Un flyer a été réalisé pour communiquer sur cet évènement, et pour que les agriculteurs y retrouvent toutes les informations nécessaires pour participer. Pour la campagne 2022/2023, il y a eu 15 participants, dans les deux catégories, dont 3 agriculteurs des AAC du SEVT. Aucune campagne n'a été lancée pour 2023/2024. 	Coût	865,00 €

<p>Action 2.1 : mise à disposition de semences et rallye des couverts végétaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démarche expérimentale « on met le couvert ! » : action de mise à disposition de semences CV courts et longs <ul style="list-style-type: none">  6 exploitations : 5 AAC thouarsais / 1 AAC Seneuil  45 ha semés 	Coût	1 860,25 €
<p>Action 2.2 : mise à disposition de matériel</p> <p>⇒ En 2023, le projet de créer une structure départementale pour acquérir du matériel permettant des pratiques favorables à la qualité de l'eau, qui serait ensuite mis à disposition auprès des exploitants situés sur les AAC du département, s'est poursuivi avec, notamment, la constitution d'une liste de matériels à acheter. Actuellement, les différents syndicats sont en pourparlers quant au plan de financement du projet et au statut juridique de la structure.</p>	Coût	0,00 €
<p>Action 3 : suivi des couverts végétaux</p> <p>En 2023, la météo estivale a été plutôt favorable à la levée des couverts végétaux d'été. Ainsi, ont été réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pesées MERCI : <ul style="list-style-type: none">  5 pesées MERCI : 4 AAC thouarsais / 1 AAC Seneuil - Reliquats : <ul style="list-style-type: none">  suite aux différentes commissions agricoles, les agriculteurs interrogés ne sont pas favorables à la réalisation de reliquats azotés. Les résultats sont trop aléatoires et incertains et ne semblent pas pertinents selon eux. Aucune mesure de reliquat n'a été réalisée. 	Coût	116,27 €
<p>Action 5 : Cultures Intermédiaire à Vocation Energétique (CIVEs)</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2023, aucune action n'a été menée en lien avec cette thématique. 	Coût	0,00 €
<p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un concours photos sur les couverts végétaux avec les autres syndicats d'eau du 79 - 45 ha semés dans le cadre de la mise à disposition de semences de couverts végétaux - 0 matériel mis à disposition en grande culture =>reconversion de l'action vers une structure départementale - 5 pesées MERCI réalisées - 0 reliquats réalisés - 0 réunion 	

Bilan 2023	<p>L'objectif du nombre d'hectares en couverts végétaux n'a pas été atteint (objectif 2023 = 150 Ha), et la participation est faible comparée au nombre d'agriculteurs situés sur les AAC. Cependant, ceci peut en partie s'expliquer par le fait que la plupart des agriculteurs ne sont pas intéressés pour recevoir « <i>seulement</i> » 5 ha de semences, car cela nécessite de régler leur semoir pour une petite surface, et peut être perçu comme « <i>une perte de temps</i> », et « <i>pas rentable</i> ».</p> <p>La mise à disposition de matériel est à ce jour en stand-by, les frais de locations sont devenus exorbitants. Les acteurs des programmes Re-sources en Deux-Sèvres ont décidé de modifier cette action en créant une structure de CUMA départementale en partenariat avec la FD CUMA.</p> <p>Par ailleurs, des pesées MERCI ont été réalisées cette année, assurant un suivi entre la mise à disposition de semences de couverts végétaux, et le calcul de leur restitution au sol une fois détruits.</p>
Prospective 2024	<p>L'objectif pour la mise à disposition de semences est de s'assurer au mieux que les semences proposées correspondent aux réels besoins des agriculteurs, et d'assurer un suivi qui facilite éventuellement l'engagement des agriculteurs dans la démarche.</p> <p>L'accompagnement des agriculteurs expérimentateurs doit être renforcé sur la partie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - suivi des couverts (pesée MERCI, reliquats (?), discussion au fur et à mesure, etc.) ; - implantation couverts végétaux d'été (période, méthode, coût, espèces à utiliser, etc.) ; - aide à l'implantation de couverts d'été : prestation de semis de couverts d'été. <p>Pour 2024, il sera proposé, comme l'année précédente, des essais sur couverts courts, et longs, afin de respectivement couvrir les sols sur la période estivale (période cruciale pour maintenir la vie biologique des sols) et hivernale (période de fort lessivage/lixiviation sur les bassins). Concernant les couverts longs, cette mesure se veut plus ambitieuse que la réglementation, avec une destruction à partir du 15/01/2025.</p>

		Coût total	2 725,25 €
Financeurs et taux de financement	Agence de l'eau Loire Bretagne	50%	1 362,63 €
	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	10%	272,53 €
	Conseil Départemental Deux-Sèvres	0%	- €
	SEVT + SVL	40%	1 090,10 €
	OPA	0%	... €
	Autres	0%	- €

AXE 2	Diversifier les assolements	
Pollution visée	Nitrates / Pesticides	
Enjeu	Limiter les transferts par lixiviation et lessivage (azote et pesticides) et réduire les pressions	
Constat	<p>Comme présenté dans l'axe 1, le contexte agricole des AAC est orienté majoritairement vers les grandes cultures, avec des rotations courtes, principalement à base de cultures d'hiver (colza/blé tendre/orge = 60% de la SAU). Ces rotations courtes amènent différentes problématiques pouvant avoir un impact négatif sur la qualité de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - emploi plus importants de produits phytosanitaires suite à la résistance d'adventices. Les molécules utilisées peuvent ensuite être détectées aux captages ; - les céréales d'hiver ne piègent que très peu d'azote lors de la minéralisation d'automne, et peuvent faire l'objet d'une fertilisation plus importante pour assurer rendement et taux de protéines. <p>Il convient alors d'accompagner les agriculteurs vers une diversification des rotations, ayant à la fois des bénéfices agronomiques et environnementaux. Cela passe notamment par une augmentation des surfaces en cultures de printemps (permettant la mise en place de couverts longs / CIVE), de légumineuses et/ou de cultures pérennes comme la luzerne, ou encore de cultures associées pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.</p> <p>Cet axe est complété par l'axe 3 avec le maintien des exploitations d'élevage et le développement de cultures fourragères à bas niveau d'intrants dans les assolements de ces dernières.</p>	
Objectifs de l'action	<p style="text-align: center;">Diminuer la part de céréales d'hiver dans les assolements Augmenter la part des cultures de diversification Développer les cultures associées</p>	
Public & Territoire cible	Agriculteurs et OPA	Seneuil et Thouarsais

Bilan des actions		Réalisé
<p>Action 1 : sensibiliser aux cultures associées</p> <ul style="list-style-type: none"> - 14/04/2023 : 1 journée technique sur le colza associé pour assurer le suivi des parcelles concernées <ul style="list-style-type: none">  Intervenant : Gilles SAUZET (ancien expert à Terres Inovia)  7 agriculteurs  Programme : comment évaluer le potentiel de rendement de sa culture au stade pré-floraison/début floraison/fin de cycle, comment atteindre le potentiel à ces stades, et visite de parcelles en colza associé dans le cadre de la mise à disposition de semences de plantes compagnes par le SEVT en 2022 - 06/10/2023 : 1 journée technique pour observer l'implantation des parcelles ayant bénéficiées de la mise à disposition de semences de plantes compagnes par le SEVT cette même année <ul style="list-style-type: none">  Intervenant : Gilles SAUZET (ancien expert à Terres Inovia)  7 agriculteurs  Programme : retour sur la campagne 2022/2023, gestion des adventices avec les plantes compagnes, leviers à activer pour amener la culture dans les meilleures conditions à l'entrée de l'hiver, pesées de biomasse au champs/suivi de l'enracinement, et discussion sur cultures associées type blé/féverole. 	Coût	1 171,00 €
<p>Action 2.1 : développer les cultures associées, mise à disposition de semences</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démarche expérimentale « on met le couvert ! » : action de mise à disposition de semences plantes compagnes du colza <ul style="list-style-type: none">  6 agriculteurs : 3 AAC thouarsais / 3 AAC Seneuil  30 ha semés <p>La mise à disposition de semences de plantes de services s'est faite en même temps que celle pour les couverts végétaux (choix des espèces en groupe de travail, plaquette d'information, retours des agriculteurs, distribution des semences...). Au total, des semences pour 30 ha ont été distribuées, concernant 6 agriculteurs.</p>	Coût	5 857,56 €
<p>Action 2.2 : développer les cultures associées, triage</p> <p>Suite aux différentes présentations (2021 et 2022), il n'y a pas eu de demande spécifique en lien avec la mise à disposition de matériel de triage sur les territoires du SEVT.</p>	Coût	- €
<p>Action 3 : développer les cultures de diversification</p> <p>Miscanthus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15/05/2023 : visite de « Body Nature » dans le cadre d'un éventuel développement d'une filière miscanthus qui alimenterait un réseau de chaleur via une chaudière biomasse à l'échelle de la Communauté de Communes du THouarsais (projet en cours de réflexion) ; 	Coût€

<p>Chanvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 16/09/2023 : participation à la 1^{ère} Fête Nationale du Chanvre à Cherveux (discussion avec Anne-Claire AUGEREAU, Chargée de développement économique pour la communauté de communes Mellois en Poitou, et plusieurs acteurs du chanvre sur place, tels qu'un maçon utilisant la chènevotte, un producteur, un vendeur d'huile de CBD, etc.) ; - Échange avec la DDT 49 et l'entreprise « <i>Hemp-it</i> », productrice de semences de chanvre dont le périmètre de production est protégé par « l'arrêté du 24 avril 2019 relatif à la création d'une zone protégée « Beaufort-en-Anjou » de production de semences de chanvre monoïque dans les départements de Maine-et-Loire, d'Indre-et-Loire, de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Sarthe ». <p>Lavande/lavandin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des recherches bibliographiques ont été effectuées, à la suite d'une proposition répétée d'agriculteurs de développer une telle filière, aboutissant au constat que développer une filière lavande/lavandin dans le thouarsais serait très risqué (surproduction en France actuellement, concurrence agressive des pays de l'Est de l'Europe, et propagation incontrôlée de maladies), sans compter le million d'euros à investir pour une distillerie proche du lieu de production (obligatoire pour éviter de perdre un maximum les arômes des plantes). 		
<p>Action 4 : développer la luzerne Il n'y a pas eu d'animation réalisée sur cette thématique en 2023.</p>	Coût	- €

<p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2 journées techniques organisées sur les AAC thouarsais et Seneuil sur cet axe pour la campagne culturelle 2022/2023 ; - 30 ha semés dans le cadre de la mise à disposition de semences de plantes compagnes au colza
<p>Bilan 2023</p>	<p>Sur les 75 Ha objectifs en 2023 concernant la mise à disposition de semences, seuls 30 Ha ont été conventionnés avec les agriculteurs. La diminution des herbicides est avérée par les agriculteurs expérimentateurs, la promotion entre pairs à l'occasion notamment de commission agricoles ou autres rencontres est encourageant. L'intérêt pour cette technique a été de nouveau présenté et démontré grâce à l'intervention de Gilles SAUZET et ses retours d'expériences.</p> <p>La prospective sur la thématique du triage montrait un réel intérêt des agriculteurs du 79, et notamment certains du Thouarsais. Les animations proposées ont suscité l'intérêt mais n'ont pas amorcé de nouvelles opportunités culturelles.</p> <p>La filière chanvre est également suivie par le SEVT pour son intérêt vis-à-vis de la qualité de l'eau, mais semble pour l'instant difficile à mettre en œuvre sur le secteur du Thouarsais, notamment en raison de la zone protégée de</p>

	<p>production de semences, ainsi qu'un producteur de CBD sur le secteur des Lutineaux. La culture de chanvre semble toutefois possible sur le secteur Seneuil.</p> <p>Les recherches sur le développement d'une filière lavande/lavandin sont mises de côté pour le moment.</p> <p>En accord avec la CCT, dans le cas où le réseau de chaleur via les chaudières biomasse de la ville se concrétisent, les parcelles de miscanthus seront en priorité implantées sur les AAC du Thouarsais.</p>
Prospective 2024	<p>De nouvelles mises à disposition de semences sont prévues en 2024, ainsi que les suivis associés.</p> <p>Le travail lancé sur le triage en 2021/2022 sera poursuivi à la demande.</p> <p>La communauté de communes du thouarsais réfléchissant à une production de chaleur via une chaufferie alimentée au miscanthus, le SEVT s'associe aux visites, et réunions, dans la construction de ce projet, afin d'étudier les possibilités d'implantation sur les AAC.</p> <p>Concernant la filière chanvre, des discussions seront entamés avec des organismes professionnels afin de déterminer le potentiel de développement de cette culture au sein des AAC où cela est possible, ainsi que des échanges avec les agriculteurs pour déterminer lesquels seraient éventuellement intéressés.</p>

			Coût total	7 028,56 €
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau Loire Bretagne	50%	3 514,28 €	
	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	10%	702,86 €	
	Conseil Départemental Deux-Sèvres	0%	- €	
	SEVT + SVL	40%	2 811,42 €	
	OPA	0%	- €	
	Autres	0%	- €	

AXE 3	Consolider les élevages de ruminants en améliorant leur autonomie	
Pollution visée	Nitrates / Pesticides / Turbidité	
Enjeu	limiter les transferts par lixiviation et lessivage (azote et pesticides) et réduire les pressions	
Constat	<p>Le maintien de l'élevage de ruminants sur le bassin des sources de Seneuil a pour objectif de conserver et développer le maillage bocager sur le territoire (prairies et haies), ainsi que les rotations longues associées (cultures fourragères) plus favorables à la qualité de l'eau que les rotations souvent courtes de la majorité des systèmes céréaliers du secteur. Cet axe est le plus important et stratégique à mettre en œuvre sur le bassin de Seneuil au vu des risques du déclin de l'élevage et de la poussée de céréalisation, néfastes aux objectifs de qualité d'eau. La priorité est donc de maintenir l'élevage de ruminants sur le bassin et de favoriser les systèmes les plus herbagers possibles. Cet axe concerne principalement le bassin de Seneuil mais inclut également les quelques éleveurs concernés par les bassins du Thouarsais.</p>	
Objectifs de l'Axe	<p>Maintenir les exploitations d'élevage de ruminants sur le bassin malgré le contexte économique défavorable en améliorant leur autonomie (alimentaire, financière, énergétique...) C'est une condition indispensable à l'atteinte des objectifs directement liés à la préservation de la qualité de l'eau et qui sont listés ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintenir et si possible développer la surface en prairies à l'échelle de l'AAC (400 ha de PP et 600 ha de PT) - développer les surfaces en prairies dans les PPR - maintenir et améliorer la fonctionnalité du linéaire de haies / augmentation si possible - développer l'autonomie alimentaire: augmentation des surfaces en luzerne et autres cultures bas intrants (méteils...) : + 125 ha 	
Public & Territoire cible	Agriculteurs, OPA, collectivités	Seneuil (et Thouarsais)

Bilan des actions		Réalisé
<p>Action 1 : soutien économique à l'élevage Pour l'AAC des sources de Seneuil, 7 exploitations sont engagées, pour 1 292 ha dont 512 ha dans l'AAC.</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 30/03/2023 : 1 réunion d'information sur le Label Haie, les critères d'obtention, le suivi administratif, l'audit ; 👤 Intervenant : Bocage Pays Branché & Prom'Haies 👤 12 agriculteurs ⇒ 1^{er} semestre 2023 : 7 pré-audit chez les agriculteurs engagés dans le PSE Gâtine réalisés par Bocage Pays Branché & Prom'Haies 👤 7 agriculteurs ⇒ septembre/octobre 2023 : 2 expertises sur haies incendiées sur secteur Seneuil réalisées par Prom'Haies ⇒ 27/11/2023 : 1 demi-journée de formation menée par Bocage Pays Branché sur la gestion de la haie et les critères de niveau 1 du Label Haie destinés aux agriculteurs de Seneuil et du Cébron engagés dans le PSE Gâtine, les agents communaux en charge de la gestion des haies sur les communes et les agents du département. 👤 9 agriculteurs : 4 AAC Cébron / 5 AAC Seneuil 👤 1 commune <p>Courant 2023, les différents agriculteurs ont été suivis pour l'instruction de leur dossier ainsi que pour l'obtention du Label Haie (pré-requis indispensable à la validation du volet structure paysagère du PSE Gâtine). Une demi-journée de formation à destination des agriculteurs engagés dans le Label Haie, des agents communaux et du département a été organisée en novembre 2023. Les participants déplorent la faible participations des communes (élus et employés communaux) et l'absence du département qui n'a pas souhaité répondre à notre invitation.</p>	Coût	3 949,60 €
<p>Action 2.1 : journées collectives sur l'autonomie des élevages</p> <ul style="list-style-type: none"> - 06/10/2023 : caravane de l'élevage herbager en partenariat avec les syndicats d'eau producteurs d'eau potable en Deux-Sèvres (Cébron, SECO, SEV), la FD CUMA, VGSol <p>3 demi-journées sur 3 fermes -> « La qualité d'une prairie ça s'entretient ! Choix des espèces, matériels d'entretien, pâturage tournant dynamique, démonstration salle de traite mobile »</p> <ul style="list-style-type: none"> 👤 Semoir Gütler : retour sur le financement d'essais par le SEVT + démonstration 👤 Tour de parcelles : sur-semis de ray-grass hybride dans une prairie permanente/semis de prairie sous couvert de méteil/re-semis de raygrass italien dans du raygrass talien 👤 Quelles conditions pour un sur-semis réussi ? 👤 Entretien & valorisation des prairies : broyeur sous-clôture, pose de clôtures mobiles 👤 2 agriculteurs 	Coût	1 550,00 €

<ul style="list-style-type: none"> - 17/11/2023 : journée porte ouverte chez Loïc PILLOT organisée par le CIVAM Haut Bocage, intervention du SEVT sur les enjeux qualité de l'eau sur l'AAC Seneuil et présentations des dispositifs financiers (PSE Gâtine) et actions agricoles 		
<p>Action 2.2 : rallye fourrager, mise à disposition de semences / plateformes Le rallye fourrager se décompose en 4 voire 5 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Etape 1</u> : mise à disposition de semences de méteils (sélection de semences en groupe de travail / fournisseurs : TERRENA et VSN). Cette année le Cébron s'est associé à cette action. L'objectif est de favoriser l'échange entre un groupe « consolidé » côté Seneuil et un groupe « nouveau » côté Cébron et tester de nouvelles modalités qui ont pour objectifs de répondre à des besoins différents selon les bassins. <ul style="list-style-type: none"> 👤 8 agriculteurs (AAC Seneuil) / 5 agriculteurs (AAC Cébron) 👤 40 Ha semés / 25 Ha semés - <u>Etape 2</u> : suivi des parcelles avec OCEALIA <ul style="list-style-type: none"> 👤 05/04/2024 👤 5 agriculteurs 👤 Tour de parcelles : retour sur les ITK + retour sur les analyses de la campagne 2022/2023 + recueil des besoins et envies pour la suite des actions sur l'autonomie fourragère des élevages - <u>Etape 3</u> : prélèvement + analyse en laboratoire de la valeur fourragère du méteil (à venir action 2024) - <u>Etape 4</u> : restitution des analyses aux agriculteurs participants <ul style="list-style-type: none"> 👤 Envoi d'un tableau comparatif en fonction des ITK, densité de semis, etc. 👤 Comparaison des résultats obtenus en laboratoire avec les valeurs obtenues via la table INRAE pour estimer la fiabilité d'une analyse « maison » - <u>Etape 5</u> : 09/02/2023 : intervention d'un nutritionniste spécialiste des ruminants – Gilles PLANCHE <ul style="list-style-type: none"> 👤 5 agriculteurs 👤 15 élèves de la MFR de Saint Loup 👤 Travail autour de la ration sur la base des analyses réalisées sur la campagne 2021/2022 	<p>Coût</p>	<p>4 173,55 €</p>
<p>Action 2.3 : mise à disposition de matériel (entretien prairies/haies), expérimentation collective au sein des CUMA Cette action présente des limites depuis 2021/2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - montée en puissance des besoins (11 demandes non pourvues campagnes 20/21 et 21/22) - système « location/test » plus plébiscité par les concessionnaires locaux - montant des loyers exorbitants <p>⇒ en 2023 réflexion sur un nouveau mode de mise à disposition de matériel</p>	<p>Coût</p>	<p>0,00 €</p>

<p>⇒ proposition de la création d'une CUMA départementale « Re-Sources » en cours de discussion avec la FD CUMA et financeurs des programmes Re-Sources</p> <p>En 2032, un sondage a été envoyé à l'ensemble des agriculteurs des bassins afin de collecter leur avis sur cette proposition, quels matériels, etc.</p> <p> 38 agriculteurs participants</p>		
<p>Action 2.41 : actions individuelles : diagnostics individuels d'exploitations (DIE) Il n'y a pas eu de diagnostics réalisés en 2023.</p>	Coût	- €
<p>Action 2.42 : actions individuelles : accompagnements techniques individuels (ATI) Il y a eu 1 ATI réalisé en 2023 par Agrobio chez GAEC Fief Au Jau.</p>	Coût	- €
<p>Action 2.5 : accompagnement de groupes d'éleveurs En 2023, l'accompagnement de groupe d'éleveurs s'est traduit par la proposition de journée techniques et tour de parcelles (cf. actions 2.1 et 2.2)</p>	Coût	- €
<p>Action 3 : développement de filières Il n'y a pas eu d'animation particulière sur cette action.</p>	Coût	- €
<p>Action 4 : pérenniser l'élevage sur le territoire : transmission / installation / accès au foncier Il n'y a pas eu d'animation réalisée sur cette thématique en 2023.</p>	Coût	- €

<p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - instruction des PSE des 7 exploitations engagées sur l'AAC de Seneuil : deuxième année de versement ; - accompagnement dans la certification Label Haie pour les 7 exploitations engagées dans le PSE Gâtine - mise à disposition de semences de méteils : objectif de 25 ha dépassé, 40 ha implantés ; - suivi du rendement et de la valeur fourragère par analyses en laboratoire ; - 3 demi-journées animations collectives.
<p>Bilan 2023</p>	<p>L'action sur les méteils est bien suivie et la thématique suscite de l'intérêt. La mutualisation des groupes Cébron et Seneuil permet de redynamiser les échanges et le groupe. La caravane de l'élevage herbager n'a pas rencontré son public malgré un budget conséquent.</p>
<p>Prospective 2024</p>	<p>Les actions initiées en 2023 vont pouvoir se poursuivre en 2024, notamment sur les méteils (rallye des cultures fourragères, analyses fourragères, de nouveau une mise à disposition de semences). Un chercheur de la ferme expérimentale de Thorigné d'Anjou sera sollicité pour échanger sur la ration et l'autonomie fourragère sur les exploitations. D'autres thématiques, comme le pâturage ovins des couverts a été proposé par certains membres du groupe. Ce sera une piste envisagée pour 2024. L'intervenant pressenti est M. DESMAISON AgroBio 79.</p> <p>De nouvelles actions seront aussi proposées tout au long de l'année, en collectif élargie, en groupe plus restreint ou en individuel si des exploitations se manifestent.</p> <p>Le travail sur les PSE va également être poursuivi avec la mise à jour annuelle des indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul des indicateurs pour la campagne 2023/2024 - instructions des dossiers pour l'année 3 - mise en place du Plan de Gestion des Haies (PGDH) <p>Renforcer l'accompagnement des groupes d'éleveurs : proposer une demi-journée à la ferme expérimentale de Thorigné d'Anjou (49)</p>

		Coût total	9 673,15 €
Financeurs et taux de financement	Agence de l'eau Loire Bretagne	50%	4 836,58 €
	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	10%	967,32 €
	Conseil Départemental Deux-Sèvres	0%	- €
	SEVT + SVL	40%	3 869,26 €
	OPA	0%	- €
	Autres	0%	- €

AXE 4	Favoriser les changements de pratiques et de systèmes
--------------	--

Pollution visée	Nitrates / Pesticides / Turbidité	
Enjeu	Limiter les transferts par lixiviation et lessivage (azote et pesticides) et réduire les pressions	
Constat	<p>Favoriser et accompagner les changements de pratiques et plus globalement de systèmes dans leur globalité sur le territoire permet de limiter l'usage d'intrants et les transferts de polluants en général. Sont ciblés ici les leviers et les systèmes favorables à la préservation de la ressource en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agriculture Biologique : dynamique de conversion depuis 2018 et de nombreuses réflexions - agriculture de conservation - désherbage mécanique : bonne dynamique sur le territoire depuis plusieurs années (matériel acquis en CUMA etc.) - techniques d'ajustement de la fertilisation 	
Objectifs de l'Axe	<p>Les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer l'agriculture biologique (formation d'un groupe bio, augmentation du nombre de conversions, augmentation de la SAU en bio) - développer l'agriculture de conservation - développer le désherbage mécanique (acquisition de matériels adaptés, augmentation des surfaces désherbées mécaniquement) - augmentation du nombre de parcelles pilotées par OAD - favoriser la certification environnementale HVE <p>Cet axe est en lien avec les axes 1 et 2 car il favorise la mise en œuvre de ces pratiques (couverture des sols, diversification des rotations, cultures associées)</p>	
Public & Territoire cible	Agriculteurs, OPA, collectivités	Seneuil et Thouarsais

Bilan des actions		Réalisé												
Action 1 : soutien économique aux changements de pratiques et de systèmes Lancement de la campagne MAEC enjeux EAU sur le PAEC du SEVT.  0 agriculteurs engagés	Coût	- €												
Action 2.1 : accompagnement collectif aux changements de pratiques et de systèmes - 14/03/2023 : journée technique « du diagnostic à la pratique » animée par Jean-Pierre SCHERER (pédologue)  Matin : « comprendre le fonctionnement de son sol pour optimiser son potentiel »  Après-midi : visite 1 parcelle/céréalière en AB puis 1 parcelle/céréalière en ACS  6 agriculteurs +15 élèves MFR Sevr'Europ - 18/09/2023 : journée technique « terrain » animée par Jean-Pierre SCHERER (pédologue)  Matin : visite de 2 fosses pédologiques + restitution opération « enterre ton slip »  Après-midi : visite de 2 fosses pédologiques + restitution opération « enterre ton slip »  6 agriculteurs + 13 élèves MFR Saint-Loup-Lamairé		2 104,40 €												
Action 2.2 : accompagnement de groupes aux changements de pratiques et de systèmes - 08/01/2024 : formation fertilisation et nutrition des plantes par Sarah SYNGLA – Hum'S  12 agriculteurs	Coût	193,00 €												
Action 2.31 : actions individuelles : Diagnostics Individuels d'Exploitation (DIE) - il n'y a pas eu de diagnostics réalisés en 2023	Coût	- €												
Action 2.32 : actions individuelles : Accompagnements Techniques Individuels (ATI) - 2 Accompagnements Techniques Individuels ont été réalisés en 2023 :	Coût	- €												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom de la structure</th> <th>Nom et prénom</th> <th>Lieu</th> <th>Commentaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>Alexis AMINOT</td> <td>79 600 TESSONNIERE</td> <td>2 visites (08/03/2023, 15/11/2023)</td> </tr> <tr> <td>GAEC Fief au Jau</td> <td>David et Fabien LAURANTIN</td> <td>79 600 ASSAIS LES JUMEAUX</td> <td>1 visite (04/05/2023)</td> </tr> </tbody> </table>			Nom de la structure	Nom et prénom	Lieu	Commentaires		Alexis AMINOT	79 600 TESSONNIERE	2 visites (08/03/2023, 15/11/2023)	GAEC Fief au Jau	David et Fabien LAURANTIN	79 600 ASSAIS LES JUMEAUX	1 visite (04/05/2023)
Nom de la structure			Nom et prénom	Lieu	Commentaires									
			Alexis AMINOT	79 600 TESSONNIERE	2 visites (08/03/2023, 15/11/2023)									
GAEC Fief au Jau	David et Fabien LAURANTIN	79 600 ASSAIS LES JUMEAUX	1 visite (04/05/2023)											
Action 3.1 : journées collectives / formations sur les OAD Il n'y a pas eu d'animation réalisée sur cette thématique en 2023.	Coût	- €												
Action 3.2 : pesées de colza Les pesées colza ont été réalisées au cours des journées techniques sur le colza associé en appui de l'intervenant Gilles SAUZET (avril et octobre 2023).	Coût	- €												

<p>Action 4 : mise à disposition de matériel Pas de sollicitation pour la mise à disposition de matériel en grande cultures favorable à la qualité de l'eau sur les aires d'alimentation de captages en 2023. Projet en stand-by en réflexion pour une possibilité de création de CUMA Re-sources départementales.</p>	<p>Coût</p>	<p>- €</p>
<p>Action 5 : étude filière en AB - Développement d'un projet de structuration de filière autour du blé bio panifiable : l'étude a été lancée fin 2022, un groupe de travail est constitué en 2023 et construit le projet). L'étude de faisabilité a été transmise courant octobre 2023.</p>	<p>Coût</p>	<p>- €</p>

<p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2,5 journées techniques sur l'agronomie et fertilité des sols entre 6 et 12 agriculteurs présents - 0 DIE - 2 ATI - 0 engagement MAEC - 1 étude de faisabilité sur la filière Freau'ment concernant le blé panifiable
<p>Bilan 2023</p>	<p>La dynamique sur l'agriculture biologique s'essouffle conjointement à la conjoncture du marché actuel, de plus le groupe de céréaliers AB reste majoritairement composé d'agriculteurs en périphérie des AAC. Il reste cependant intéressant de le faire perdurer et de proposer des animations chez ces agriculteurs pour faire participer des agriculteurs des AAC. Les conversions à l'AB sur ce secteur restent faibles du fait de la situation foncière (projets d'aménagements fonciers en cours et de la conjoncture actuelle). À cela s'ajoute le contexte global de l'AB, qui n'est pas forcément favorable en ce moment (beaucoup de stock, moindre consommation, concurrence des pays étrangers, etc.). Il a été cependant décidé qu'une ferme pilote servira de base de réflexion dans le cadre du groupe céréaliers AB.</p> <p>Faute de demande, il n'y a pas eu de DIE ou ATI en 2023. Toutefois les journées techniques proposées ont tout de même « mobilisés » et suscité l'intérêt auprès des agriculteurs localement. L'engagement dans les MAEC a été freiné par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des départs à la retraite dans moins de 5 ans ; - le non cumul des mesures biodiversité et eau sur la zone NATURA 200 qui occupe 90% de la SAU des AAC thouarsaises. D'autant que la rémunération de la mesure biodiversité proposée par le GODS est de l'ordre de 650€/Ha ce qui n'est pas compétitif avec les propositions faites dans le cadre des mesures à enjeu EAU ; - des éleveurs engagés dans les PSE sur Seneuil (non cumul).

Prospective 2024	<p>Le travail avec les groupes lancés en 2023 va se poursuivre, avec les animations qui répondront aux attentes des agriculteurs. Début 2024, un point a été fait avec le groupe AB pour préciser les besoins et pistes de travail pour l'année 2024. Les autres animations pourront aussi être organisées, sauf contrainte particulière.</p> <p>Concernant les diagnostics et les accompagnements individuels, ces actions restent aussi dépendantes de la volonté des agriculteurs. Compte-tenu de l'obligation de réaliser un diagnostic dans le cadre de la ZPAAC, pour les agriculteurs ayant plus de 30% SAU dans la ZPAAC, des diagnostics Re-Sources devraient être réalisés en 2024.</p> <p>En 2024, le SEVT relance la campagne MAEC.</p>
-------------------------	---

		Coût total	2 297,40 €
Financeurs et taux de financement	Agence de l'eau Loire Bretagne	50%	1 148,70 €
	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	10%	229,74 €
	Conseil Départemental Deux-Sèvres	0%	- €
	SEVT + SVL	40%	918,96 €
	OPA	0%	- €
	Autres	0%	- €

AXE 5	Protéger les zones sensibles
--------------	-------------------------------------

Pollution visée	Nitrates / Phosphore / Phytosanitaires	
Enjeu	Réduire les transferts et favoriser l'épuration naturelle	
Constat	Nécessité de protéger les zones sensibles et de cibler des actions sur certains secteurs, notamment sur les zones de transferts rapides.	
Objectifs de l'action	Protéger les zones sensibles des bassins versants	
Public & Territoire cible	Tous publics	Zones sensibles des bassins versants (cf. Stratégie foncière)

Bilan des actions		Réalisé
Action 1.1 : convention avec la SAFER / Vigifoncier		
Le SEVT suit toujours les ventes sur le secteur des AAC et peut, si les parcelles sont bien placées, faire des demandes de préemption. La SAFER assure aussi une veille foncière sur le terrain, en étudiant d'éventuels dossiers d'acquisition à l'amiable. Un point annuel est fait avec la SAFER pour faire le bilan de l'année n-1. Celui-ci a été organisé le 22/02/2023.	Coût	2 500,00 €

<p>Action 1.2 : acquisition de parcelles Pour le thouarsais : 13ha 19a 72ca ont été mis en réserve pour le compte de l'aménagement foncier de l'AAC des Lutineaux.</p> <p>Pour Seneuil, un dossier a débuté en 2022, pour l'acquisition d'un peu moins de 14ha 30a 75ca, toujours dans le cirque de Seneuil a été finalisé (frais de notaire). Les parcelles cultivables seront conduites via des baux ruraux à clauses environnementales. Les parcelles en bois le resteront. D'autres projet d'acquisition sont en cours d'acquisition en 2023 au droit du cirque de Seneuil. Les frais seront finalisés en 2024. Surface = 3ha 86a 70ca dans le PPR.</p>	Coût	51 799,44 €
<p>Action 1.3 : aménagements fonciers - AAC des Lutineaux : point d'avancement 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • stock foncier : 55 ha 96 a • pas d'acquisition de biens bâti • déstockage 7,3 ha à intégrer à la réserve foncière • qualification des terres par le géomètre <p>Calendrier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • objectif final SEVT : mise en réserve de 60 Ha • 2^{ème} semestre 2024 : avant-projet de remaniement parcellaire présenté par le géomètre <p>- AAC de Pas de Jeu : La démarche sur ce secteur a été mise à l'arrêt.</p>	Coût	- €
<p>Action 2 : aménagements des gouffres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acculturation aux tenants et aboutissants du dossier suite au changement de personne en charge de l'AAC Seneuil au SEVT : identification des freins (non maîtrise foncière, augmentation des coûts des matériaux et donc des aménagements, visite de site et faisabilité de réalisation de certains ouvrages, etc.) - rendu de l'étude portée par le SEVT et les étudiants quant au volume de collecte possible à l'échelle des bassins d'alimentation des gouffres classés prioritaires => infaisabilité du projet de retenue par manque d'eau collecté au regard des besoins estimés - suite à l'inspection de l'ARS au captage de Seneuil en avril 2023, un rapport synthétique de priorisation des aménagements doit être réalisé en 2024 	Coût	- €

<p>Action 3.1 : plantation de haies Il n'y a pas eu de plantation de haies en 2023.</p>	Coût	- €
<p>Action 3.2 : accompagnement des projets IAE Il n'y a pas eu d'accompagnement en 2023.</p>	Coût	- €
<p>Action 3.3 : gestion des parcelles en BRCE Le SEVT suit la gestion des BRCE signés les années précédentes. Sur Seneuil et Pas-de-Jeu : les 10 agriculteurs ont été rencontrés afin d'établir un état des lieux des BRCE en cours (visite des parcelles, gestion et itinéraire technique au droit des parcelles exploitées en propriété SEVT, échanges sur les contraintes, etc.), réaliser les modifications administratives le cas échéant.</p>	Coût	- €
<p>Action 3.4 : accompagnement de projets d'implantation - Pas de projet de plantation en 2023</p>	Coût	0,00 €
<p>Action 4 : étude nitrates Lutineaux Cf. partie Animation. II.2 du bilan d'activités 2021</p>	Coût	0,00 €

<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>Mise en réserve de 13ha19a dans le périmètre de l'aménagement foncier de l'AAC des Lutineaux Poursuite de la démarche d'aménagement foncier sur l'AAC des Lutineaux</p>
------------------------------------	--

Bilan 2023	<p>De nouvelles acquisitions sur le cirque de Seneuil permettent de compléter le total de surfaces dont le SEVT est propriétaire. Ces surfaces sont gérées via des baux environnementaux qui assurent une diminution des risques de pollutions sur ces zones sensibles.</p> <p>Le projet d'aménagement foncier sur l'AAC des Lutineaux avance. Cependant, ces procédures sont longues et il reste encore un travail très important à réaliser avant de les conclure. Il faut tout de même noter la bonne implication des acteurs locaux sur ces dossiers, ce qui assure la réussite de ce genre de projet.</p> <p>Les travaux pour les gouffres doivent être précisés et priorisés au regard du rapport technico-économique qui semble peu avantageux.</p> <p>Un rapport synthétique doit être envoyé 1^{er} trimestre 2024.</p>
Prospective 2024	<p>Le SEVT reste toujours mobilisé sur la gestion du foncier, notamment sur l'acquisition de parcelles dans les zones vulnérables. La stratégie foncière est en cours de révision et devrait être présentée courant 2024.</p> <p>Le projet d'aménagement foncier devrait bien avancer en 2024, avec la proposition d'un avant-projet parcellaire de la part du géomètre, et la poursuite de la phase opérationnelle sur ce même secteur.</p> <p>Les aménagements des gouffres sur Seneuil seront normalement initiés, en fonction des ordres de priorisations, notamment budgétaires.</p> <p>Un projet de plantation de haies devrait également s'initier sur le cirque de Seneuil en partenariat avec la Fédération des Chasseurs 79.</p>

		Coût total	54 299,44 €
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau Loire Bretagne	50%	27 149,72 €
	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	10% (hors Vigifoncier)	5 179,94 €
	Conseil Départemental Deux-Sèvres	20%	10 359,89 €
	SEVT + SVL	20%	10 359,89 €
	OPA	0%	0,00 €
	Autres	0%	0,00 €

AXE 6	Communiquer et sensibiliser
--------------	------------------------------------

Pollution visée	Nitrates / Pesticides / Turbidité	
Enjeu	Mobiliser le plus grand nombre d'acteurs du territoire pour limiter les transferts par lixiviation et lessivage (azote et pesticides) et réduire les pressions	
Constat	Comme l'étude-bilan l'a souligné, le volet communication n'a pas été assez développé sur certains points, comme la reconnaissance des efforts faits par les agriculteurs. La vulgarisation des pratiques agricoles paraît essentielle pour que le grand public appréhende mieux le fonctionnement des exploitations agricoles et les enjeux de qualité d'eau sur le territoire du SEVT. Une communication sur les externalités positives de l'élevage de ruminants doit être menée en lien avec l'objectif de maintien de l'élevage sur l'AAC des sources de Seneuil. Pour une communication efficace, il faudra veiller à être facilement identifiable, avec des messages clairs.	
Objectifs de l'action	Communiquer et sensibiliser pour toucher le plus grand nombre d'acteurs du territoire (monde agricole, grand public, élus, partenaires)	
Public & Territoire cible	Tous publics	Seneuil et Thouarsais

Bilan des actions		Réalisé
Action1.1 : outils de communication, bulletins d'information <ul style="list-style-type: none"> - En 2023, plusieurs éléments justifient le fait qu'il n'y ait pas eu de bulletin d'information envoyé à la population. En effet, le contexte économique a fait que l'entreprise qui distribuait habituellement les bulletins a fermé. Aussi, le coût de distribution par La Poste, ou d'autres sociétés, aurait fait doubler, voire tripler, le prix de distribution. Enfin, une réflexion a été initiée, au sein du SEVT, afin d'éventuellement proposer un bulletin commun SEVT/programme « Re-Sources », c'est-à-dire un bulletin qui pourrait informer autant des actions « Re-Sources », que des actualités du SEVT (travaux, fuites, etc.). Ainsi, la forme de mise en œuvre de cette action est en cours d'élaboration. 	Coût	0,00 €
Action1.2 : outils de communication, panneaux dans les champs <p>En 2023, deux panneaux de sensibilisation relatifs aux rôles joués par les haies ont été réalisés (annexe 9). Ces panneaux informent le public, notamment, par rapport au rôle des haies sur la qualité de l'eau (limite le ruissellement, et filtre l'eau) et pour l'agriculture (protection des cultures contre les vents forts, réserves d'habitats pour les auxiliaires de culture, et abris/clôture naturelle pour les troupeaux). Ces deux panneaux ont été placés en bordure de chemin, au Cirque de Seneuil.</p>	Coût	176,00 €
Action1.3 : outils de communication, presse et réseaux <ul style="list-style-type: none"> - Les actions menées par le SEVT en 2023 ont été relayées sur les pages Facebook du syndicat, et du programme « Re-Sources » en Deux-Sèvres, ainsi que par des newsletters régulièrement adressées aux agriculteurs. 	Coût	0,00 €
Action1.4 : outils de communication, maquette de château d'eau <p>Une maquette du château d'eau de la Charpenterie a été réalisée afin de servir de support de communication, notamment auprès des scolaires en 2020. Elle a été utilisée lors des animations avec le CPIE dans les collèges, et au cours des divers sorties et stand tenus par le SEVT. Elle est un support très intéressant pour les publics jeunes mais également pour un public adulte.</p>	Coût	- €
Action1.5 : outils de communication, stratégie de communication et identité graphique <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une expo photo « L'Eau de Haut en Bas ! » sur l'AAC Seneuil en partenariat avec l'association d'art photographique « Imagin'Thouet » 25 panneaux photos exposés en itinérance pendant 7 mois (avril à octobre 2023) sur 6 communes de l'AAC de Seneuil - En 2023, un groupe de 4 étudiants de Poitiers LP Usages et Qualité de l'eau s'est penché sur l'utilisation des nitrates sur les AAC, en collaboration avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.  Création d'un flyer pour communiquer sur les usages et normes liés à l'azote sur les territoires à enjeu EAU. 	Coût	1 500,00 €

<ul style="list-style-type: none"> - Un spectacle à la ferme en partenariat avec le Festival Ah ? est les syndicats d'eau de Gâtine « Mon Père avait 3 vaches »  2 représentations  150 à 200 personnes 		
<p>Action 2.1 : stands pour événements</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15,16 et 17/02/2024 : colloque « gestion des eaux souterraines » à Bordeaux – présentation des kakémonos sur l'élevage 100% à l'herbe en Gâtine + intervention lors de tables rondes autour de la préservation de la qualité de l'eau sur les AAC - Du 22 au 24/09/2023 : tenue d'un stand au festival de l'élevage et de la gastronomie (10^{ème} édition) à Parthenay (79) en partenariat avec la SPL des Eaux du Cébron, le SECO, et le SERTAD. <ul style="list-style-type: none">  organisé par Didier DUPUIS et Antoine PROUST  environ 250 exposants  environ 12 500 participants (dont plus de 700 élèves) 	Coût	312,50 €
<p>Action 2.2 : participation / intervention lors d'évènements</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15/04/2023 : conférence sur la gestion et la qualité de l'eau potable en thouarsais tenue dans le cadre d'un « marché aux plantes » organisé par l'association « Terra Botanica » ; 	Coût	0,00 €
<p>Action 3.1 : animations écoles primaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sorties scolaires au cirque de Seneuil les 11 et 12/05/2023 en partenariat avec la médiathèque Airvaudais Val du Thouet - Séance 1 : à la médiathèque : explication du cycle naturel et technique de l'eau avec les panneaux de communication AELB - Séance 2 : cirque de Seneuil <ul style="list-style-type: none">  8 classes CM1 et CM2 de 8 écoles  228 élèves  Présentation de la maquette du château d'eau et de l'AAC de Seneuil + manipulation  Présentation des enjeux qualité d'eau autour du cirque (le rôle de la haie, espèces emblématiques du site, etc.) 	Coût	567.28 €

<p>Action3.2 : animations scolaires, sensibilisation dans les collèges</p> <p>Un partenariat a été établi entre le SEVT et le CPIE de Gâtine Poitevine afin de réaliser des animations auprès des classes de collèges situés sur le territoire du SEVT.</p> <p>Les animations sont en trois temps : deux séances en salle (cycle de l'eau, préservation de la ressource, production/distribution de l'eau potable, les bons gestes du quotidien...) puis une en extérieur pour aller sur une exploitation agricole et faire le lien entre agriculture et qualité de l'eau. Cela permet aux élèves de se rendre compte du travail des agriculteurs et des pratiques qu'ils peuvent mettre en place, favorables à l'environnement et à la protection des ressources du SEVT.</p> <p>⇒ En 2023 : 3 classes pour 3 séances chacune</p> <p><i>NOTA : en 2023 suite à la vigilance attentat renforcé la visite de l'usine des Eaux des Coulées de Taizé a été interdite jusqu'à nouvel ordre.</i></p>	<p>Coût</p>	<p>3 897,72 €</p>
<p>Action 4 : sensibilisation des élus</p> <p>Il n'y a pas eu d'interventions dans les conseils municipaux en 2023, en raison, notamment, du départ de l'animateur historique (Cyril GRIMAN), et de la prise en main du poste par Clovis MOUCHEL.</p> <p>Le but est de faire découvrir aux élus les actions portées par le SEVT visant à la reconquête de la qualité de l'eau, et qu'ils puissent comprendre les enjeux de la protection des ressources en eau.</p>	<p>Coût</p>	<p>- €</p>

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Co-organisation de plusieurs évènements grand public avec utilisation systématiques des outils type maquette, flyer, plaquette élevage etc. - Poursuite de la communication auprès des scolaires (4 interventions auprès des écoles primaires + 3 interventions auprès des classes de collèges) - 1 présentation du programme « Re-Sources » au colloque « Gestion des Eaux Souterraines » à Bordeaux - 1 expo photo qui a tourné sur 6 communes pendant 7 mois - 2 panneaux d'information autour de la haie - Participation à 3 événements (salon de l'élevage à Parthenay, colloque « gestion des Eaux Souterraines », 1 conférence)
Bilan 2023	<p>Les présentations lors d'évènements à destination du grand public ou spécialistes rencontre toujours un grand succès et suscite l'intérêt auprès des abonnés qui s'interrogent sur la qualité de l'eau consommée quotidiennement et l'état de santé des nappes. Un groupe moteur se constitue au fur et à mesure des sorties organisées notamment sur l'AAC de Seneuil. L'équipe peut s'appuyer sur des outils très pédagogique et explicite pour petits et grands.</p>
Prospective 2024	Sensibilisation des élus du SEVT à renforcer

			Coût total	6 453,50 €
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau Loire Bretagne	60%	3 872,10 €	
	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	20%	1 290,70 €	
	Conseil Départemental Deux-Sèvres	0%	- €	
	SEVT + SVL	20%	1 290,70 €	
	OPA	0%	- €	
	Autres	0%	- €	

Concernant l'axe 8, Cf. partie *Suivi de la qualité de l'eau*

Bilans financiers

I. Bilan de l'animation 2023

Le bilan financier de l'année 2023 pour l'animation est présenté dans le tableau ci-dessous. Il regroupe les salaires et charges des deux animateurs du SEVT, ainsi que les frais de fonctionnement.

Tableau 11 : plan de financement de l'animation « Re-Sources » du SEVT 2023

Poste de dépense	Coût réel	Coût total	Agence de l'eau Loire-Bretagne		Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine		Restant à la charge du SEVT
			Taux	Montant	Taux	Montant	
MOUCHEL Clovis	29 150,54 €	102 256,55 €	60%	61 353,93 €	20%	20 451,31 €	20 451,31 €
Charlotte JOUOT	49 585,43 €						
Frais de fonctionnement	23 520,58 €						

II. Bilan des actions 2023

Le bilan financier des actions portées par le SEVT qui ont été engagées en 2023 est détaillé dans le tableau à la page suivante.

Les dossiers suivants ont fait l'objet de demandes spécifiques, dont voici les tableaux de financements :

- Dossiers de mise en réserve foncière AAC des Lutineaux (réalisé dans le cadre de l'aménagement foncier)
 ⇒ Dossier de 13ha 19a 70ca

Dépense	Coût € HT	Agence de l'eau Loire-Bretagne		Conseil Départemental des Deux-Sèvres		Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine		SEVT	
		% d'aide	Montant	% d'aide	Montant	% d'aide	Montant	%	Montant autofinancé
Montant parcelles	45 854,00 €	50%	22 927,00 €	20%	9 170,80 €	10%	4 585,40 €	20%	9 170,80 €
Frais SAFER	5 380,00 €	50%	2 690,00 €	20%	1 076,00 €	10%	538,00 €	20%	1 076,00 €
Frais acte notarié	2 329,48 €	50%	1 164,74 €	20%	465,90 €		0,00 €	30%	698,84 €
Total	53 563,48 €		26 781,74 €		10 712,70 €		5 123,40 €		10 945,64 €

Tableau 12 : bilan financier des actions du SEVT 2023



Plan de financement - Actions programme Re-Sources 2023



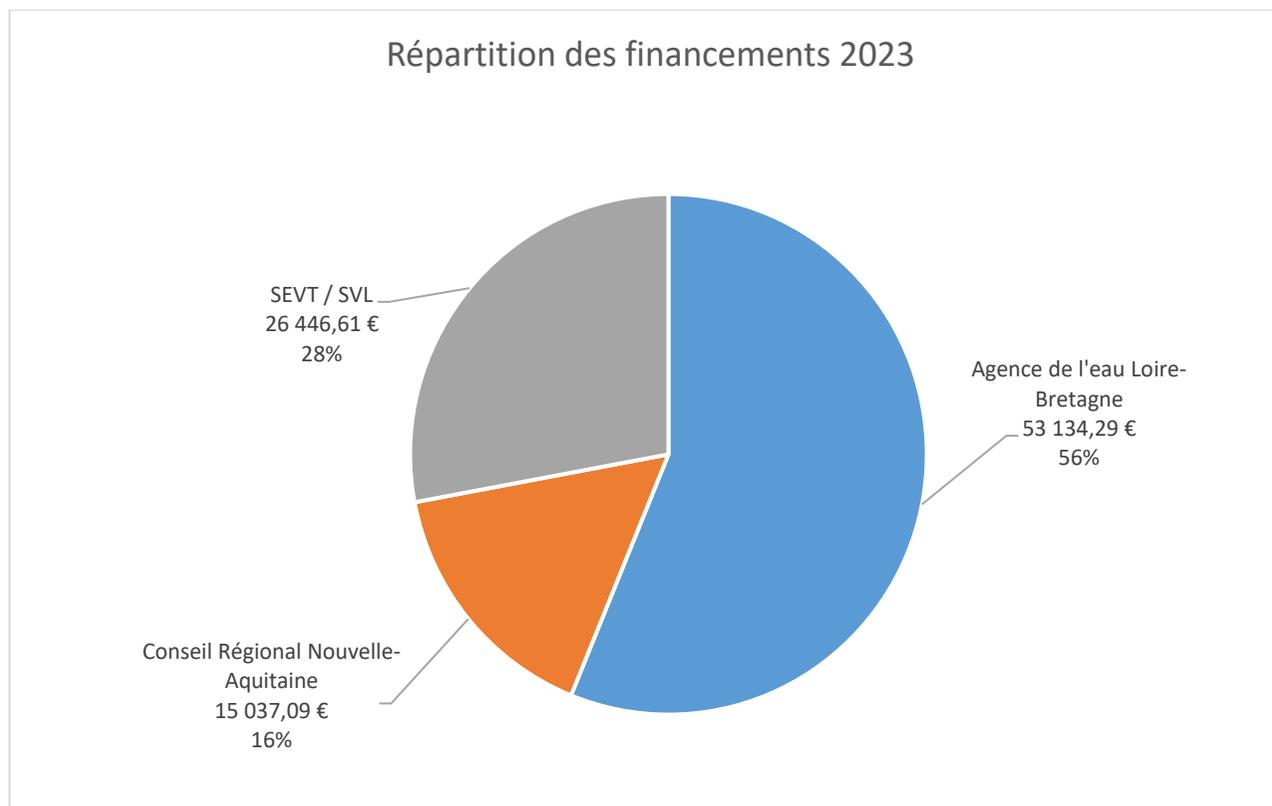
	Montant 2023	Agence de l'eau Loire-Bretagne		Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine		Autofinancement SEVT / SVL
		Taux d'aides	Aides	Taux d'aides	Aides	
Axe 1 Couvrir les sols	2 725,25 €	50%	1 362,63 €	10%	272,53 €	1 090,10 €
Axe 2 Diversifier les assolements	7 028,56 €	50%	3 514,28 €	10%	702,86 €	2 811,42 €
Axe 3 Consolider les élevages de ruminants en améliorant leur autonomie	9 673,15 €	50%	4 836,58 €	10%	967,32 €	3 869,26 €
Axe 4 Favoriser les changements de pratiques et de systèmes	2 297,40 €	50%	1 148,70 €	10%	229,74 €	918,96 €
Axe 5 Protéger les zones sensibles						
<i>Veille foncière</i>	2 500,00 €	50%	1 250,00 €	0%	0,00 €	1 250,00 €
Axe 6 Communication	6 453,50 €	60%	3 872,10 €	20%	1 290,70 €	1 290,70 €
Axe 8 Suivre la qualité de l'eau	12 140,70 €	50%	6 070,35 €	10%	1 214,07 €	4 856,28 €
TOTAL	42 818,56 €		22 054,63 €		4 677,21 €	16 086,72 €

Fait à Thouars, le 18/04/2024

Le Président
Bernard GAUFFRETEAU



Figure 13 : répartition des financements 2023 portés par le SEVT



Bilan et perspectives

2023, quatrième année du programme « Re-Sources » Thouarsais/Seneuil, a été marquée par le départ (fin 2022) de Cyril GRIMAN l'animateur « historique » sur les AAC thouarsaises et l'arrivée de Clovis MOUCHEL en avril 2023 pour assurer les missions spécifiques des AAC thouarsaises.

Fort du bilan d'activité à mi-parcours édité un 2022, quelques ajustements ont été réalisés. Certains axes épurés d'actions qui n'avaient pas suscitées d'intérêts auprès des agriculteurs. De nombreux projets ont pu être menés à bien avec les partenaires du territoire et d'autres syndicats d'eau avec qui nous avons recréé du lien, via notamment :

- la fusion des groupes d'éleveurs entre les SEVT (Seneuil) et le Cébron permettant de redonner un nouveau souffle au groupe par l'émulsion des échanges techniques ;
- la communication et la sensibilisation auprès du grand public et scolaires sous différentes formes : conférence, visite de ferme, atelier scolaire, stand pédagogique, etc.

Le syndicat d'eau et ses partenaires ont pu proposer une dizaine d'animations tout au long de l'année aux agriculteurs des quatre AAC du SEVT sur diverses thématiques.

Le groupe d'éleveur sur Seneuil et Cébron, commence à bien se développer grâce à l'appui des OPA locaux. Les échanges entre pairs sont riches et font avancer à la fois collectivement et individuellement autour des pratiques innovantes, d'essais, en agriculture conventionnelle ou biologique ;

En revanche le groupe de céréaliers en AB doit être remobiliser autour de sujet et de problématiques qui font sens. Des besoins sur des débouchés et filières sont demandés par le groupe. En 2024, les animateurs Re-sources pourraient siéger aux commissions filières régionales via la cellule Re-sources.

Le volet foncier a également pu avancer, entre les nouvelles acquisitions de parcelles sur le cirque de Seneuil, et la poursuite des projets d'aménagements fonciers, notamment sur le secteur de l'AAC des Lutineaux.

L'année 2023 a été marquée par l'arrivée d'un nouvel animateur sur les AAC du thouarsais. La prise en main du poste se poursuit et permettra de mener à bien les actions et les objectifs du contrat.

L'année 2024 permettra de poursuivre les différents projets engagés en 2023, toujours en lien étroit avec les partenaires locaux, tout en proposant de nouvelles actions comme prévues dans le programme, ou en se saisissant d'opportunités.

Fait à Thouars, le 26/04/2024

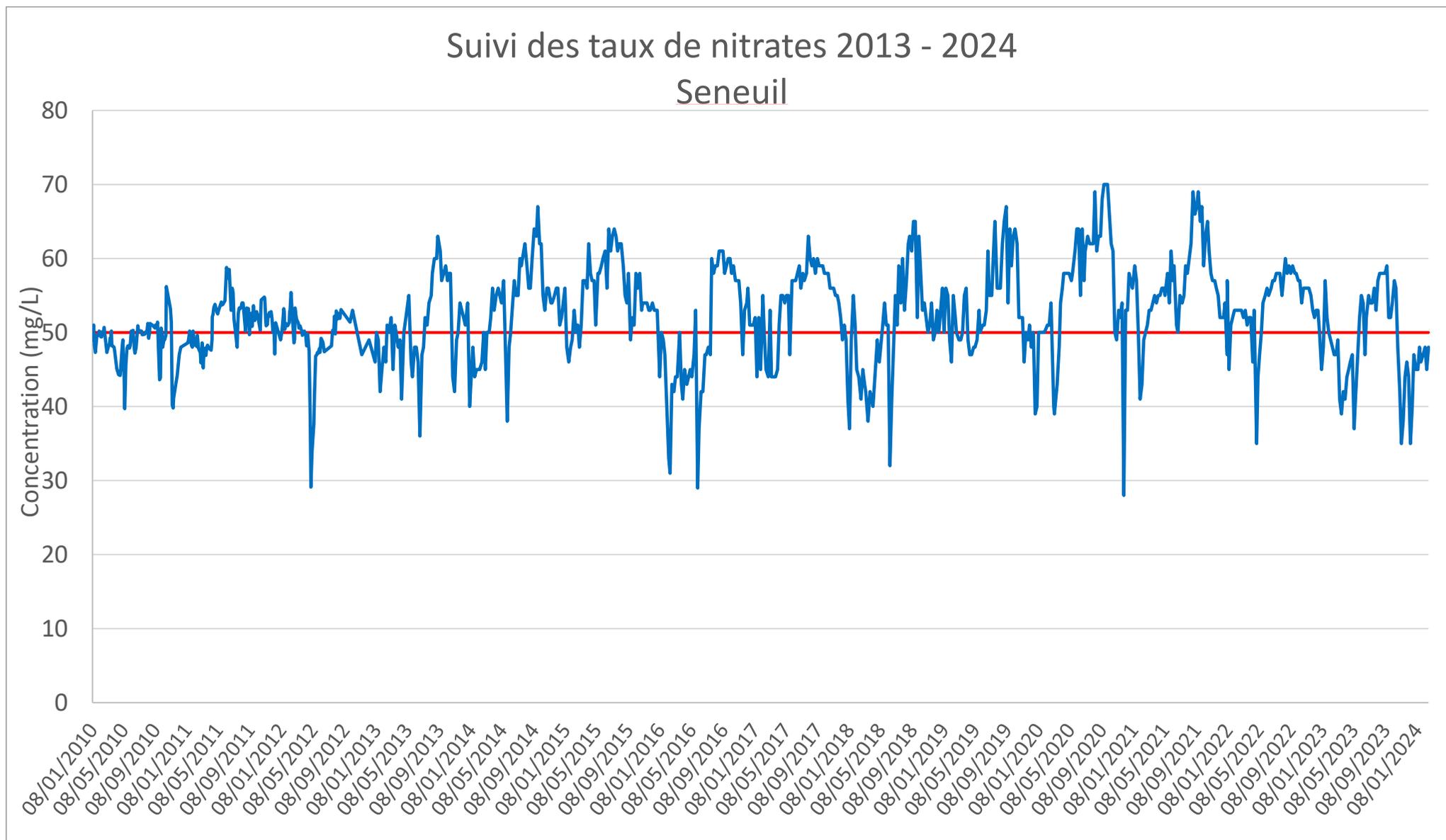
Le Président
Bernard GAUFFRETEAU

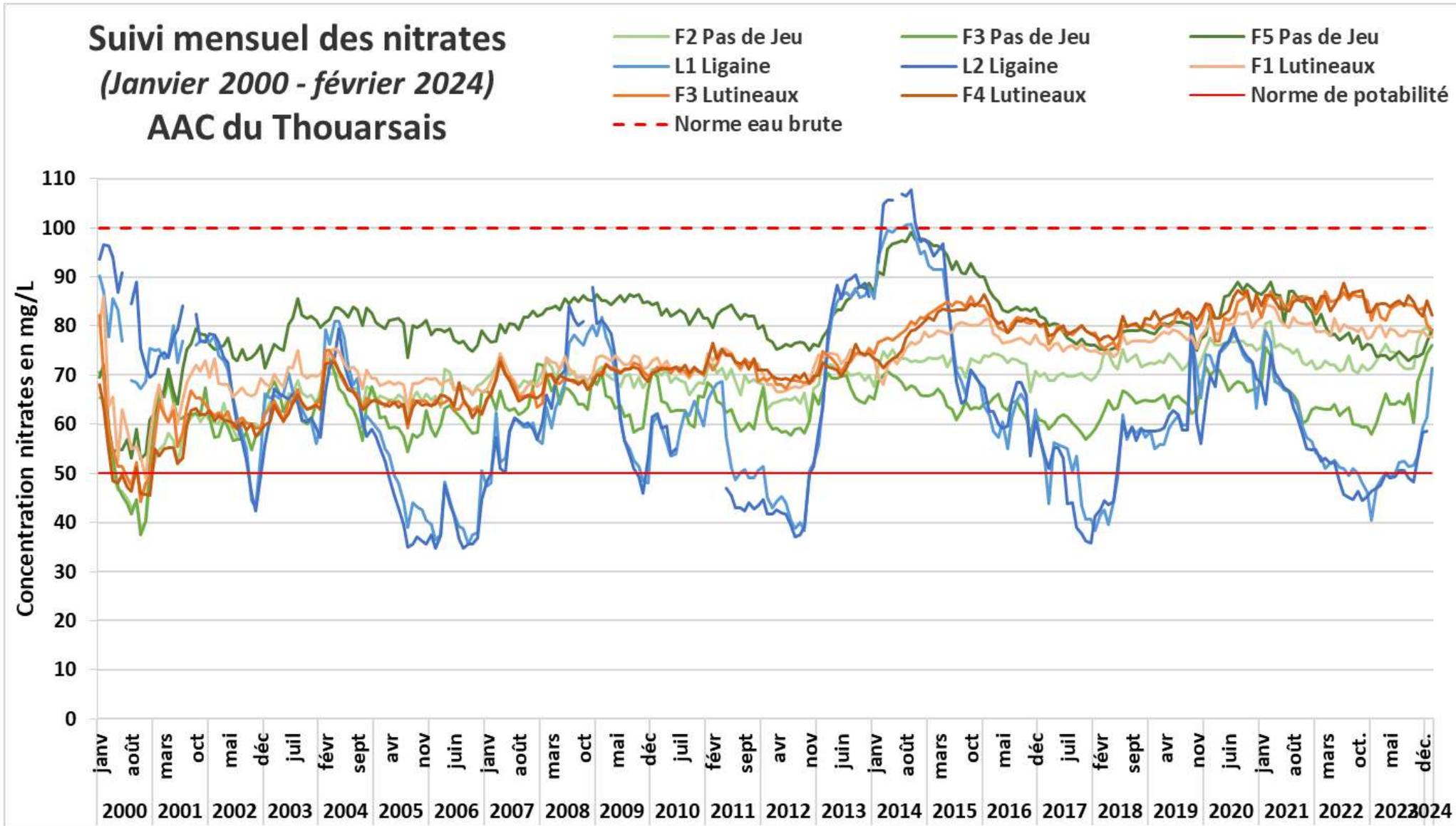


ANNEXES

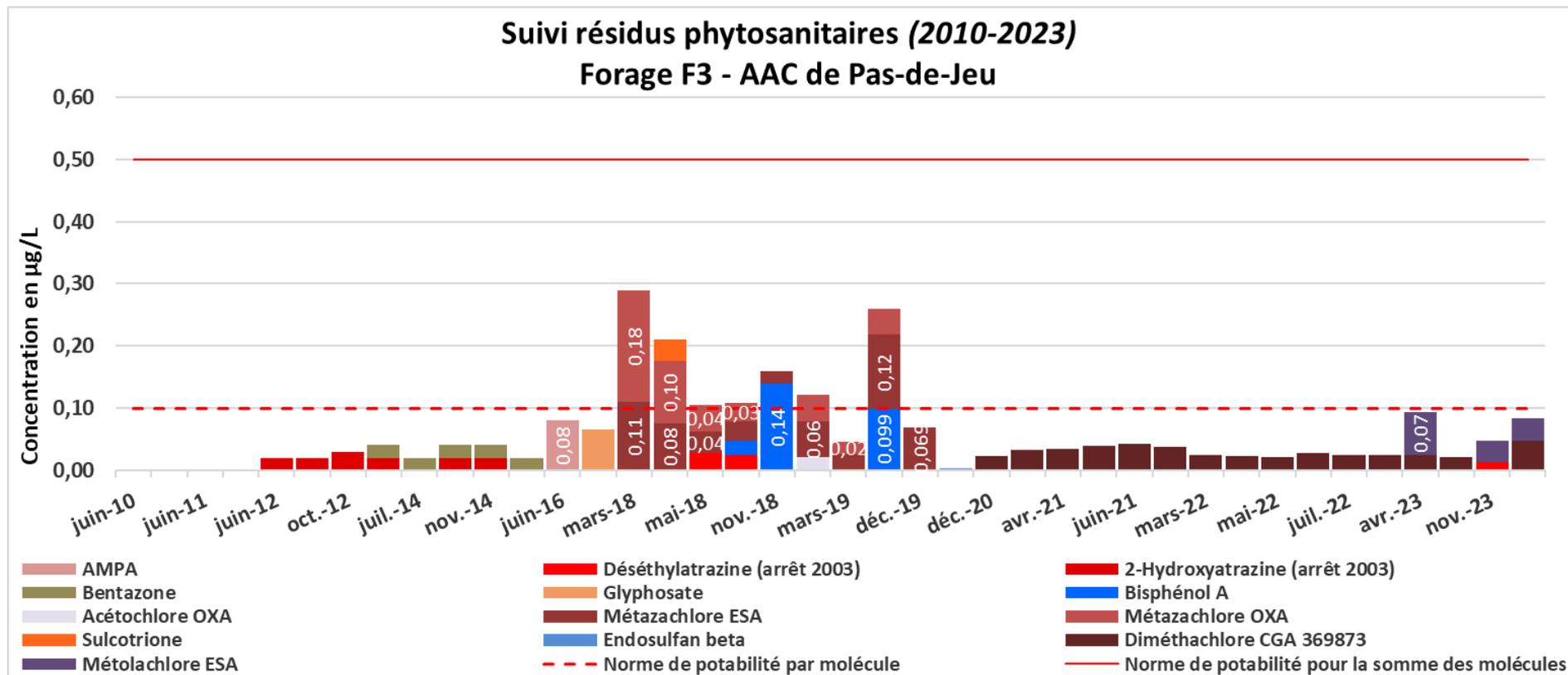
<i>Annexe 1 : taux de nitrates dans les eaux brutes des forages.....</i>	<i>67</i>
<i>Annexe 2 : suivi des pesticides aux forages, piézomètres et gouffres</i>	<i>69</i>
<i>Annexe 3 : suivi de la turbidité aux sources de Seneuil</i>	<i>85</i>
<i>Annexe 4 : suivi du Tétrachloroéthylène par le SEVT</i>	<i>87</i>
<i>Annexe 5 : compte rendu des commissions agricoles 2023.....</i>	<i>88</i>
<i>Annexe 6 : compte rendu du Comité de pilotage restreint du 14/11/2023</i>	<i>94</i>
<i>Annexe 7 : flyer élaboré par les étudiants de la LP Usages et qualité de l'eau (partenariat AELB).....</i>	<i>103</i>
<i>Annexe 8 : communication autour de l'expo photo « L'Eau de Haut en Bas ! »</i>	<i>104</i>
<i>Annexe 9 : panneaux haies</i>	<i>105</i>

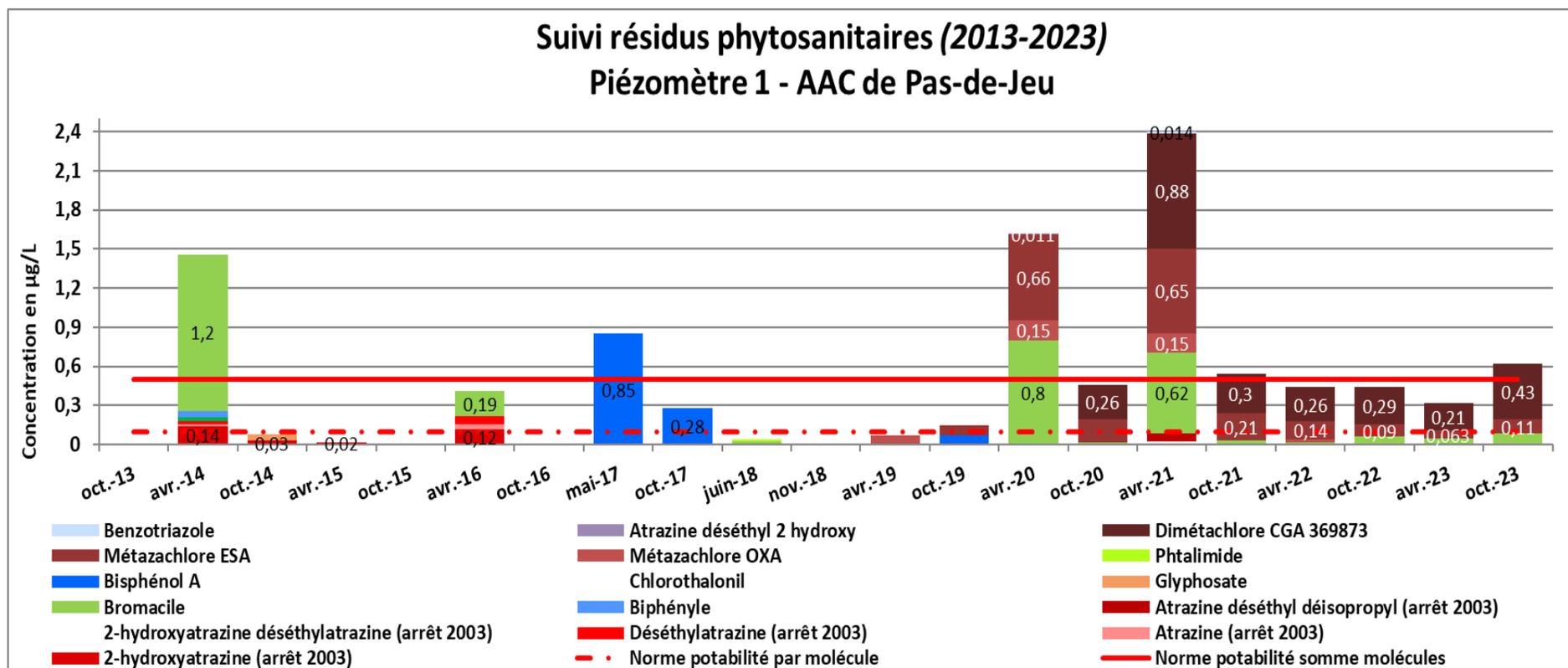
Annexe 1 : taux de nitrates dans les eaux brutes des forages

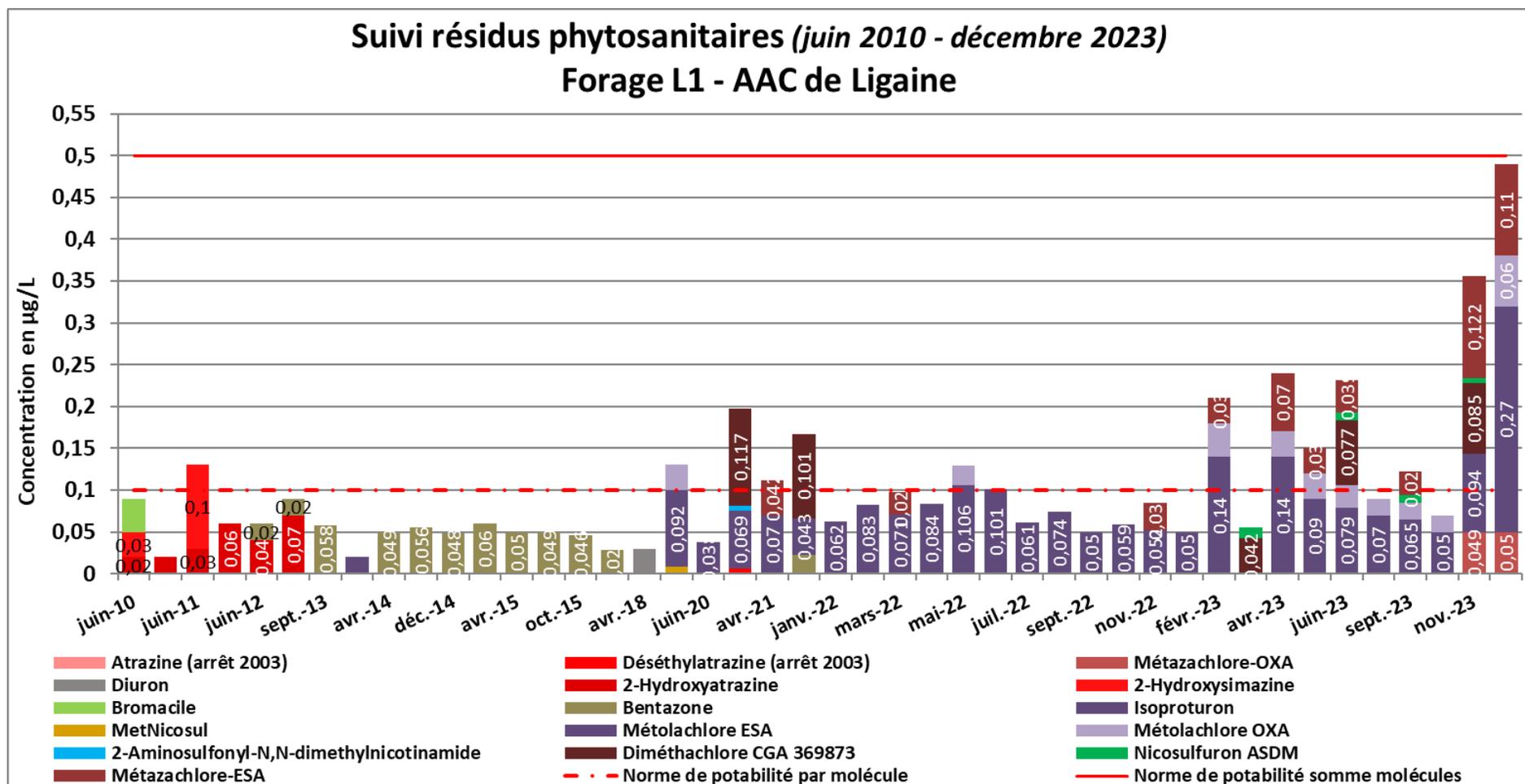


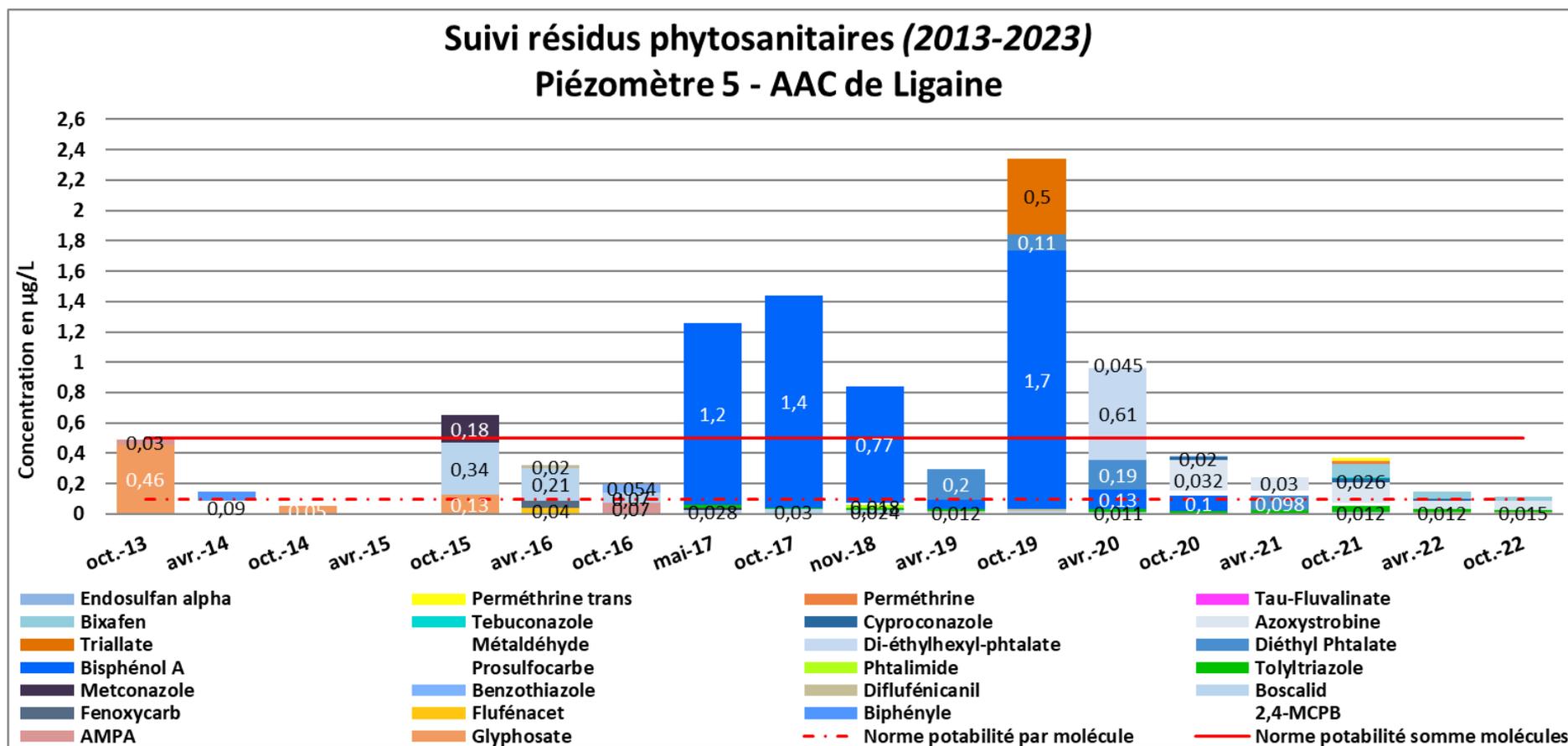


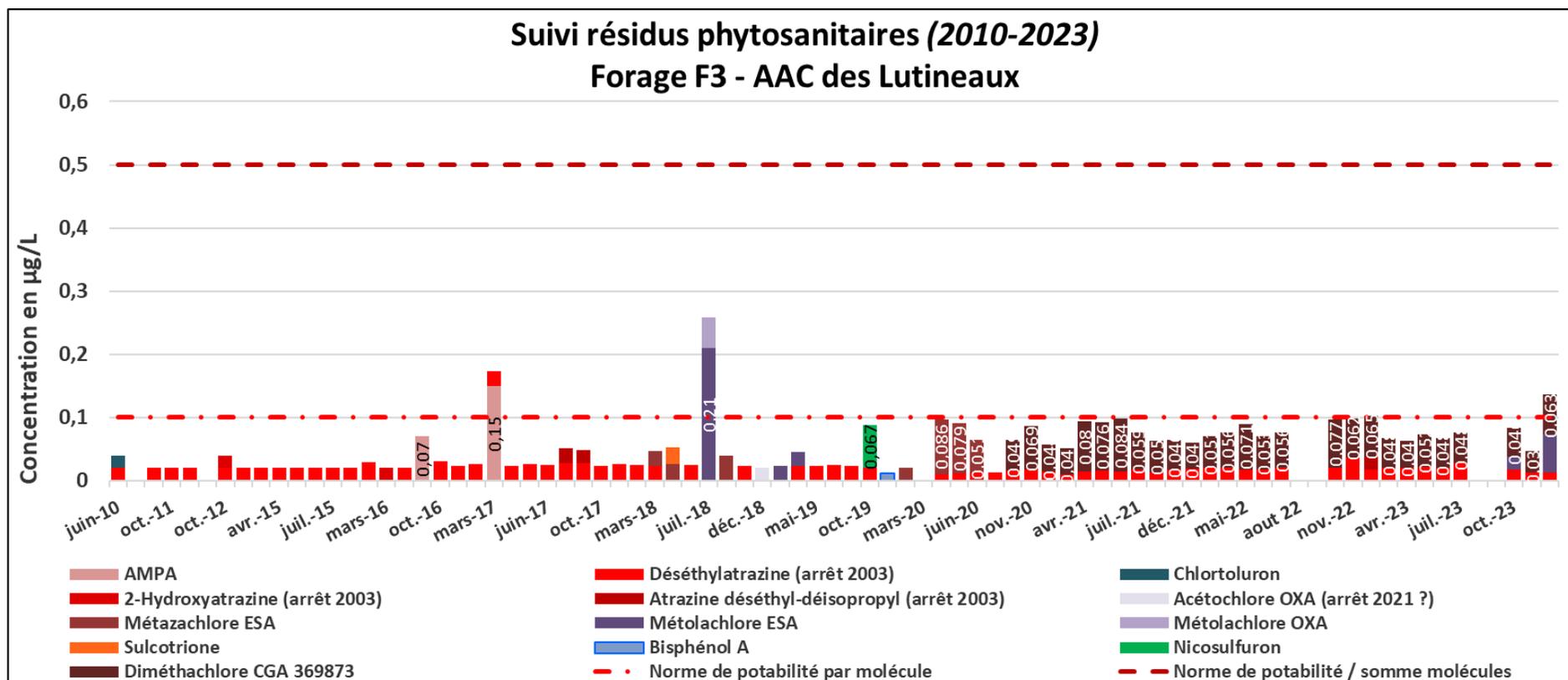
Annexe 2 : suivi des pesticides aux forages, piézomètres et gouffres

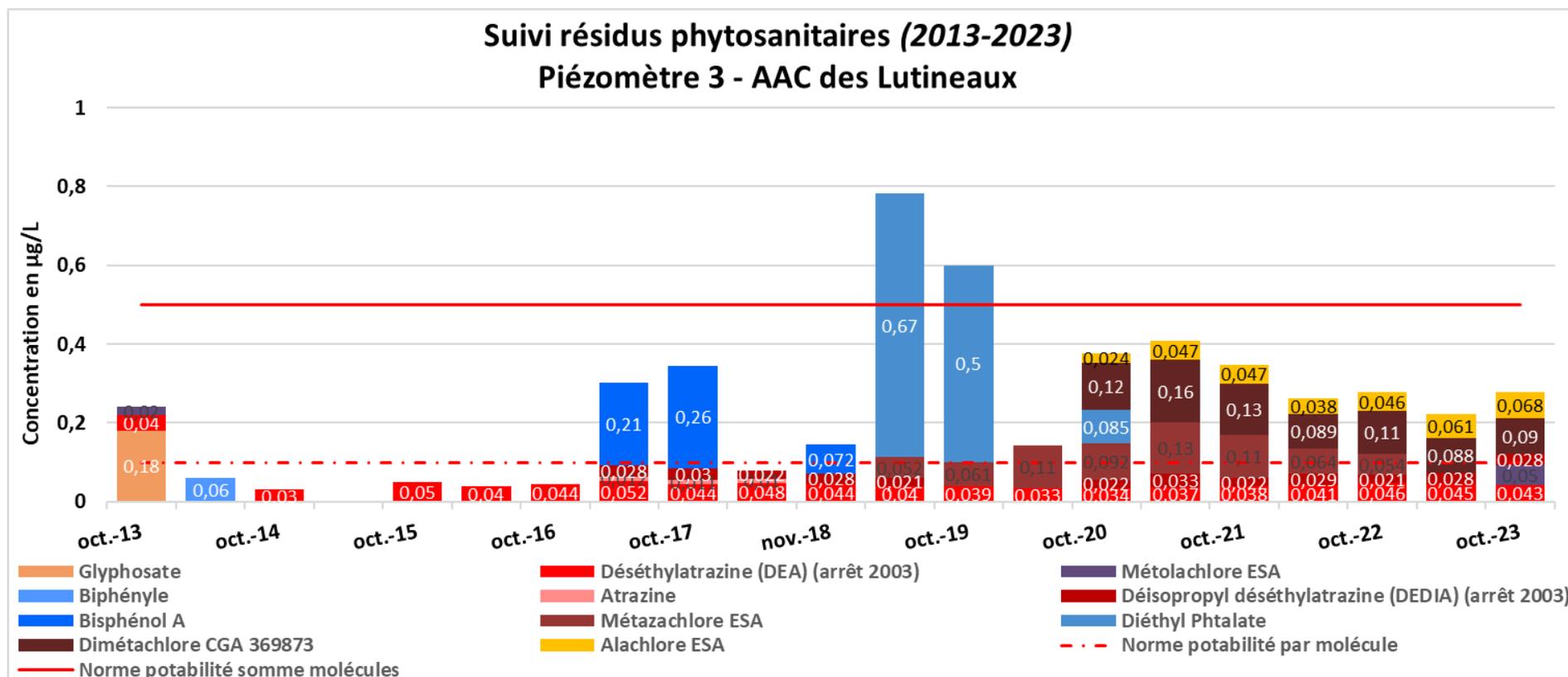




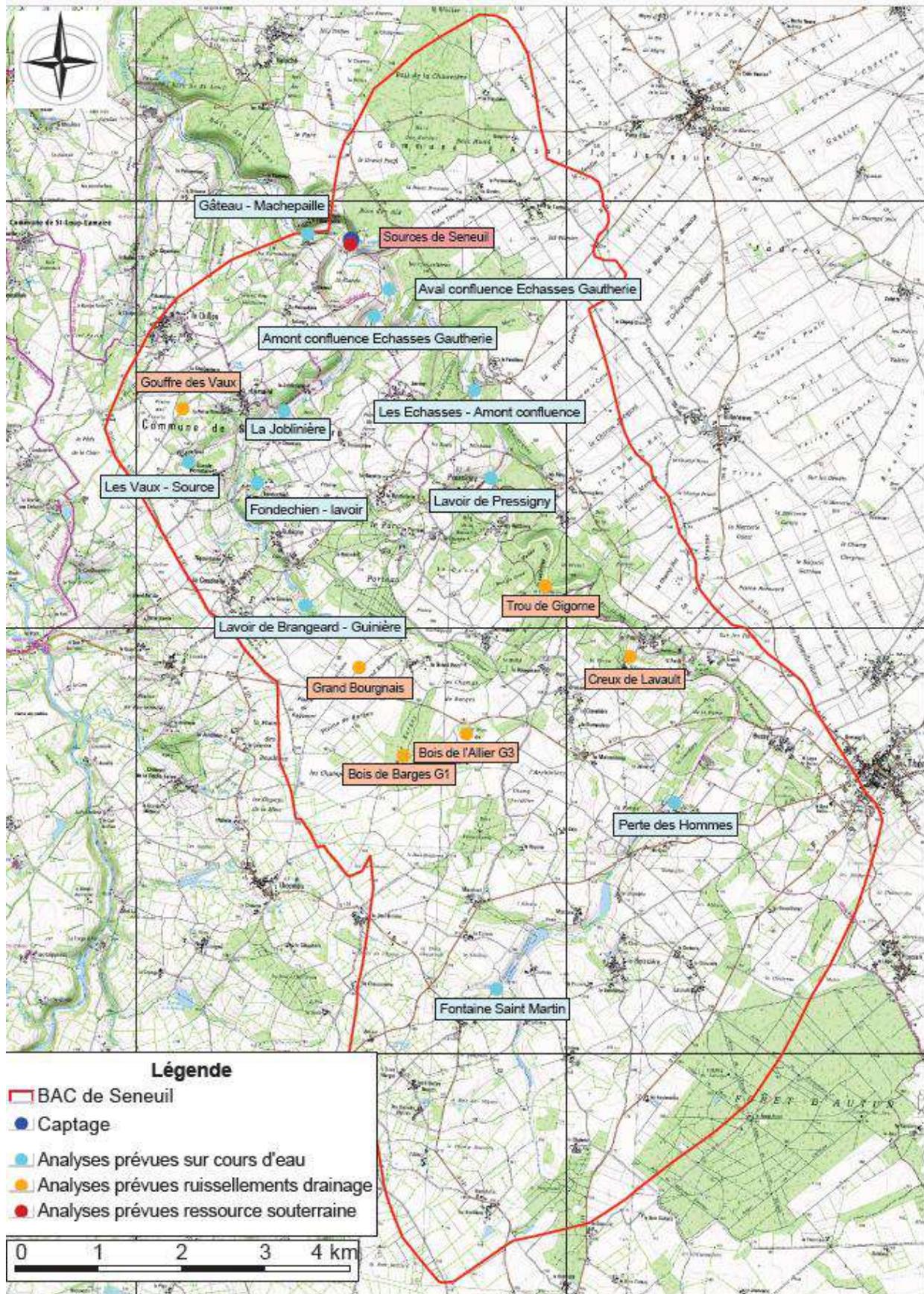








Carte de localisation des points de suivi à l'échelle de l'AAC de Seneuil



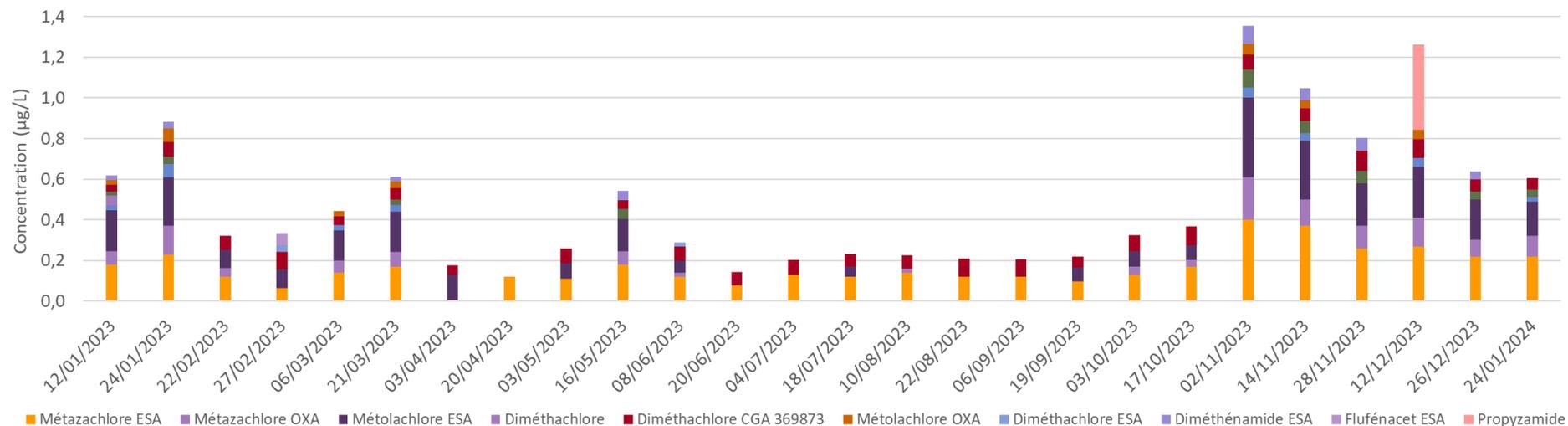
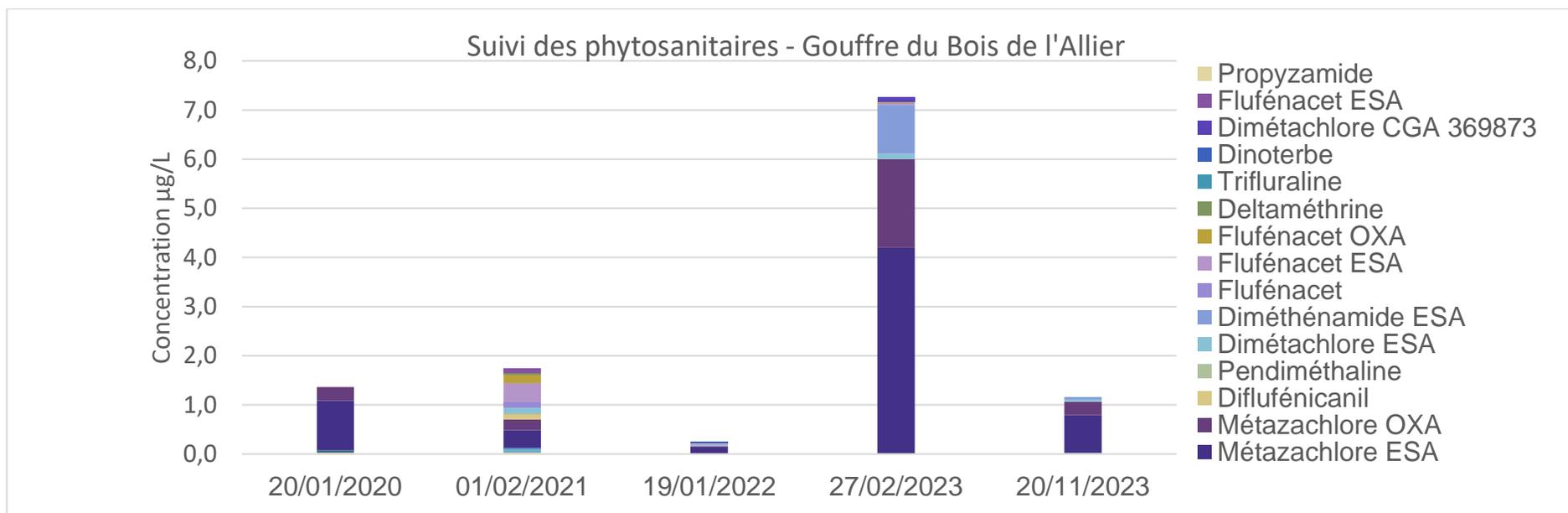
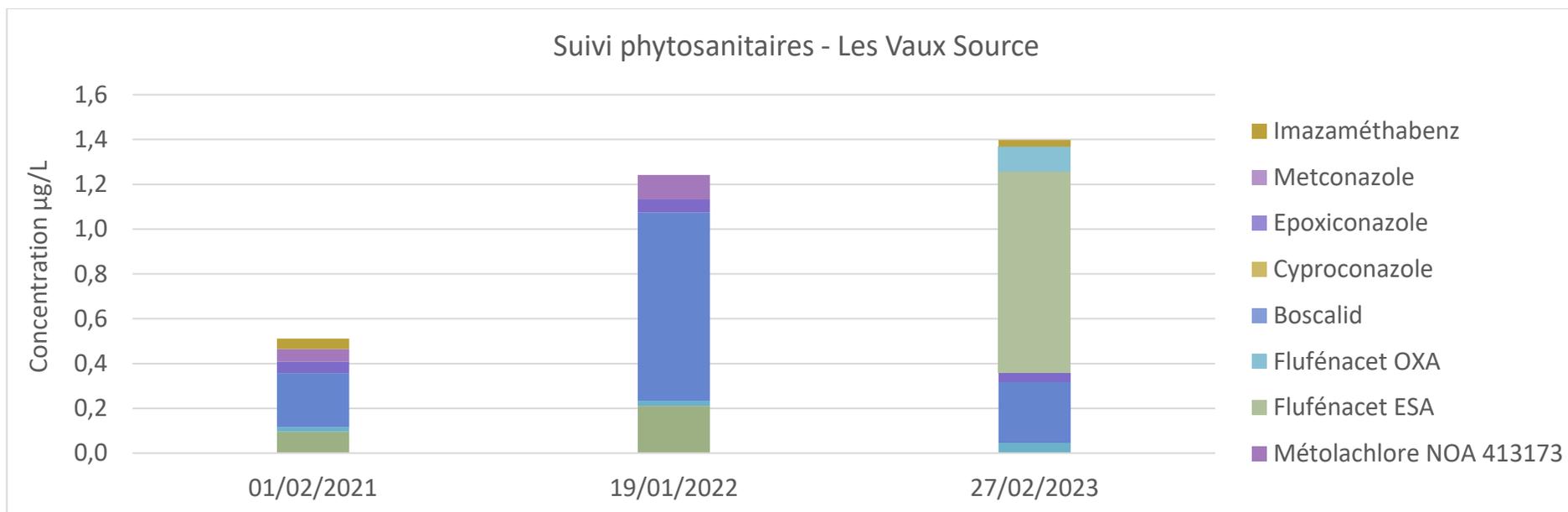
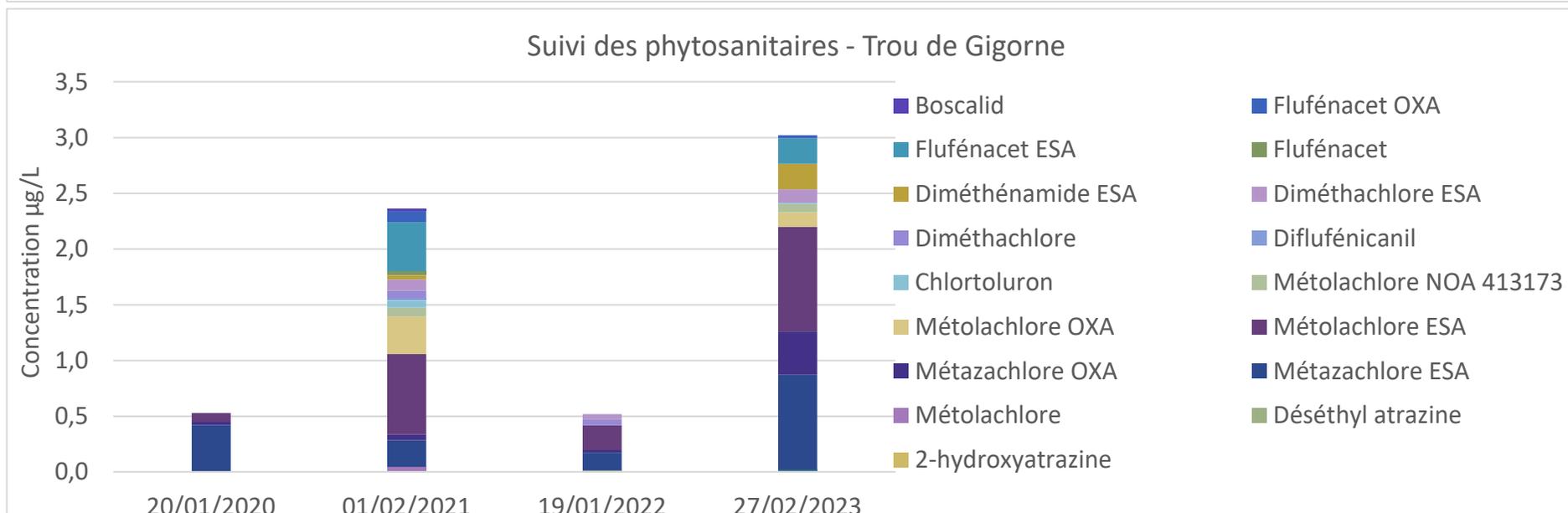
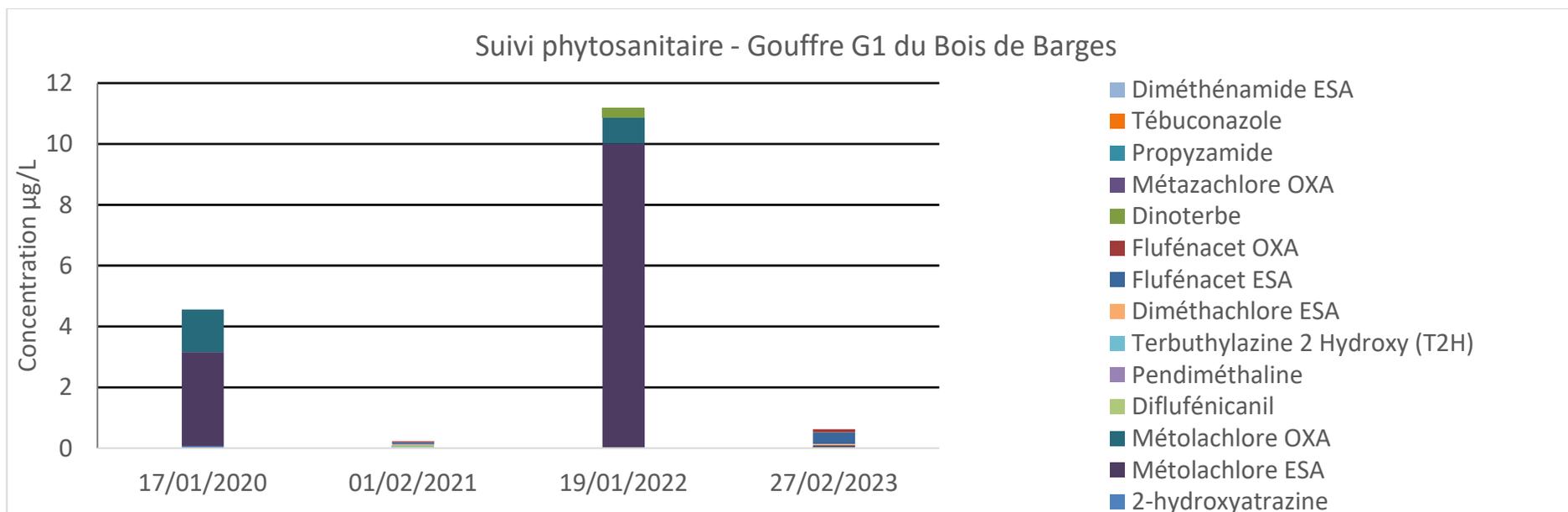
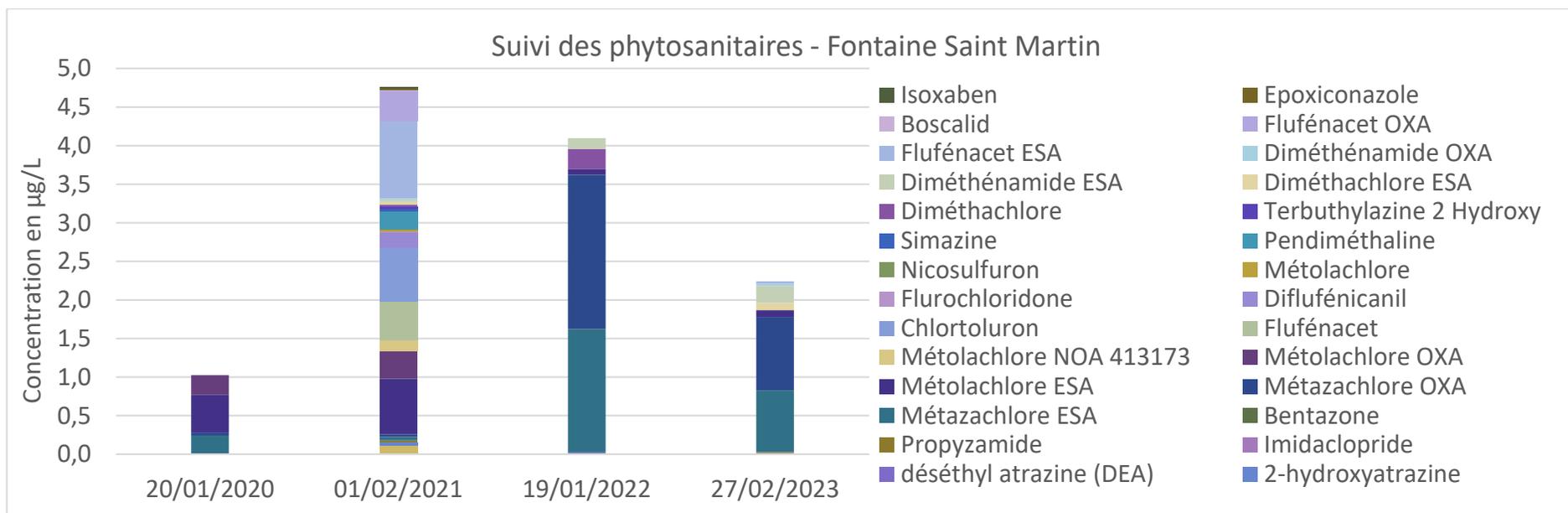
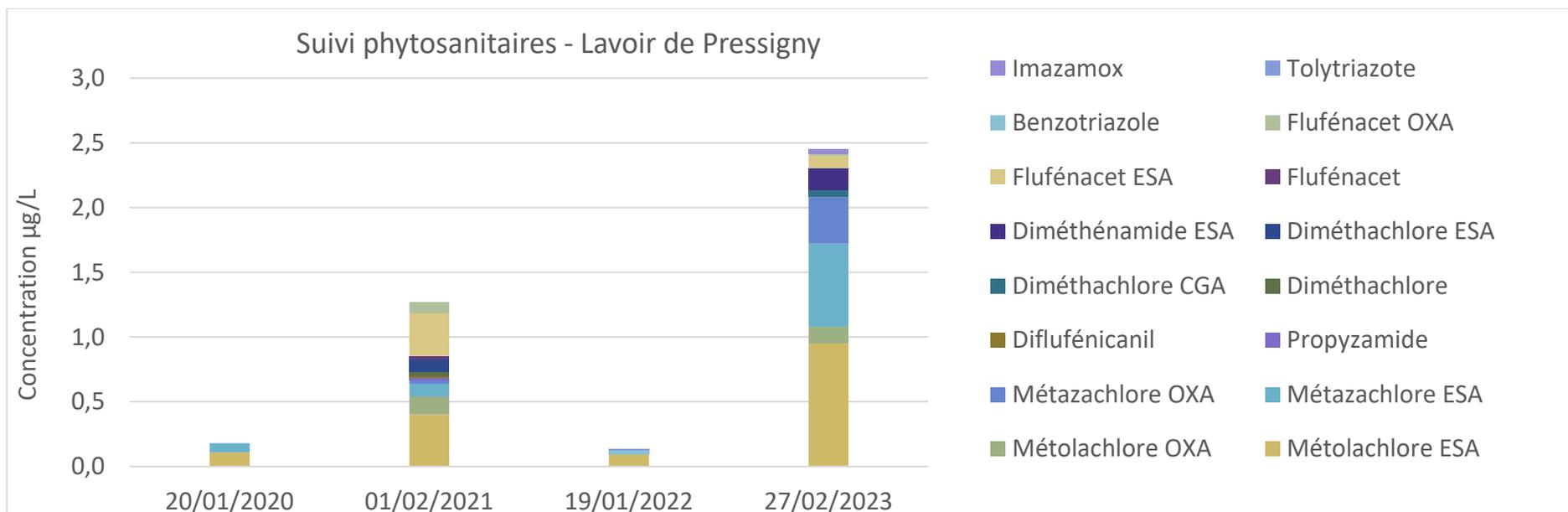
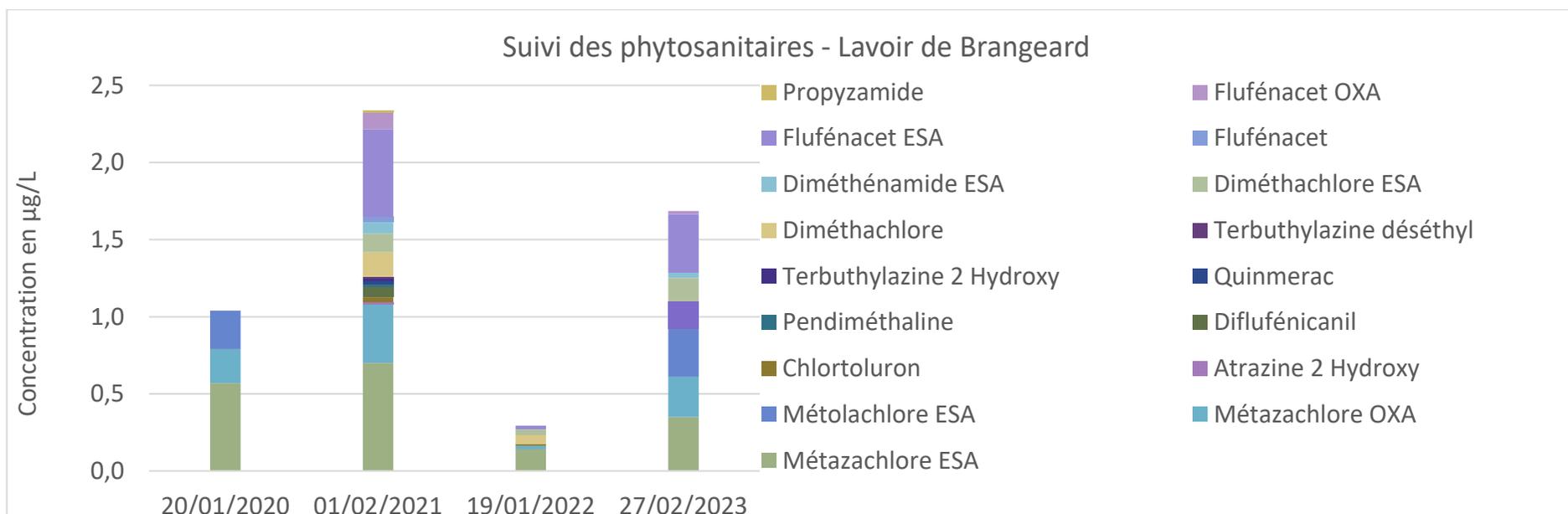
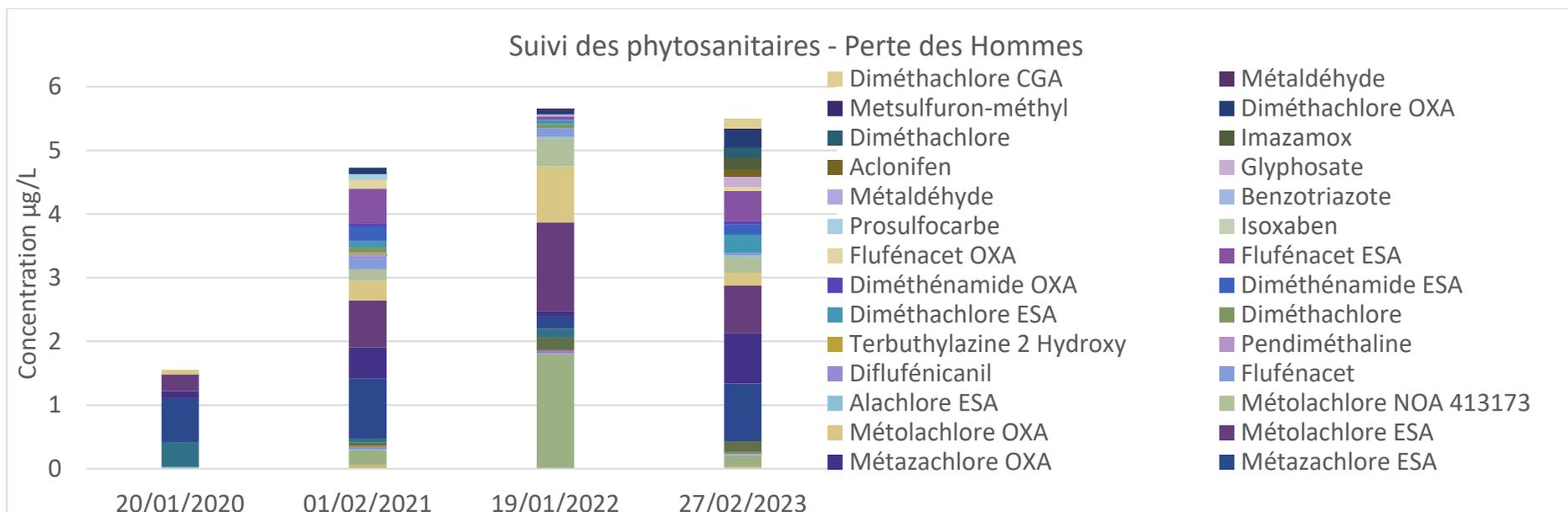


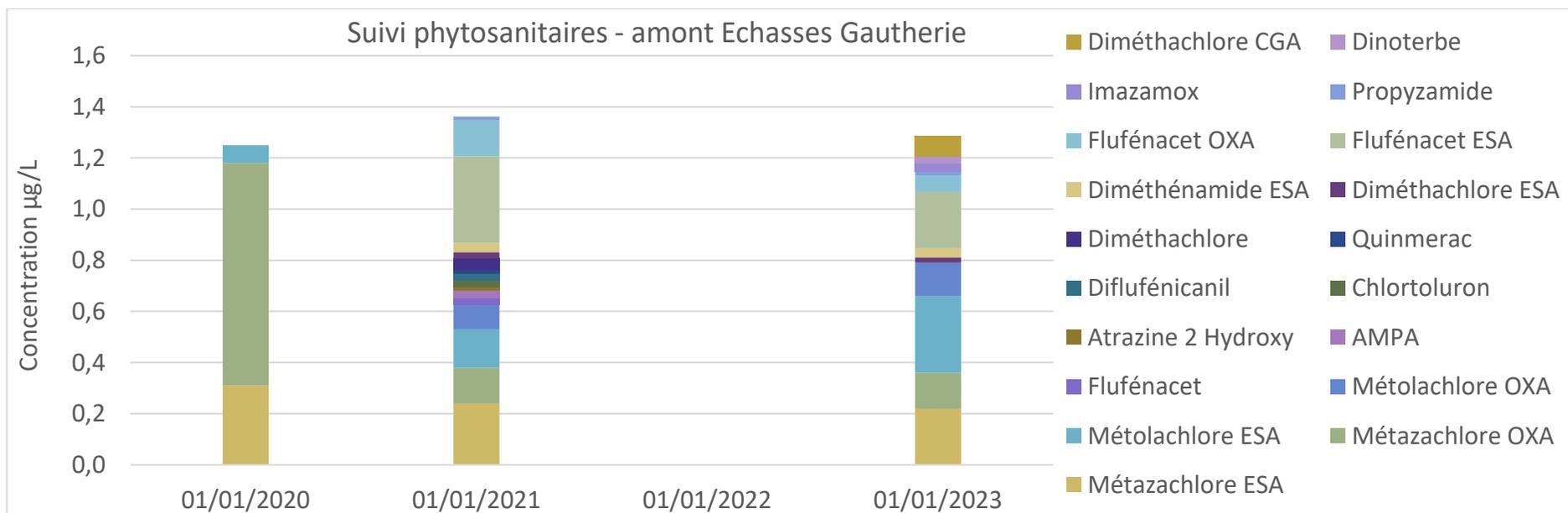
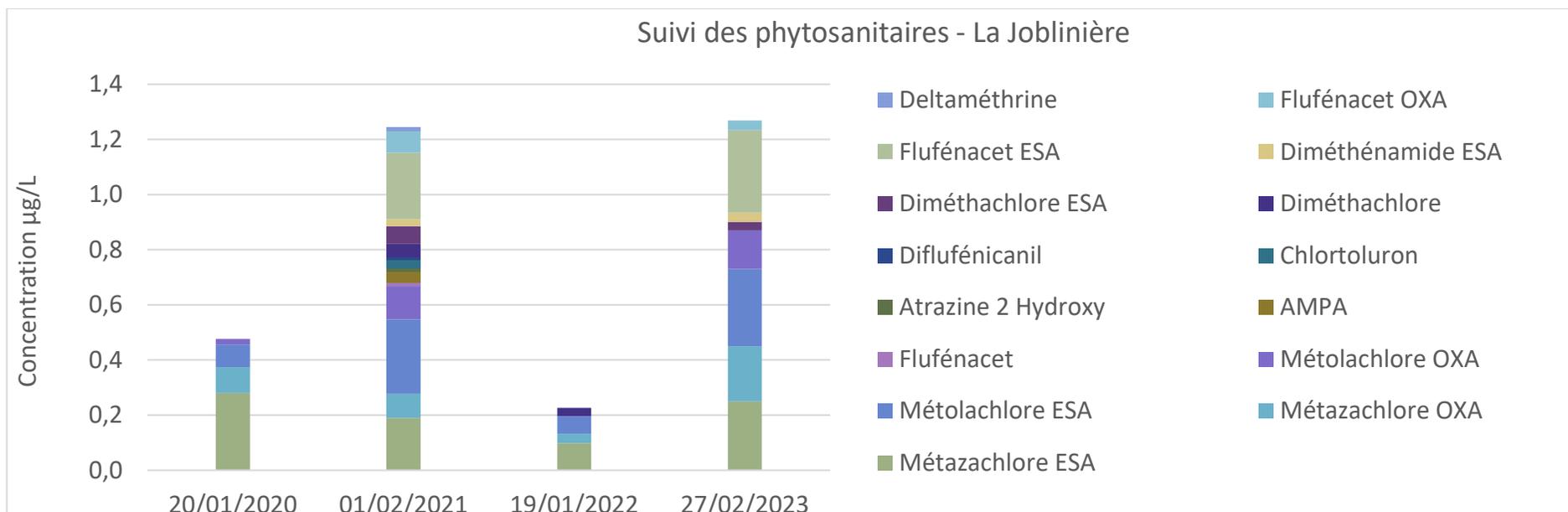
Figure 14: suivi phytosanitaire aux sources de Seneuil - année 2023

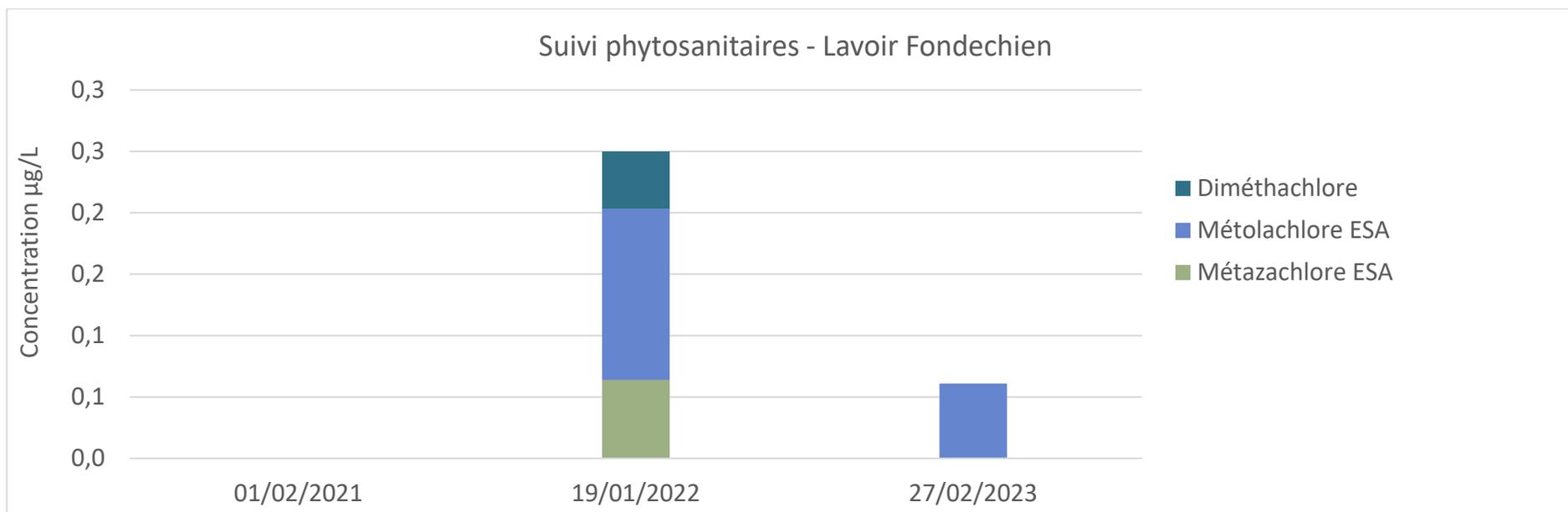
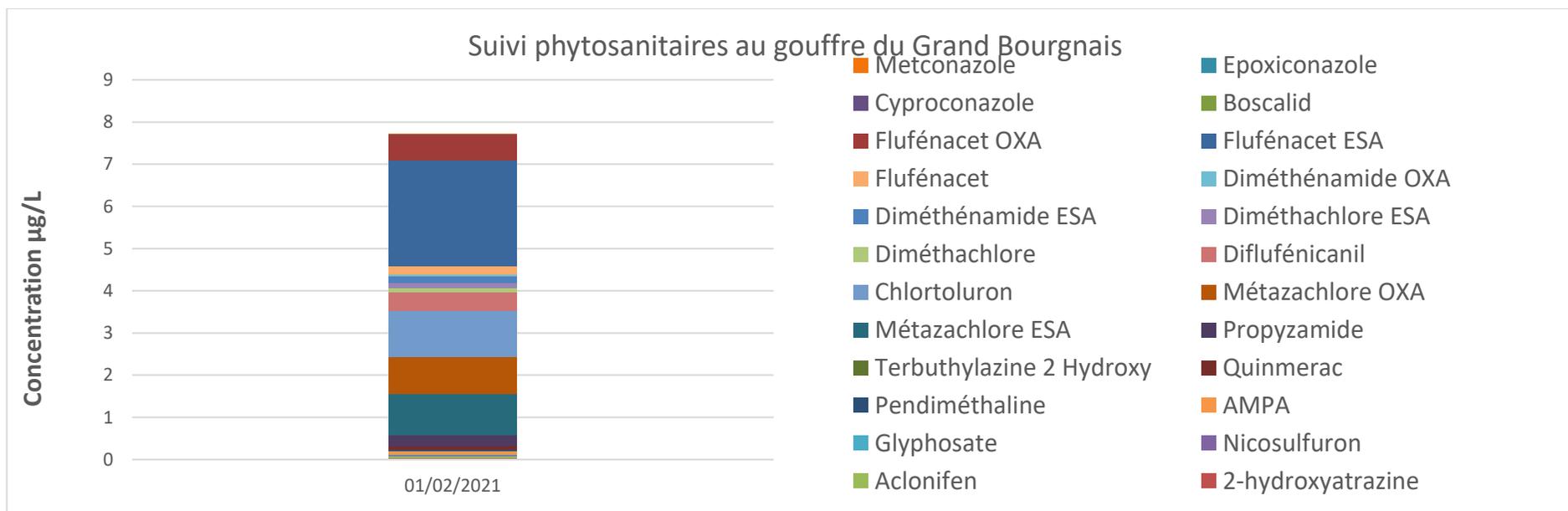


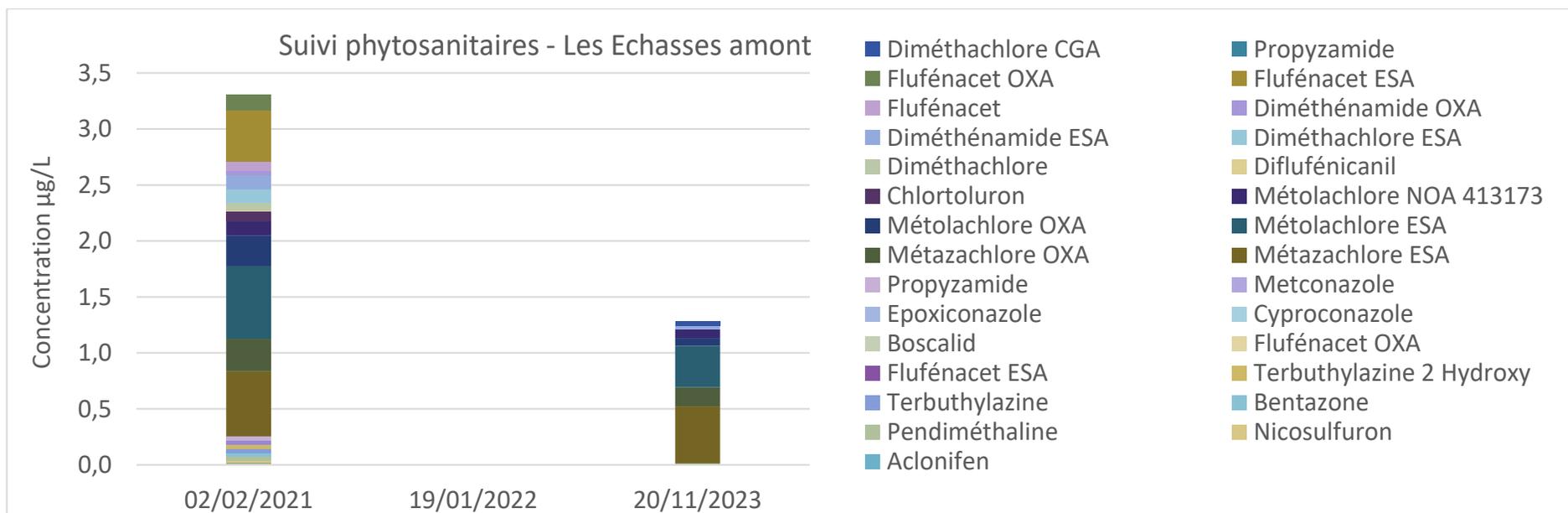
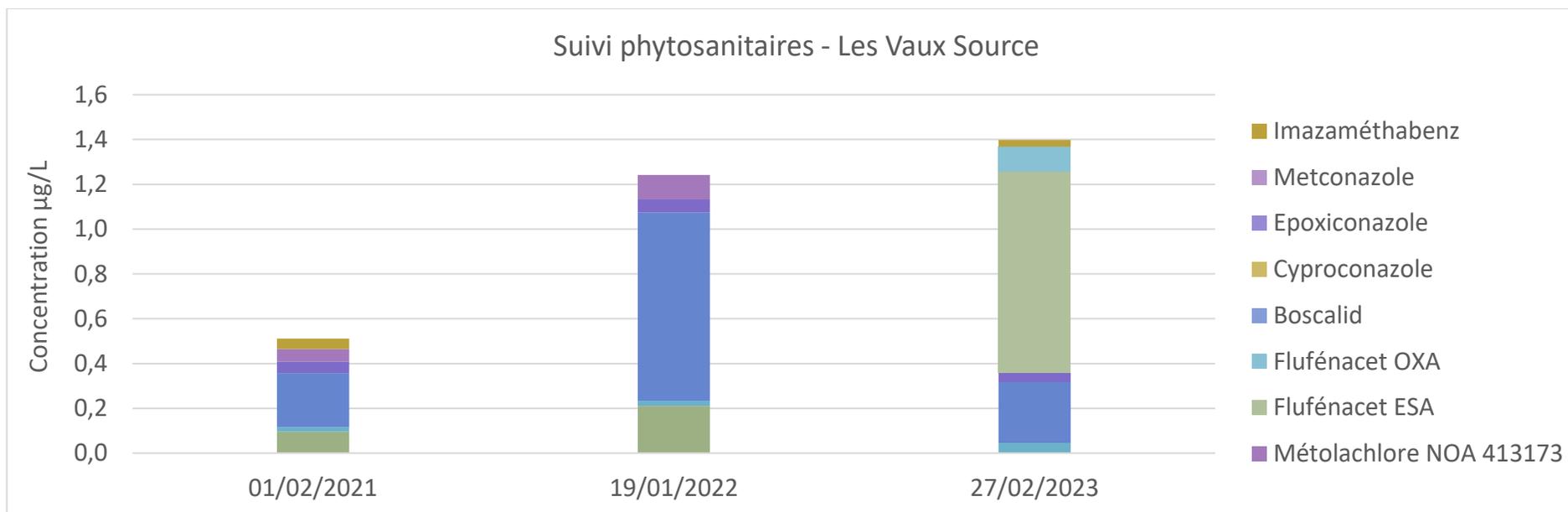


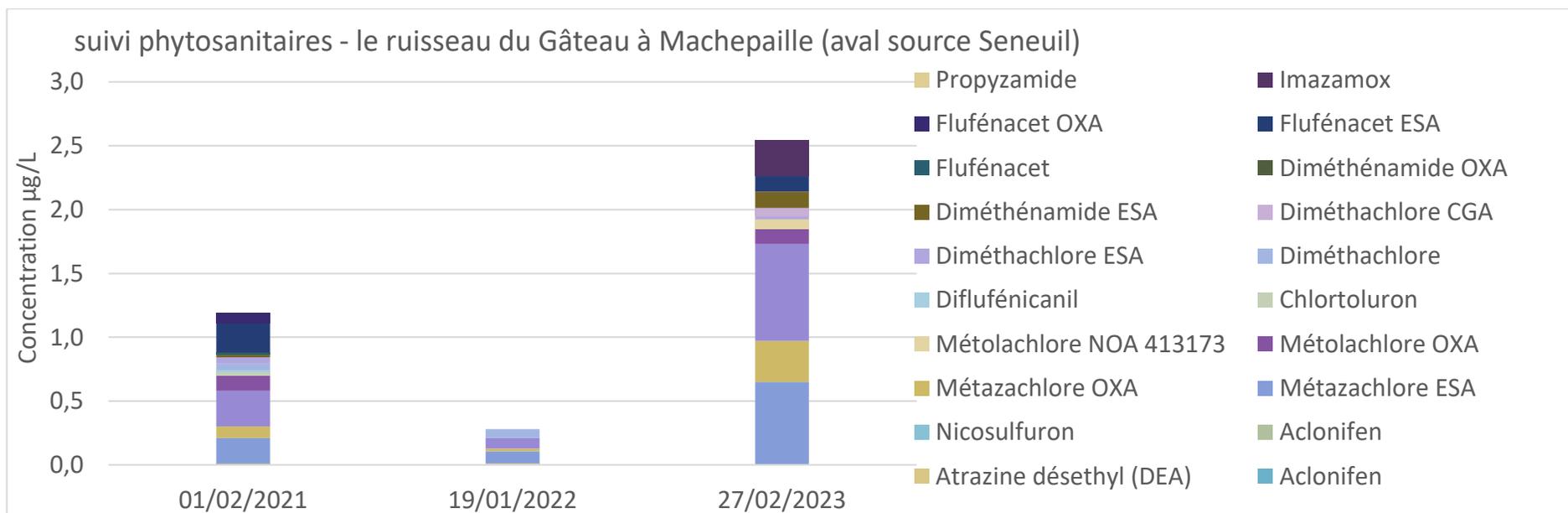
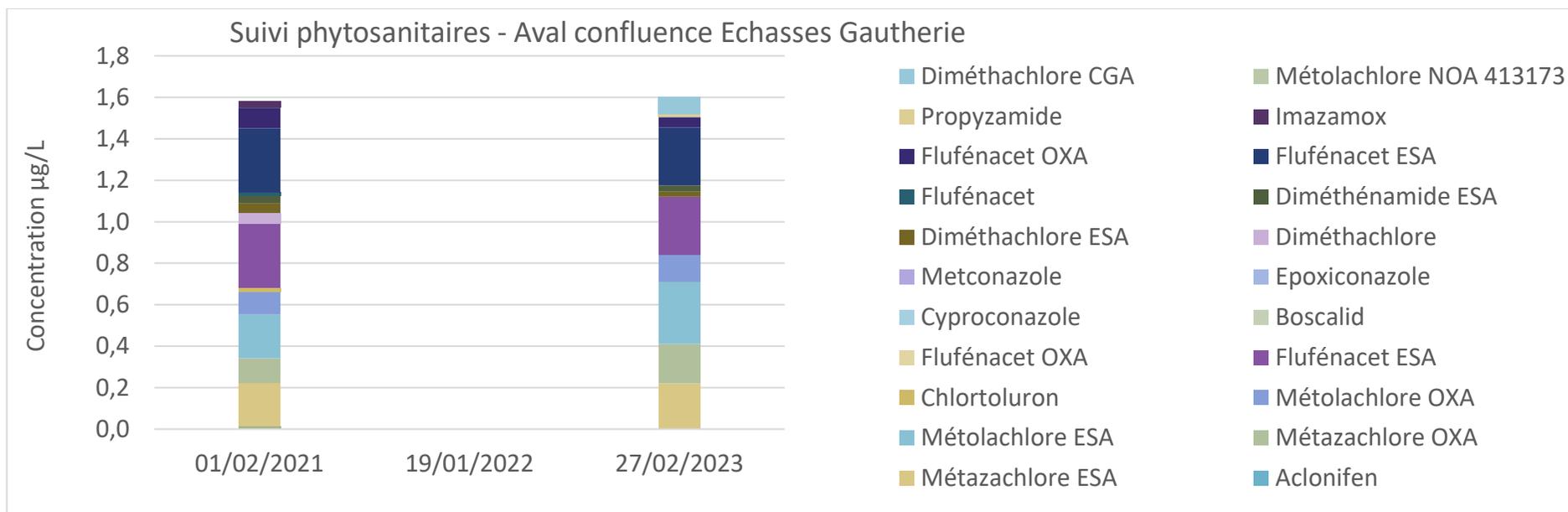




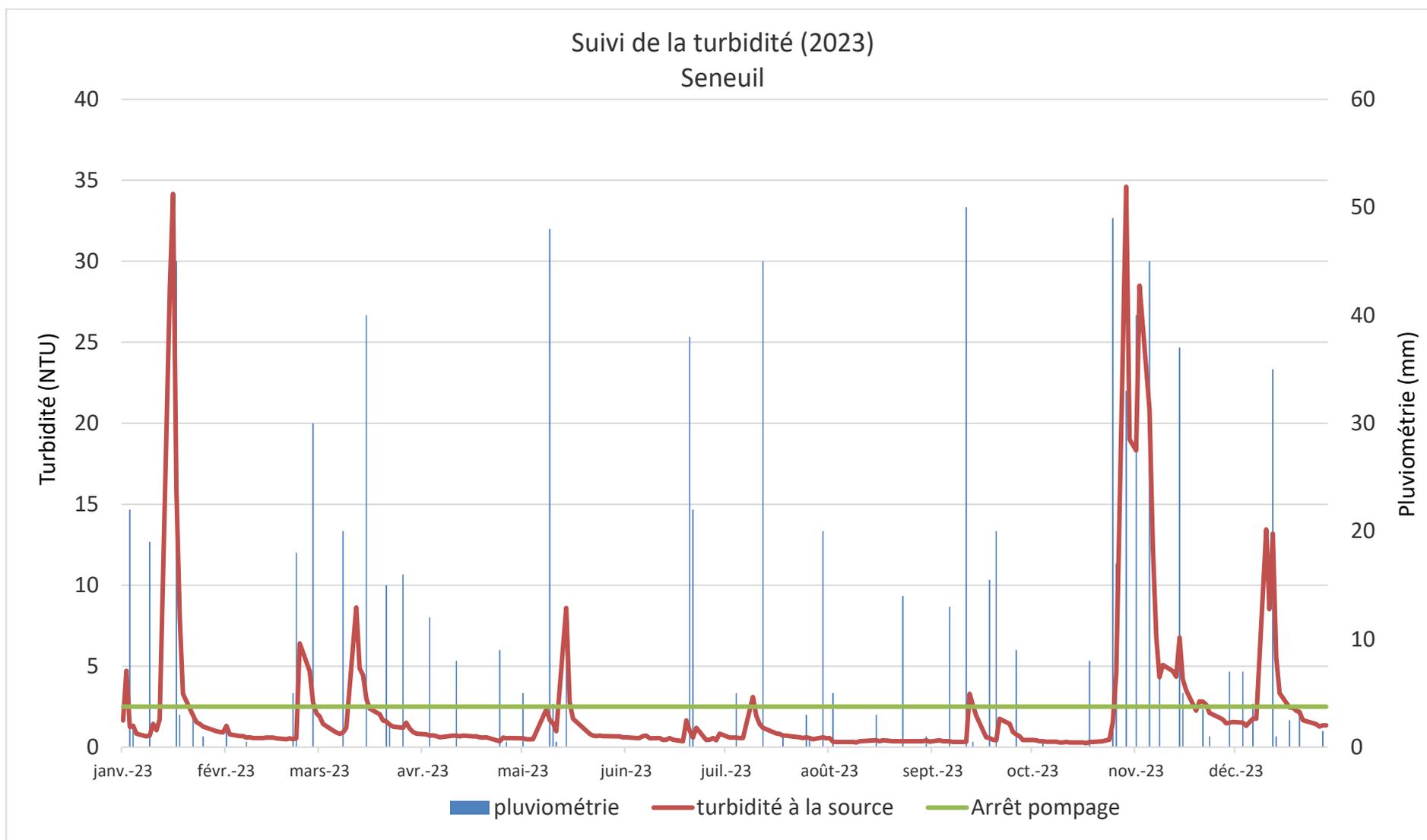


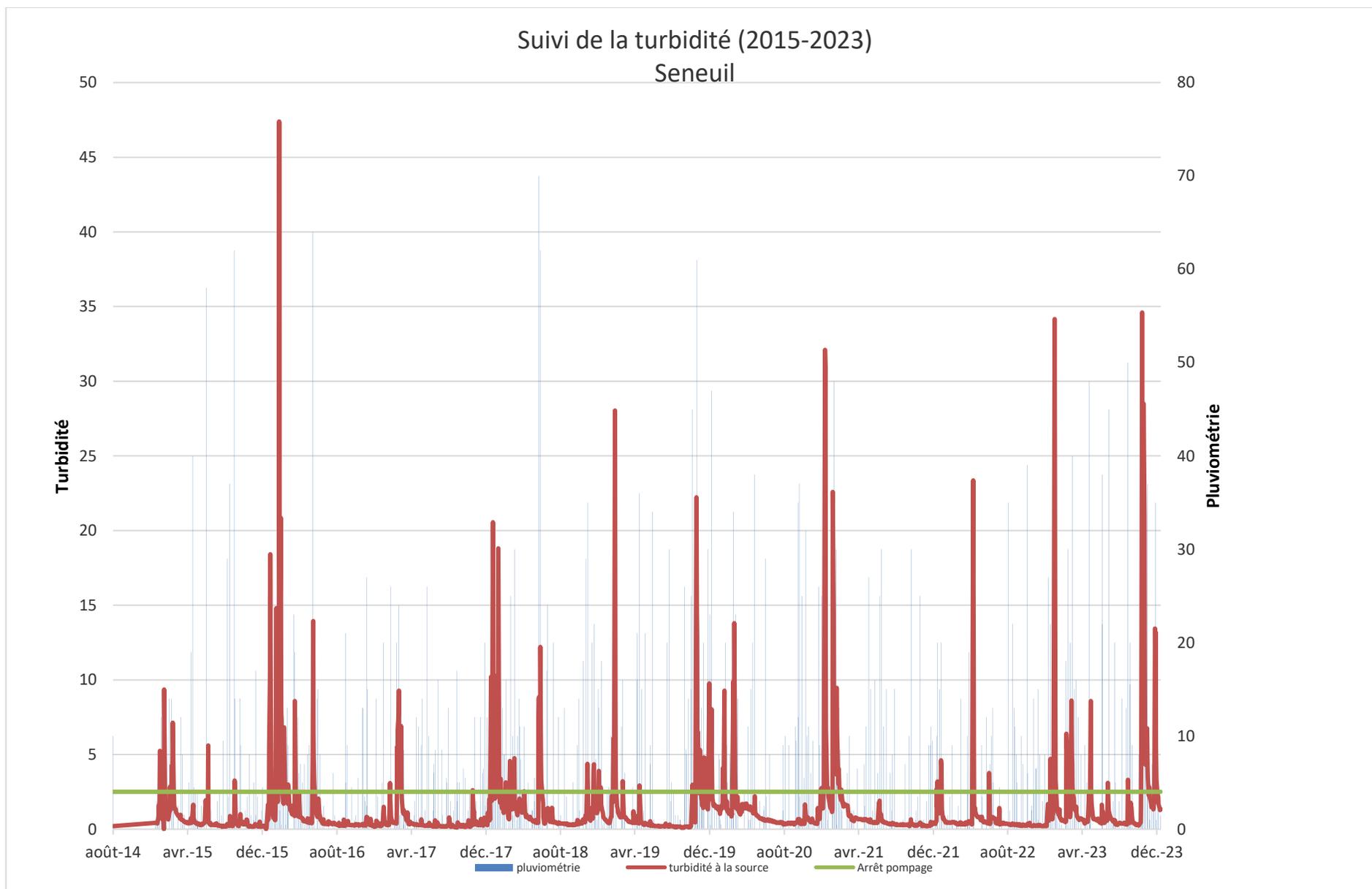




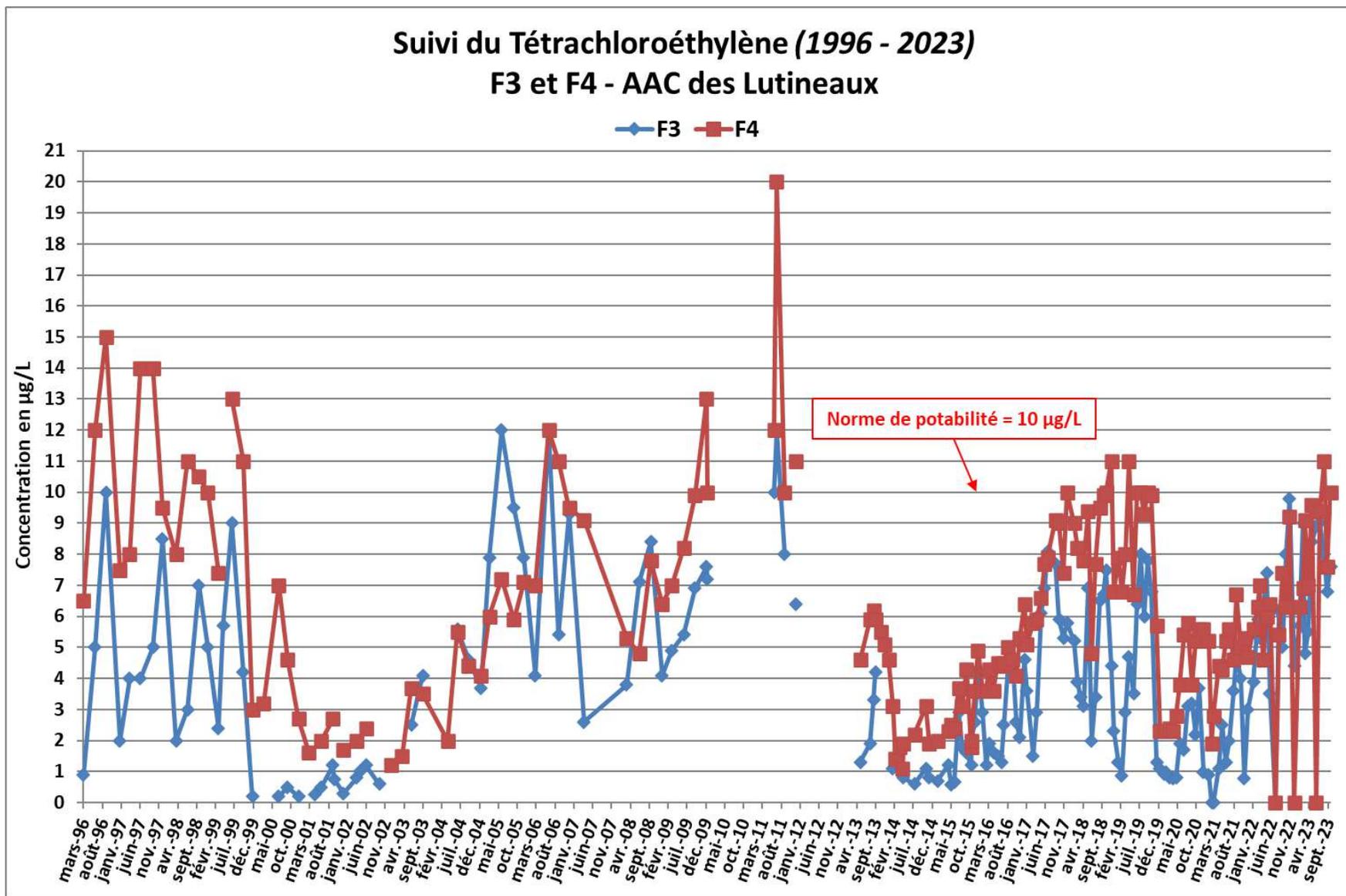


Annexe 3 : suivi de la turbidité aux sources de Seneuil





Annexe 4 : suivi du Tétrachloroéthylène par le SEVT



Annexe 5 : compte rendu des commissions agricoles 2023



Procès Verbal de réunion : Commission agricole – Thouarsais/Seneuil 10 novembre 2023 – Siège du SEVT



Présents :

Nom / Prénom	Organisme / fonction
BABARIT Claire	GAEC Babarit / AAC de Pas de Jeu
CHAUVEAU François	4 ^{ème} Vice-Président CA 79
COCHEREAU Cyrille	AAC de Pas-de-Jeu
DUPAS Alain	EARL Le Lucet / BAC de Ligaine
GAUFFRETEAU Bernard	Président du SEVT
GUERINEAU Thierry	AAC des Lutineaux
GUILBAULT Thierry	EARL Guilbault / AAC de Ligaine
GUINUT Romuald	GAEC La Remillère / AAC des Lutineaux
JEUDI Fabien	EARL Du Bois du Guy
JOUOT Charlotte	Animatrice SEVT
MOUCHEL Clovis	Animateur SEVT
PICHON Flavien	Directeur SEVT
PILLOT Loïc	EARL La Roche / AAC de Seneuil / CIVAM Haut Bocage
ROUX Lionel	EARL Lionel Roux / AAC des Lutineaux
THOMAS Patrice	Vice-président SEVT
TOMASZEWSKI Céline	CA 17/79
VITRÉ Sylvain	EARL 2V / AAC des Lutineaux

Excusés :

Nom / Prénom	Organisme / fonction
François PIOLLET	OCEALIA
Olivier RETAILLEAU	BELLANE
Thomas AUBRUN	GAEC La Roche aux Enfants
Marie BORDDEVAIRE	CAVEB
Philippe BROTTIER	EARL BROTTIER / AAC Seneuil
Coralie DESNOUES	Présidente du CD 79

Le diaporama de la présentation est joint au compte-rendu.

Charlotte JOUOT, Clovis MOUCHEL, et Bernard GAUFFRETEAU accueillent les membres de la commission agricole, et Charlotte JOUOT présente l'ordre du jour.

Points d'actualité

Qualité de l'eau/Piézométrie

Thouarsais

Clovis MOUCHEL présente les concentrations en nitrates des 8 forages du thouarsais. Les concentrations ont tendance à se stabiliser autour de 85 mg/L, depuis 2020/2021, sur l'AAC des Lutineaux, et tendance à diminuer en deçà de 80 mg/L, depuis 2020/2021, sur l'AAC de Pas-de-Jeu. Concernant l'AAC de Ligaine, les concentrations en nitrates sont cycliques, et sont actuellement proche de 50 mg/L.

Bernard GAUFFRETEAU ajoute que les études sur les zones non-saturées de l'AAC des Lutineaux, et l'AAC de Ligaine, montrent que les pics de concentrations en nitrates ne sont pas encore passés, et que Flavien PICHON étudie la possibilité d'une amélioration de l'usine pour augmenter le rabattement des taux de nitrates, actuellement à 50 mg/L, en parallèle de mener des négociations avec l'ARS afin d'éventuellement obtenir des dérogations en cas de dépassement du seuil de 100 mg/L dans l'eau brute.

D'après Lionel ROUX, la relation pluviométrie/taux de nitrates aux forages est à étudier, notamment en 199 et 2000 années pluvieuses.

Clovis MOUCHEL présente les concentrations en résidus de produits phytosanitaires, et leurs métabolites, au sein des différentes AAC. Les molécules qui reviennent le plus souvent sont le « diméthachlore CGA 369873 » (sur les 3 AAC), le « métolachlore ESA » (AAC Pas-de-Jeu et Ligaine), et le « métazachlore ESA » (AAC Ligaine et Lutineaux).

Cyrille COCHEREAU ajoute qu'il serait pertinent de faire paraître l'arrêt d'utilisation des produits ayant contenus ce genre de molécules, afin de discerner les sources de pollution passées et actuelles, car, notamment, beaucoup d'entre elles sont interdites, et plus utilisées, à ce jour. Il demande également à ce que la liste des molécules recherchées lui soit transmise.

Une discussion s'ouvre sur le « chlorothalonil » et son utilisation passée. Flavien PICHON précise que si les concentrations peuvent parfois dépasser la norme environnementale de 3 µg/L aux forages, elle ne dépasse pas 3 µg/L dans l'eau potable. Bernard GAUFFRETEAU ajoute que des discussions sont en cours avec l'ARS.

Clovis MOUCHEL finit de présenter les concentrations en résidus de produits phytosanitaires, et leurs métabolites, au sein des différents piézomètres. Il continue ensuite en présentant l'évolution de l'assolement du thouarsais, qui progresse favorablement depuis 2015, avec une diminution de la sole de céréales d'hiver et de colza, et une augmentation de la sole de cultures de printemps, et de prairies/luzerne.

Clovis MOUCHEL présente les grandes étapes ayant eu lieu en 2023, relatives à la mise en place de la ZPAAC des Lutineaux. Cyrille COCHEREAU questionne sur l'avenir de l'agriculture dans le thouarsais, et évoque l'étude sur le renouvellement des agriculteurs dans le thouarsais.

Compte-rendu Commission agricole

10/11/2023

Une discussion s'ouvre sur le fait que les agriculteurs n'ont pas été prévenu qu'une réunion d'information aurait lieu le lundi 20 novembre prochain relative à la mise en œuvre de la ZPAAC sur l'AAC des Lutineaux. Charlotte JOUOT précise que c'est la DDT qui est à l'initiative de la démarche, et que le SEVT tentera de les appeler pour faire le point sur les invitations.

Charlotte JOUOT présente l'état d'avancement de l'AFAFE des Lutineaux, notamment concernant l'acquisition de foncier, et Bernard GAUFFRETEAU explique les points de blocages, notamment financiers, concernant l'AFAFE de Pas-de-Jeu.

Seneuil

L'évolution des concentrations en nitrates met en évidence une alternance saisonnière (globalement les concentrations en nitrates augmentent en période de basses eaux et diminuent en période de hautes eaux).

Cette année, les concentrations en nitrates ont atteint une concentration équivalente à l'année précédente avec une valeur maximum de 59 mg/L le 13/09/2023 (contre 60 à l'été 2022). La moyenne annuelle s'établit à 50 mg/L avec un minimum mesuré à 37 mg/L le 10/05/2023.

Sur les 200 molécules analysées, seules 3 principales sont retrouvées à des concentrations inférieures à la norme. Une récurrence des métabolites de métazachlore et métolachlore (herbicides colza) sont observées à la source et au niveau des gouffres depuis plusieurs années.

Un pic de concentration et de molécules a été observé en février 2023 au niveau du gouffre du Bois de l'Allier. Les mêmes molécules que celles retrouvées à la source. Le secteur du Bois de l'Allier est concerné par une vente d'environ 5 hectares de parcelles drainées terminant leur course dans le gouffre. Le SEVT envisage de déposer une candidature pour la préemption via la SAFER de ces parcelles constituant un enjeu fort vis-à-vis de la qualité de l'eau localement.

En réponse aux problématiques de quantité et qualité une canalisation de sécurisation entre l'usine de traitement d'eau potable de Taizé et le réservoir de tête de Pontify a été réalisée courant 2023 pour un montant d'un peu plus de 8 millions d'euros.

Au regard du RPG 2021 (dernières données transmises), l'évolution de l'assolement tend à s'améliorer relativement à l'enjeu eau sur le territoire :

- Diminution de la sole de colza (17% en 2015 contre 13% en 2021)
- Global stabilisation des autres cultures et prairies

Loïc PILLOT, précise que l'évolution de l'assolement doit être remis dans son contexte, et qu'a priori l'année 2020 qui a connu des problématiques à l'implantation des céréales d'hiver a compensé avec les cultures de printemps. Ce qui devrait également être observé pour la campagne 2023.

Bilan 2023/Prévisionnel 2024

L'état d'avancement des actions en cours et à venir est proposé (cf. diaporama). Voici les principaux échanges, et remarques :

Axe 1 : couvrir les sols

Clovis MOUCHEL présente le bilan de la mise à disposition de semences de couverts végétaux courts et longs, du concours photos, ainsi que de l'opération « enterre ton slip ».

Charlotte JOUOT ajoute que les objectifs fixés sont loin d'être atteints, signe d'une démobilitation des agriculteurs, que le concours photos ne sera pas reconduit, et présente les actions prévues en 2024, notamment concernant le suivi des parcelles ayant bénéficiées de la mise à disposition de couverts végétaux. La question est posée de savoir s'il est pertinent de proposer des reliquats azotés. Loïc PILLOT, et les autres agriculteurs, sont d'accord pour dire que non, et que seule la méthode MERCI suffit. Charlotte JOUOT finit de présenter les actions de l'axe 1 à venir en évoquant l'opération « enterre ton slip », qui sera renouvelée en 2024 à l'échelle du département.

Axe 2 : diversifier les assolements

Charlotte JOUOT présente l'action de mise à disposition de semences de colza associé, et pose la question de la pertinence de continuer de proposer les interventions de Gilles SAUZET au regard de la faible mobilisation des agriculteurs sur cette thématique. Loïc PILLOT réponds qu'il apprécie ces interventions, car il bénéficie, ainsi, d'un avis neutre, et d'une expertise de qualité. Cyrille COCHEREAU est étonné que peu d'agriculteurs pratique le colza associé. François CHAUCHEAU pose la question du coût de ces interventions. Charlotte JOUOT réponds qu'elles coûtent environ 800€/jour. François CHAUCHEAU propose une éventuelle coopération CA/SEVT qui remplirait les mêmes objectifs pour moins cher.

Une discussion s'ouvre sur le fait que très peu de nouveau agriculteurs viennent aux animations. Les agriculteurs sont d'accord de dire que les plus concernés y participent déjà depuis des années, et que ceux qui le sont moins sont en partie sous l'emprise de certaines coopératives/négociants.

Ensuite, Charlotte JOUOT présente les actions qui seront éventuellement menées en 2024 en relation avec le développement des filières miscanthus, et lavandin. Enfin, à propos de la culture de chanvre, Clovis MOUCHEL présente les actions menées en 2023 (participation à la 1^{ère} Fête Nationale du Chanvre à Cherveux, renseignements sur l'itinéraire technique/valorisation/filières, et échanges avec l'entreprise « Hemp-it », producteur de semences sur les périmètres), ainsi que celles à venir en 2024 (renseignement sur le périmètre de protection de production de semences, intérêt agriculteurs, et organisation d'une réunion d'information si agriculteurs intéressés).

Axe 3 : autonomie des élevages

Le dispositif des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) est rappelé. Les PSE entre dans la deuxième année d'instruction. La collecte des pièces et instruction des dossiers a eu lieu en septembre/octobre 2023. Les agriculteurs se sont engagés dans la démarche Label Haie inhérente au PSE pour l'évaluation des structures paysagères. Les premiers audits auront lieu en décembre 2023.

Les actions collectives se sont poursuivies avec une faible mobilisation cette année en raison des conditions météo.

En 2024, il est prévu de poursuivre l'action relative au cycle méteil (mise à disposition de semences, visites de parcelles, analyses) en lien avec les agriculteurs du Cébron. Suite à plusieurs demandes de mises à disposition de variétés prairiales par certains agriculteurs, la question est évoquée. Loïs PILLOT répond que pour des raisons de coûts, il doit être envisagé à l'exemple de la proposition méteils de proposer les semences de trèfles, légumineuses et les graminées seraient complétés par l'agriculteur testeur.

Axe 4 : favoriser les changements de pratiques

Globalement la mobilisation autour des actions présentées dans l'axe 4 est restée très faible cette année. Le SEVT a privilégié l'accompagnement de groupes restreints en lien notamment avec les MFR.

Bilan MAEC :

- La présence de MAEC biodiversité sur le territoire mieux rémunérées et moins contraignante a freiné l'engagement des agriculteurs dans ce dispositif ;
- La question de l'aménagement foncier se pose également : quid d'un engagement MAEC dans le cas où les parcelles n'appartiennent plus à l'exploitation d'ici à 2 ou 3 ans ? la question a été posé à la DRAAF qui semble peiner à nous répondre car il s'agit d'un cas particulier selon elle.

Axe 5 : protéger les zones sensibles

Charlotte JOUOT termine la présentation en évoquant l'éventuelle acquisition de 4 ha de terres bordant un gouffre sur l'AAC de Seneuil, mais que le prix de cette acquisition est conséquent, autour de 7 500€/ha. Elle évoque également la possibilité de diagnostic de plantation de haies par a FDC 79. Elle ajoute qu'une stratégie foncière est actuellement en cours de rédaction, et sera potentiellement présentée en mars 2024 pour discussion avec les agriculteurs. Les agriculteurs sont d'accord pour dire que cette rédaction devrait être collective. Charlotte JOUOT précise que c'est une demande du Département.

Questions diverses

François CHAUVEAU présente l'historique des discussions ayant eu lieu entre la profession agricole, les instances sanitaires, et le SEVT depuis les années 1998, lors de la première signature d'un « contrat de nappes ». Il rappelle que la ZPAAC a lieu à la place d'un arrêté cadre, qui serait bien plus restrictif, et que la signature des chartes est donc un compromis bien plus acceptable pour la profession agricole. Les agriculteurs semblent d'accord.

Les membres de la commission n'ayant plus de remarques ou de questions, Patrice THOMAS clôt la commission agricole.

Annexe 6 : compte rendu du Comité de pilotage restreint du 14/11/2023



Procès Verbal de réunion : COPIL restreint – Thouarsais/Seneuil 14 novembre 2023 – Siège du SEVT



Présents :

Nom / Prénom	Organisme / fonction
ADAM Jocelyn	SAGE Thouet
BARRE Florence	AELB
BARREAU Dominique	Vice-Président SEVT
BEAUVALLET Marion	Département 79
BOTON Hervé	FDC 79
DUMOULIN Didier	Agrobio 79
GAUFFRETEAU Bernard	Président SEVT
GRELIER Thierry	DDT 79
JOUOT Charlotte	Animatrice SEVT
MOREAU Sophie	DDT 79
MOUCHEL Clovis	Animateur SEVT
PICHON Flavien	Directeur SEVT
PILLET Audrey	ARS NA-DD 79
RETAILLEAU Olivier	Bellanné
ROUILLAT Rémi	DREAL NA

Excusés :

Nom / Prénom	Organisme / fonction
Céline TOMASZEWSKI	CA 17-79

Le diaporama de la présentation est joint au compte-rendu.

Charlotte JOUOT et Clovis MOUCHEL accueillent les membres du COPIL restreint, Bernard GAUFFRETEAU ouvre la réunion, un tour de table est réalisé, puis Charlotte JOUOT présente l'ordre du jour.

Points d'actualité

Qualité de l'eau/Piézométrie

Thouarsais

Clovis MOUCHEL indique que les taux qui seront présentés sont à relativiser par rapport aux études qui ont été menées sur l'AAC de Ligaine et l'AAC des Lutineaux, qui montrent que le pic de concentration de nitrates est devant nous. Puis, il présente les concentrations en nitrates des 8 forages du thouarsais. Globalement, les concentrations ont tendance à se stabiliser autour de 85 mg/L, depuis 2020/2021, sur l'AAC des Lutineaux, et tendance à diminuer en deçà de 80 mg/L, depuis 2020/2021, sur l'AAC de Pas-de-Jeu. Concernant l'AAC de Ligaine, les concentrations en nitrates sont plutôt cycliques, et sont actuellement proche de 50 mg/L.

Clovis MOUCHEL présente ensuite les concentrations en résidus de produits phytosanitaires, et leurs métabolites, au sein des différentes AAC. Les molécules qui reviennent le plus souvent sont le « diméthachlore CGA 369873 » (sur les 3 AAC), le « métolachlore ESA » (AAC Pas-de-Jeu et Ligaine), et le « métazachlore ESA » (AAC Ligaine et Lutineaux).

Marion BEAUVALLAIS pose la question de savoir si du « chlorothalonil » est retrouvé au sein des forages du SEVT. Bernard GAUFFRETEAU répond que oui, mais que personne ne sait encore comment réagir face à cette récente découverte. Audrey PILLET précise que le SEVT est un syndicat qui a été rapide pour réaliser des mesures de cette molécule.

Olivier RETAILLEAU demande si du « prosulfocarbe » est retrouvé. Les animateurs du programme « Re-Sources » répondent que oui, car ils l'ont vu quelque part, mais probablement au cours des années précédentes 2020, car n'apparaissant pas sur les graphiques actuellement présentés (2020-2023).

Didier DUMOULIN demande si du glyphosate est retrouvé. Charlotte JOUOT répond que pas forcément, en tout cas au cours des trois dernières années. Thierry GRELIER indique que l'utilisation a probablement diminué du fait des pressions politiques. Olivier RETAILLEAU approuve en ajoutant que certains agriculteurs ont réintroduit le travail du sol comme levier de gestion des plantes spontanées.

Florence BARRE ajoute que les molécules retrouvées étant majoritairement liées au désherbage, ceci indique un possible levier d'action concernant la prévention au niveau des pratiques agricoles, en lien avec le programme « Re-Sources ».

Clovis MOUCHEL finit de présenter les concentrations en résidus de produits phytosanitaires, et leurs métabolites, au sein des différents piézomètres. Il continue ensuite en présentant l'évolution de l'assolement du thouarsais, qui progresse favorablement depuis 2015, avec une diminution de la sole de céréales d'hiver et de colza, et une augmentation de la sole de cultures de printemps, et de prairies/luzerne.

Compte-rendu Commission agricole

07/10/2022

Clovis MOUCHEL présente globalement ce qu'est la ZPAAC des Lutineaux (date de mise en place, chartes, objectifs), ainsi que les grandes étapes ayant eu lieu en 2023. Bernard GAUFFRETEAU complète la présentation en évoquant l'historique, le contexte de la ZPAAC (anciennement ZCSE), ainsi que son fonctionnement (volontaire/réglementaire). Charlotte JOUOT précise que, concernant la prochaine réunion d'information auprès des agriculteurs, prévue le lundi 20 novembre prochain, les invitations n'ont pas été reçus, que le rappel est arrivé tard, et que, donc, les réactions risquent d'être mouvementées de la part du monde agricole.

Olivier RETAILLEAU indique que, de préférence, il faudrait être très clair sur les conséquences si les objectifs sont manqués. Bernard GAUFFRETEAU acquiesce, et ajoute que VSN n'est jamais présent aux réunions, alors que c'est uniquement en collaborant ensemble, OPA compris, que les résultats auront des chances d'être atteints. Les OPA et agriculteurs qui côtoient VSN précisent qu'il est représenté par la CAVAC sur nos territoires.

Clovis MOUCHEL présente transversalement quelques actions du programme d'action ZPAAC. Concernant l'action 14 (réaliser un diagnostic d'exploitation pour les exploitants ayant 30% ou plus de leur SAU dans le périmètre de la ZPAAC), Florence BARRE pose la question du financement, car il n'y a pas de budget prévu à ce stade. Charlotte JOUOT répond que cela sera justement évoqué plus tard, au cours de la présentation.

Puis Charlotte JOUOT évoque l'aménagement foncier en cours sur l'AAC des Lutineaux, en présentant rapidement le contexte, le périmètre, et les objectifs de cet aménagement foncier. Charlotte JOUOT présente également la situation d'avancement actuelle, ainsi que le bilan des achats fonciers en 2023. Florence BARRE ajoute qu'il n'y a pas de financement prévu pour l'acquisition de bois, confortant les propos de Charlotte JOUOT évoquant le très faible risque de pollution sur ces zones.

Par ailleurs, Bernard GAUFFRETEAU pose la question de savoir qui est susceptible de contrôler le respect d'un bail environnemental. Marion BEAUVALLET répond que c'est au propriétaire de vérifier le respect d'un bail environnemental. Thierry GRELIER acquiesce et évoque la possibilité pour la DDT de parfois contrôler des agriculteurs sous bail environnemental. Une discussion s'ouvre sur l'éventuelle possibilité de proposer un bail environnemental uniquement aux agriculteurs sous labels (AB, HVE, etc.), permettant ainsi, en quelque sorte, de déléguer le contrôle à l'organisme de certification.

Charlotte JOUOT poursuit avec l'actualité concernant les révisions de DUP de l'AAC des Lutineaux, et l'AAC de Pas-de-Jeu. Jonathan MÉNARD complète avec les actualités de la démarche similaire en cours sur l'AAC de Ligaine. Audrey PILLET indique que c'est une bonne chose de réunir les acteurs du territoire avant une publication pour enquête publique, ainsi qu'il aurait été préférable que la révision des trois DUP se fasse en même temps, mais que ce ne sont pas les mêmes hydrogéologues agréés qui ont été choisis.

Seneuil

Charlotte JOUOT présente les taux de nitrates de l'AAC de Seneuil, et commente que les périodes d'augmentation correspondent aux périodes de faible pluviométrie, et inversement (les nitrates venant à être dilués dans ce cas).

Charlotte JOUOT présente la qualité de l'eau de l'AAC de Seneuil en précisant que les molécules retrouvées attrait à des herbicides colza, possiblement en lien avec l'augmentation de la sole de colza sur l'AAC. Charlotte JOUOT présente également les cas particuliers du gouffre du bois de l'Allier et du bois de Barges, ce dernier ayant connu une forte concentration en résidus de produits phytosanitaires début 2022 (somme pesticides > 10 µg/L), mais, après vérification des pratiques auprès de l'agriculteur concerné par la parcelle, probablement due à un/des autre(s) facteur(s) inexplicé(s).

Charlotte JOUOT continue en présentant la turbidité de l'eau au cours du temps sur l'AAC de Seneuil, en précisant qu'au regard des précipitations d'octobre et novembre 2023, les pompes sont à l'arrêt depuis 3 semaines. Ensuite, Charlotte JOUOT présente l'évolution du niveau d'eau du piézomètre de la station de pompage de Seneuil, en indiquant que les niveaux correspondant à l'été 2022 ont été particulièrement bas (3,3 m/R pour un seuil d'arrêt à 4,2 m/R).

Charlotte JOUOT poursuit la présentation avec l'évolution des assolements sur l'AAC de Seneuil, indiquant un maintien de la sole de céréales d'hiver, une légère augmentation de celle de culture de printemps/diversification, une légère diminution de celle de colza, ainsi que légère augmentation de celle de prairies à rotation longues, prairies permanentes et jachères.

Charlotte JOUOT fait un point sur l'inspection du captage de Seneuil. Celle-ci a eu lieu le 27/04/2023 en présence de 2 agents de l'ARS. Le rapport provisoire transmis courant septembre 2023 fait état de différents défauts de conformité relativement à l'arrêté de DUP de 2014 sur la zone.

Dans sa réponse du 8/10/2023, le SEVT envisage de mettre en œuvre différents travaux (réhabilitation des clôtures du PPI, travaux d'amélioration de la station, etc.).

Les échanges sur le terrain lors de cette inspection ont toutefois questionné le SEVT au sujet des travaux d'aménagement des différents gouffres. L'équilibre coût / amélioration de la qualité de l'eau est remis en question.

Une étude d'amélioration de la connaissance du fonctionnement du champ captant en lien possiblement avec le CTMA du Thouet va être étudié. Le SEVT et SMVT sont au stade d'échanges pour envisager d'éventuelles possibilités de travailler ensemble.

Bilan 2023/Prévisionnel 2024

L'état d'avancement des actions en cours et à venir est proposé (cf. diaporama). Voici les principaux échanges, et remarques :

Axe 1 : couvrir les sols

Clovis MOUCHEL présente le bilan de la mise à disposition de semences de couverts végétaux courts et longs, du concours photos, ainsi que de l'opération « enterre ton slip ». Et une discussion s'ouvre sur le nombre d'hectares proposés dans le cadre de la mise à disposition de semences, considérées comme trop faible par la plupart des agriculteurs. Plusieurs questions sont soulevées, dont, notamment, la possibilité d'aider financièrement les agriculteurs, plutôt que par des semences, ainsi que de savoir à quel point serait-ce une aide directe, ou pas.

Charlotte JOUOT ajoute que le concours photos ne sera pas reconduit, et présente les actions prévues en 2024, notamment concernant le suivi des parcelles ayant bénéficiées de la mise à disposition de couverts végétaux.

Axe 2 : diversifier les assolements

Charlotte JOUOT présente l'action de mise à disposition de semences de colza associé, ainsi que les actions qui seront éventuellement menées en 2024 en relation avec le développement de filières miscanthus, et lavandin, et un projet d'approvisionnement local de collectivités en céréales/légumineuses. Olivier RETAILLEAU pose la question de savoir si les collectivités sont prêtes à respecter la loi Egalim. Charlotte JOUOT répond que cela dépend des collectivités, certaines étant prêtes, et d'autres non.

Clovis MOUCHEL termine la présentation de l'axe 4 en présentant l'éventuel développement de la filière chanvre sur l'AAC des Lutineaux, et l'AAC de Seneuil, les AAC de Ligaine et Pas-de-Jeu étant soumises à une interdiction de cultiver du chanvre, par arrêté préfectoral, en lien avec la production de semences par l'entreprise « Hemp-it ». Didier DUMOULIN propose d'associer les agriculteurs du secteur Pas de Jeu et Ligaine sur la production de semences de chanvre puisqu'ils sont dans le zonage de production. A priori la production est minime pour l'ouvrir à des agriculteurs des bassins.

Axe 3 : autonomie des élevages

Le dispositif des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) est rappelé.

Les PSE entre dans la deuxième année d'instruction. La collecte des pièces et instruction des dossiers a eu lieu en septembre/octobre 2023.

Les agriculteurs se sont engagés dans la démarche Label Haie inhérente au PSE pour l'évaluation des structures paysagères. Les premiers audits auront lieu en décembre 2023.

Les actions collectives se sont poursuivies avec une faible mobilisation cette année en raison des conditions météo.

En 2024, il est prévu de poursuivre l'action relative au cycle méteil (mise à disposition de semences, visites de parcelles, analyses) en lien avec les agriculteurs du Cébron. Suite à plusieurs demandes de mises à disposition de variétés prairiales par certains agriculteurs, la question est évoquée.

Le suivi des PSE va se poursuivre sur le territoire de Seneuil. L'avenir de ce dispositif expérimental est questionné. Florence BARRE indique que les PSE publics qui seront intégrés au prochain programme reposeront sur les pollutions diffuses et zones humides.

Axe 4 : favoriser les changements de pratiques

Globalement la mobilisation autour des actions présentées dans l'axe 4 est restée très faible cette année. Le SEVT a privilégié l'accompagnement de groupes restreints en lien notamment avec les MFR.

Bilan MAEC :

- La présence de MAEC biodiversité sur le territoire mieux rémunérées et moins contraignante a freiné l'engagement des agriculteurs dans ce dispositif ;
- La question de l'aménagement foncier se pose également : quid d'un engagement MAEC dans le cas où les parcelles n'appartiennent plus à l'exploitation d'ici à 2 ou 3 ans ? la question a été posée à la DRAAF qui semble peiner à nous répondre car il s'agit d'un cas particulier selon elle.

Le SEVT de concert avec l'AELB alerte la DDT sur le fait que 30 diagnostics individuels d'exploitations sont prévus d'être réalisés dans le cadre de la ZPAAC courant 2024. Or à ce stade, aucune demande de diagnostics qui serait réalisé dans le cadre du programme RE-Sources n'a été formulé par la DDT.

À ce jour, il est important de préciser :

- Le cahier des charges : présenter un descriptif technique
- Préciser le portage de l'animation
- Si réalisé par des OPA : attention à ce qu'ils soient signataires du contrat.

Florence BARRE précise que les éléments demandés devront être transmis au plus tard mi-décembre pour envisager un passage en commission de financement AELB le 10/01/2024.

Axe 5 : protéger les zones sensibles

Charlotte JOUOT évoque les acquisitions de parcelles en zone sensibles, l'éventuel aménagement des gouffres, dont les freins sont explicités, la possibilité de plantations de haies en lien avec la FDC 79, la réponse pour un potentiel passage en ENS pour le Cirque de Seneuil fin novembre 2023, l'avancement de la rédaction de la stratégie foncière, ainsi que la poursuite des aménagements fonciers.

Axe 6 : communication

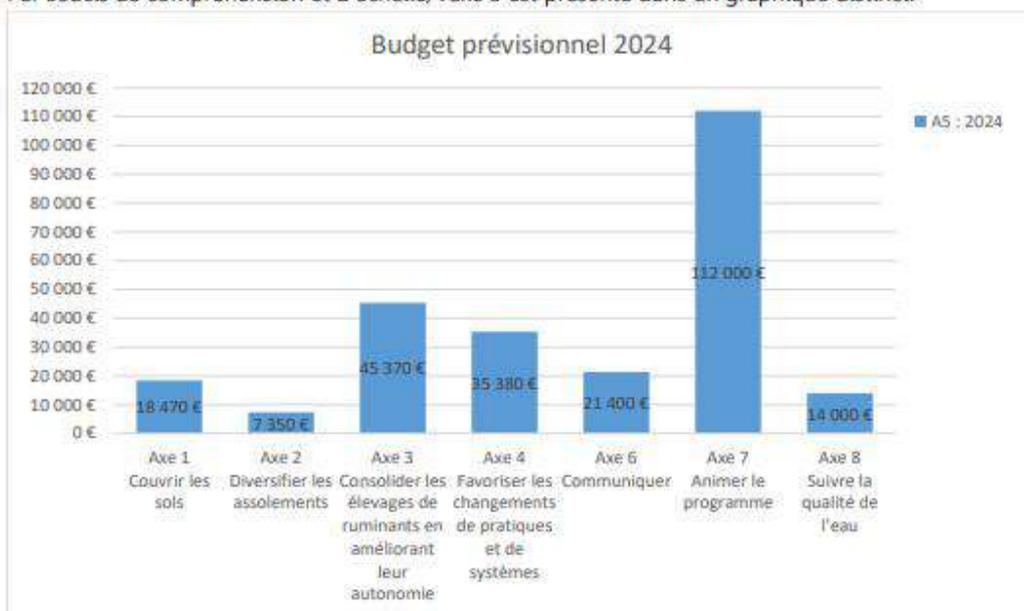
Charlotte JOUOT indique que, cet axe ayant été peu exploité lors du contrat précédent, il l'a été davantage au cours de celui-ci, et présente les différentes actions de communication auprès du grand public réalisé en 2023 (conférence dans le cadre de la journée Terra Botanica à Thouars, spectacle à la ferme, fermes ouvertes, atelier avec malle « Gaspido », participation au salon de l'élevage de Parthenay, exposition photographique « L'eau de haut en bas », etc.) ainsi que le prévisionnel pour 2024.

Budget prévisionnel 2024

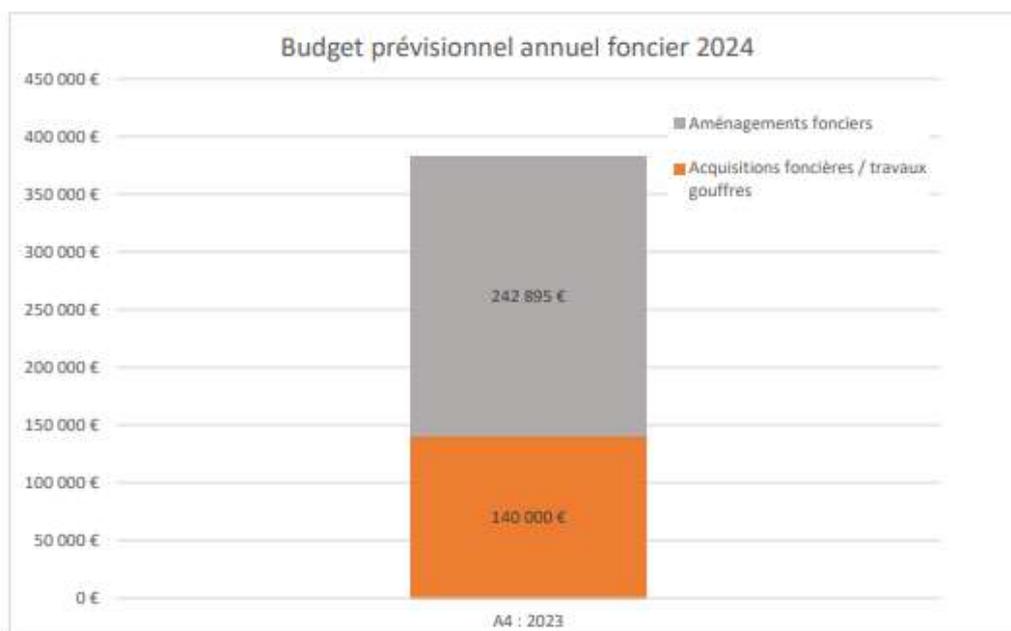
- Budget prévisionnel 2024 – année 5

Ce budget intègre la part prévisionnelle des OPA signataires du contrat. A la demande de l'AELB, la partie animation a été incluse.

Par soucis de compréhension et d'échelle, l'axe 5 est présenté dans un graphique distinct.

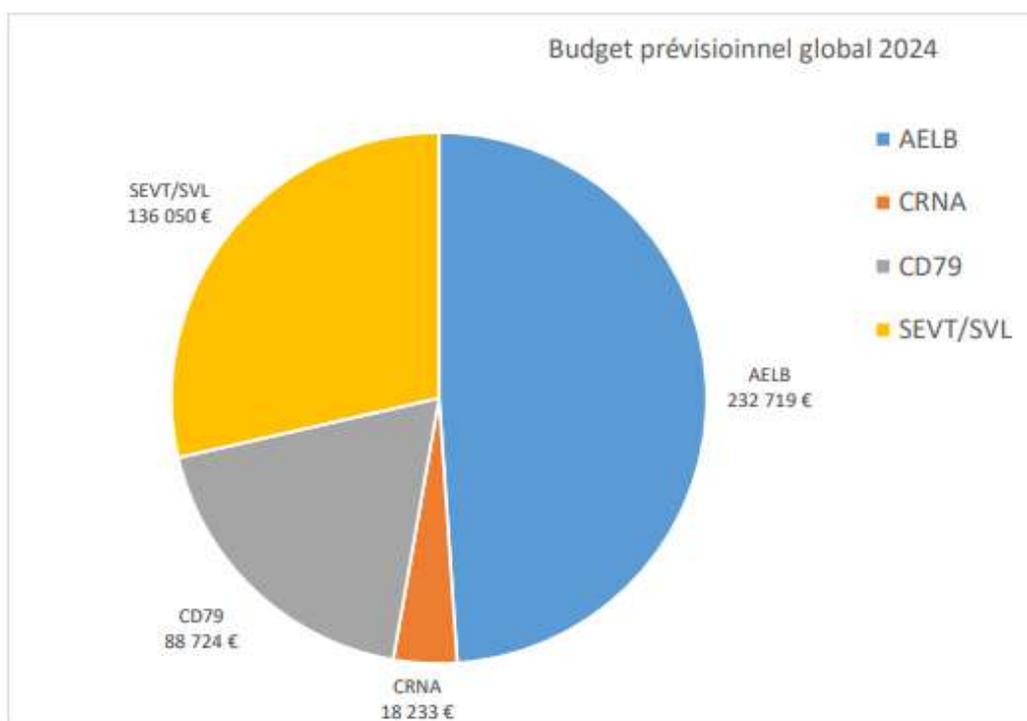


- Budget prévisionnel 2024 – année 5 : Axe 5 : protection des zones sensibles présenté ci-après)



La part « Aménagement foncier » est répartie comme suit :

	Montant prévisionnel 2024	Agence de l'eau Loire-Bretagne		Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine		Conseil Départemental des Deux-Sèvres		Autofinancement SEVT / SVL
		Taux d'aides	Aides prévisionnelles	Taux d'aides	Aides prévisionnelles	Taux d'aides	Aides prévisionnelles	
Aménagement foncier Lutineux (marché de géomètre)	242 895,25 €	50 %	121 447,75 €	0 %	0,00 €	25%	60 723,75 €	60 723,75 €



A ce stade d'avancement les points d'ajustement budgétaires à venir seraient les suivants :

- Axe 3 : augmentation de l'enveloppe élevage -> PGDH

25 500 € = coût total PGDH dont 18 444 € correspond à la part PGDH non subventionné AELB (1008 €/PGDH). Des discussions sont en cours entre l'AELB et le SEVT.

Solde possible en 2025

- Axe 4 : augmentation de l'enveloppe ouverte pour les diagnostics d'exploitations : diagnostics individuels d'exploitations ZPAAC ?
- étude sur le fonctionnement champ captant de Seneuil
- travaux aménagements gouffres
- étude en lien avec les révisions de DUP

Questions diverses

Les membres de la commission n'ayant pas de remarques ou de questions, Charlotte JOUOT clôt le COPIL restreint.

Annexe 7 : flyer élaboré par les étudiants de la LP Usages et qualité de l'eau (partenariat AELB)

Données clés

40%

Pourcentage d'eau douce déclassée à cause des nitrates et pesticides.

100 mg/L

50 mg/L

Taux limite de nitrates :

Dans les eaux brutes prélevées

Dans les eaux distribuées

Décembre
à mars

1-2 m

Période sur laquelle transitent 60% des flux d'azote

Diminution des niveaux de nappes à prévoir liée au changement climatique*

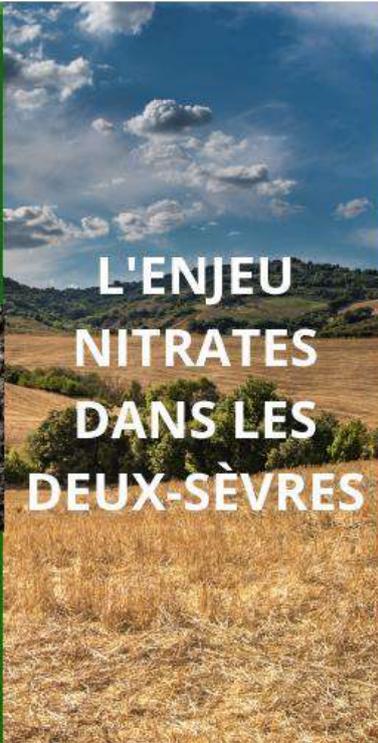
*Selon le rapport Acclimaterra

Des efforts visibles à long terme

Le sous-sol des Lutineaux est majoritairement constitué de roches calcaires, ce qui donne une vitesse moyenne des transferts d'azote de 0,4 m/an.



La vitesse de transfert des nitrates dans le sol est très faible. Globalement, une trentaine d'années sont encore nécessaires pour que les nitrates des années 80 arrivent à la nappe. Les efforts actuels ne sont pas inutiles, mais seront récompensés à long terme.



L'ENJEU NITRATES DANS LES DEUX-SÈVRES



Transferts de nitrates dans l'AAC* des Lutineaux

Une étude sur les transferts de nitrates dans l'AAC des Lutineaux a été réalisée en 2021, à la demande du SEVT (Syndicat d'Eau du Val de Thouet). L'un de ses objectifs était notamment d'évaluer les taux d'azote dans la zone non saturée.

L'étude conclue que les taux de nitrates sur la zone non saturée des Lutineaux peuvent atteindre une concentration de 230mg/L.

Côté climat, les prévisions futures évoquent une fréquence plus faible des précipitations, mais d'une intensité plus importante. Les nitrates auront alors davantage de risques de ruisseler.

*Aire d'Alimentation de Captages

Exemples de changements de pratiques dans les Deux-Sèvres

- **Intercultures** : absorption du surplus d'azote et création de biomasse
- **Rotation des cultures** environ tous les 5 ans
- **Plantation de haies** : limitation du ruissellement, ajout de biodiversité
- **Plantes compagnes** : couverture des sols et apport d'azote
- **Parcelles plus importantes**, ajout de haies aux limites de celles-ci
- **Méthodes d'aide à la décision** :
 - * Données satellites de biomasse et adaptation des apports d'engrais
 - * Bande double densité : apport d'azote selon les besoins



Usage des nitrates et agriculture biologique

Quelles sont les différences de pratiques agricoles ? Le cas d'un propriétaire d'exploitation laitière biologique.

- 110 ha de prairies, 10 ha de cultures céréalières
- Pratique du pâturage dynamique : aucun ajout d'engrais azoté chimique car la présence des bovins suffit à l'apport d'azote nécessaire
- Semences de complexes de plantes résistantes à la sécheresse grâce à leur fort pouvoir racinaire : plantain, chicorée, avoine...
- Biodiversité riche grâce aux différentes espèces présentes
- Plantation de haies
- Sols toujours couverts



Annexe 8 : communication autour de l'expo photo « L'Eau de Haut en Bas ! »



sevt
SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

Expo photo L'Eau de Haut en Bas !

EXPOSITION IMMERSIVE SUR LE TERRITOIRE DES SOURCES DE SENEUIL

Financé par
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Le Haut
Pays
Thouet
Centre de l'eau
de la Vallée
du Thouet

LE SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION D'ART PHOTOGRAPHIQUE IMAGIN'THOUET PROPOSE UNE EXPOSITION IMMERSIVE SUR LE TERRITOIRE DES SOURCES DE SENEUIL POUR MIEUX COMPRENDRE LE CYCLE DE L'EAU ET POUR SENSIBILISER AU CARACTÈRE PRÉCIEUX DE CETTE RESSOURCE.

L'EAU DE HAUT EN BAS INVITE LE PUBLIC À UNE PROMENADE AU FIL DE L'EAU, DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À NOUS. AUJOURD'HUI, L'EAU N'EST PAS QU'UNE RESSOURCE NATURELLE MAIS UN BIEN DE CONSOMMATION LIMITÉ. LES HOMMES SOUHAITENT EN ASSURER UNE DISTRIBUTION ÉQUITABLE ET SAINTE POUR TOUS. PARADOXALEMENT, LES PROBLÈMES DE POLLUTION DE L'EAU ONT DES CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES IMPRÉVISIBLES, AGGRAVÉES PAR LE CHANGEMENT DU CLIMAT. IL EST URGENT QUE DES MESURES FORTES SOIENT PRISES POUR ÉVITER DES « GUERRES DE L'EAU » ET POUR CONSERVER UNE EAU BIENFAISANTE, ACCESSIBLE À TOUS. UNE VISION OPTIMISTE DE L'AVENIR EST POSSIBLE EN INCITANT LES HOMMES À ASSUMER UNE DÉMARCHE RESPONSABLE, SOCIALE ET CITOYENNE DANS LEUR CONSOMMATION D'EAU, À UTILISER CETTE RESSOURCE DE MANIÈRE ÉCOLOGIQUE ET À INITIER DE NOUVELLES SOURCES ALTERNATIVES.

D'OÙ VIENT L'EAU CONSOMMÉE SUR LES COMMUNES DU SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET ? COMMENT L'EAU DEVIENT-ELLE POTABLE ? COMMENT L'EAU EST-ELLE DISPONIBLE 24H/24, EN TOUTES CIRCONSTANCES ? POURQUOI PRÉFÉRER L'EAU DU ROBINET ? COMMENT PROTÉGER LA RESSOURCE ?

DATES / LIEUX / HORAIRES DE L'EXPOSITION L'EAU DE HAUT EN BAS ! :

- DU 17/04/2023 AU 15/05/2023 : **MÉDIATHÈQUE AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET** -> AUX HEURES OUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE
- DU 15/05/2023 AU 15/06/2023 : **ÉCOLE DE LOUIN** -> ACCÈS LIBRE (LES PHOTOS SERONT EXPOSÉES SUR LES GRILLES DE L'ÉCOLE)
- DU 15/06/2023 AU 15/07/2023 : **ARBORETUM DE LA COMMUNE DU CHILLOU** -> ACCÈS LIBRE
- DU 17/07/2023 AU 21/08/2023 : **LA FERRIÈRE EN PARTHENAY** -> SQUARE DE L'ÉGLISE
- DU 08/09 AU 18/09/2023 : **COMMUNE D'AMAILLOUX** -> ACCÈS LIBRE
- DU 18/09 AU 30/10/2023 : **LES JARDINS DU GUE À LHOUMOIS** -> AUX HEURES D'OUVERTURE

CONTACT : CHARLOTTE.JOUOT@SEVT.FR / 06 32 96 16 41

sevt **ReSources** **DEUX SÈVRES** **79** **Nouvelle-Aquitaine**
AGIR POUR L'EAU POTABLE EN NOUVELLE-AQUITAINE LE DÉPARTEMENT

Annexe 9 : panneaux haies

La haie, c'est la vie de nos campagnes !

Elle préserve la qualité de l'eau



Limite le ruissellement et les inondations :
 La haie plantée en rupture de pente ralentit l'écoulement de l'eau. Ainsi, elle retient la terre, et limite l'érosion. De cette façon, elle limite également les inondations en cas de fortes pluies.

Protège la qualité de l'eau :
 Les racines permettent l'infiltration de l'eau dans le sol, et évitent que la terre, et les polluants, ne soient emportés vers les captages d'eau. En outre, certains sont captés par les arbres, et arbustes, et fixés sur place.





Station d'épuration naturelle :
 En ralentissant l'écoulement, la haie permet une filtration naturelle des eaux de ruissellement. Ainsi, les ripisylves font office de stations d'épuration naturelles, et gratuites !

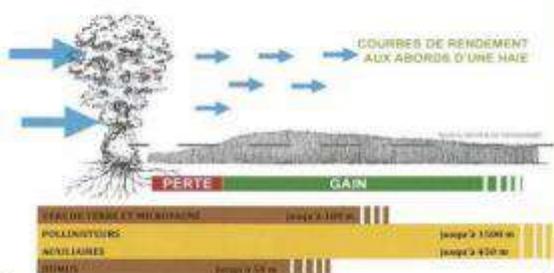


La haie, c'est la vie de nos campagnes !

Elle est utile à l'agriculteur

DES ARBRÉS QUI TEMPÈRENT LES EXCÈS CLIMATIQUES

HAIE ET CULTURE : UN BILAN POSITIF



Protège les cultures du vent :

Une haie bocagère, suffisamment épaisse, et bien constituée, ralentit le vent. En cas d'intempéries, les cultures abritées du vent dominant sont moins concernées par la verse (chute mécanique).

Permet aux auxiliaires des cultures de se développer :

Les auxiliaires de cultures sont des insectes, ou des animaux, prédateurs de ravageurs, telle que la coccinelle, qui se nourrit de pucerons. La haie leur sert d'abri, donc la préserver permet de réduire les pesticides utilisés pour lutter contre les ravageurs.



Abrite les troupeaux :

La haie protège les troupeaux des intempéries, en coupant le vent, mais aussi de la pluie battante, et bien entendu, en fournissant de l'ombre au troupeau. En outre, elle joue le rôle de clôture naturelle !

